



HENRI MAIRE

Découvrir & Partager



exercice  
2013

[www.henri-maire.fr](http://www.henri-maire.fr)



# HENRI MAIRE

Découvrir & Partager



## S.A. HENRI MAIRE ET SES ACTIVITÉS

S.A. au capital de 19.007.802 euros divisé en 11 181 060 actions de nominal 1,70 euros

Siège social : Château Boichailles 39600 Arbois.

Tel : + 33 (0)3 84 66 12 34 - Fax : + 33 (0)3 84 66 42 42 - Email : [info@henri-maire.fr](mailto:info@henri-maire.fr) - [www.henri-maire.fr](http://www.henri-maire.fr)

Commerce de vins, spiritueux, liqueurs – Vente directe aux particuliers – Gestion de Patrimoines agricoles.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Président :** Monsieur Patrick COUPIER

**Membres :** Monsieur Alain FRIBOURG  
Monsieur Didier MUSIELAK  
SA GRANDS VINS JEAN CLAUDE BOISSET, représentée par Monsieur Gilles SEGUIN

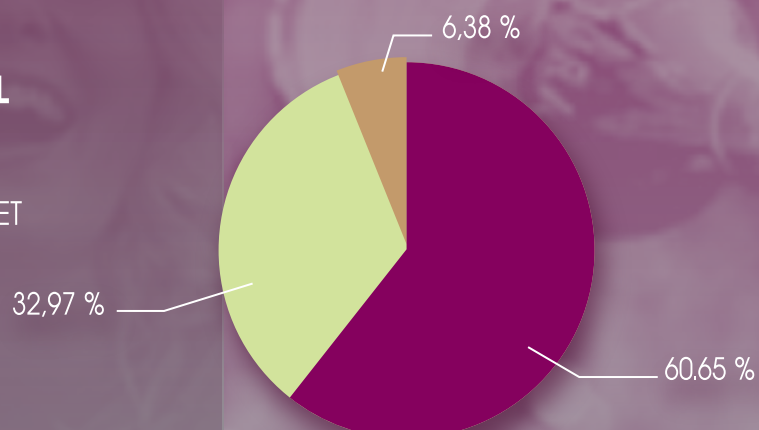
## COMMISSAIRES AUX COMPTES

**Titulaires :** GRANT THORNTON représentée par Monsieur François PONS  
SA REVISION ET FINANCE – COGEFOR représentée par Monsieur Jean-Pascal FICHERE

**Suppléants :** Société IGEC  
Monsieur Christian DEGRANGE

## RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

-  HMD
-  Grands Vins Jean Claude BOISSET
-  Autres



<b>SOMMAIRE</b>	<b>Page</b>
<b>RAPPORT DE GESTION CONTENANT LES MENTIONS RELATIVES AU GROUPE</b>	4
<b>ETATS FINANCIERS CONSOLIDES</b>	26
ETAT DE SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE	26
BILAN ACTIF	26
BILAN PASSIF	27
ETAT DU RESULTAT GLOBAL	28
ETAT DES GAINS ET PERTES CONSOLIDES	29
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	30
TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE	31
<b>ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES</b>	35
COMMENTAIRES SUR L'ACTIVITE ET L'ORGANISATION DU GROUPE HENRI MAIRE	35
PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES	38
PERIMETRE DE CONSOLIDATION	42
METHODES COMPTABLES SPECIFIQUES	46
NOTES D'INFORMATION SUR L'ETAT DE SITUATION FINANCIERE-ACTIF	58
NOTES D'INFORMATION SUR L'ETAT DE SITUATION FINANCIERE-PASSIF	62
NOTES D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	67
INFORMATIONS SUR LES SECTEURS D'ACTIVITE DU GROUPE	71
INFORMATION COMPLEMENTAIRES	74
<b>RAPPORT DES COMMISAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES</b>	81
<b>COMPTES ANNUELS</b>	83
BILAN ACTIF	83
BILAN PASSIF	84
COMPTE DE RESULTAT	85
ANNEXE AUX COMPTES INDIVIDUELS	86
COMMENTAIRES SUR L'ACTIVITE ET L'ORGANISATION DE LA SOCIETE HENRI MAIRE	86
METHODES ET PRINCIPES COMPTABLES	88
NOTES SUR LE BILAN ACTIF	91
NOTES SUR LE BILAN PASSIF	94
NOTES SUR LE COMPTES DE RESULTAT	96
AUTRES INFORMATIONS	98
TABLEAU DE VARIATION DE LA TRESORERIE	103
RESULTAT FINANCIER DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES	104
<b>INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES</b>	105
<b>RAPPORT DES COMMISAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS</b>	114
<b>RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES</b>	116
<b>RAPPORT DU PRESIDENT PREVU PAR L'ARTICLE L 225-37 DU CODE DU COMMERCE AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013</b>	122
<b>RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE HENRI MAIRE</b>	130
<b>ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL</b>	132
<b>ORGANIGRAMME DU GROUPE HENRI MAIRE</b>	133

# RAPPORT DE GESTION CONTENANT LES MENTIONS RELATIVES AU GROUPE

## I- SITUATION DU GROUPE HENRI MAIRE ET DE LA SOCIÉTÉ HENRI MAIRE

L'année 2013 a été marquée par une forte évolution de notre groupe, à la fois dans l'évolution de ses métiers et dans son actionnariat.

En effet, après avoir, depuis juin 2010, engagé un chantier de redéveloppement commercial, et un effort d'investissement sur les vignes et le chai, notre société a procédé cette année à deux opérations majeures de croissance externe :

- D'une part l'acquisition de la société Dufouleur Père et Fils Distribution (DPFD), dont nous contrôlons actuellement 80% du capital. Cette société est spécialisée dans la vente à domicile et au téléphone de vins de Bourgogne. Le rachat des 20% du capital que nous ne détenons pas est prévu en juin 2014. L'acquisition a été réalisée pour un prix total de 1.562 k€ (pour 100% des titres).
- D'autre part l'acquisition des actifs de la société Cottin Frères, qui exerçait son activité de négociant essentiellement à l'exportation, sous les marques principales Labouré Roi et Nicolas Potel. Cette acquisition a été réalisée le 30 septembre 2013 pour un montant de 10.950 k€.

Ces acquisitions ont été financées par les opérations suivantes :

- D'une part l'émission d'un emprunt obligataire à bons de souscription d'actions, pour un montant de 1,562 M€, cette émission étant destinée à financer l'acquisition de DPFD. Les titres ainsi émis donneront droit à souscription à une action sur la base de 2€ par titre.
- D'autre part l'émission d'une augmentation de capital réservée à un partenaire industriel, le groupe Boisset, sur la base d'un prix du titre de 2,17€, pour un montant de 8.000 k€
- Une augmentation de capital avec maintien du droit de souscription a permis de lever 3.805 k€, dont 3.500 k€ provenaient de l'incorporation de comptes courants précédemment détenus par l'actionnaire majoritaire Henri Maire Développement.
- Enfin, le groupe a souscrit un emprunt d'un montant de 5.000 k€ libérable au 5 janvier 2014 et à échéance au 30 septembre 2015 auprès du groupe Boisset.

Au terme de ces différentes opérations, le capital est désormais réparti de la manière suivante :

- Henri Maire Développement : 6.780.879 titres pour 60.65 % du capital social
- Groupe Boisset : 3.686.636 titres pour 32.97 % du capital social
- M JL Pierre : 421.948 titres pour 3.77 % du capital social
- Autres actionnaires : 291.597 titres pour 2.61 % du capital social  
(dont détention par Henri Maire SA : 26.311 titres soit 0.24% du capital social)

Ces acquisitions ont fortement modifié le volume d'activité de la société, et sa répartition.

Ainsi, l'évolution des composantes du CA (avant retraitements IFRS) est la suivante :

en Milliers d'Euros	2012	2013	
Vente à domicile	14 266	18 608	30,4%
GMS	1 942	2 185	12,5%
Export	382	6 768	1671,6%
Autres	66	109	65,2%
<b>CA TOTAL</b>	<b>16 656</b>	<b>27 670</b>	<b>66,1%</b>

On note l'augmentation du chiffre d'affaires vente à domicile, grâce à l'acquisition de DPFD, et celui de l'export, grâce à Labouré Roi et Nicolas Potel.

En données annuelles, l'activité du groupe présentera un bel équilibre entre :

- L'activité export et l'activité en France (environ 50/50).
- L'activité de vente directe et l'activité de vente par réseaux traditionnels (40/60)
- Les vins du Jura (33%), les vins de Bourgogne (environ 40%) et les autres vignobles.

Par ailleurs, en ce qui concerne l'activité de la société, les effets bénéfiques du plan de redressement se concrétisent :

- Le nombre de commandes prises par nos vendeurs a augmenté de 10%.
- 43% des facturations de l'année ont été générées auprès de nouveaux clients de la société.
- En revanche, les effets conjugués de la jeunesse de nos représentants et la crise de la consommation en France ont entraîné une baisse de notre panier moyen qui n'a pas permis d'afficher une hausse de chiffre d'affaires en ventes à domicile, malgré la hausse du nombre de commandes facturées.

L'évolution du CA à périmètre constant (hors retraitements IFRS) est présentée ci-dessous :

en Milliers d'Euros	2012	2013	
Vente à domicile	14 266	13 641	-4,4%
GMS	1 942	2 185	12,5%
Export	382	322	-15,8%
Autres	66	91	37,9%
CA TOTAL	16 656	16 239	-2,5%

Enfin, il faut signaler que pour la seconde année consécutive, les conditions climatiques n'ont pas permis de bénéficier d'une récolte pleine, avec des rendements très inférieurs à leur niveau normal malgré les soins apportés à nos vignes.

Cette situation qui a aussi frappé le bassin bourguignon et d'autres vignobles en France va affecter durablement les prix de vente de nos vins, et nous empêcher de réaliser les mêmes volumes qu'en 2012 ou 2013 sur nos différents canaux de commercialisation.

## **II. ACTIVITÉ ET PERSPECTIVES D'AVENIR DU GROUPE HENRI MAIRE ET DE LA SOCIÉTÉ HENRI MAIRE**

### **1. GROUPE HENRI MAIRE**

La comparaison avec l'année 2012 est compliquée par la variation de périmètre et la comptabilisation, selon les normes IFRS, des stocks des sociétés acquises à leur valeur future de vente, ce qui perturbe l'analyse économique des marges.

Les chiffres principaux sont donc :

- Un chiffre d'affaires en hausse de 68% à 26.729 k€ contre 15.915 k€.

En proforma annuel, le chiffre d'affaires du groupe aurait été de 50.881 k€ en 2013.

Il faut toutefois noter qu'à cause des mauvaises récoltes, ce chiffre ne pourra pas être reconduit en 2014, année pour laquelle nous prévoyons un chiffre d'affaires d'environ 44 M€.

- Une marge en hausse de 20% à 15.971 k€.

En proforma annuel, la marge aurait été de 22.055 k€ en 2013, soit une progression de 65%, conforme à celle du chiffre d'affaires.

- Un résultat opérationnel courant avant amortissements et provisions en très forte progression à – 164 k€ contre – 948 k€ en 2012, ce qui confirme le redressement du groupe.

La capacité d'autofinancement hors éléments exceptionnels est encore négative de -323 k€, mais s'améliore significativement par rapport aux – 1.389 k€ de 2012.

- Un résultat opérationnel courant consolidé après application des normes IFRS qui présente une perte de (1.119) K€ contre une perte de (1.610 K€) en 2012.

Son amélioration est moindre que celle de l'EBITDA à cause de l'augmentation des dotations aux amortissements sur Henri Maire (conséquence du plan d'investissement) et des dotations des sociétés reprises.

- Le résultat net présente un gain de 236 k€, grâce à la prise en compte des effets positifs (1.568 k€ après impôts) de l'acquisition des actifs de Cottin Frères.

Enfin, il convient de noter les variations des principaux postes du bilan qui traduisent le renforcement de celui-ci :

- Les fonds propres s'élèvent à 20.940 k€ contre 8.634 k€ en 2012.

Des ressources provenant des actionnaires peuvent aussi s'assimiler à des quasi fonds propres à hauteur de 1.911 k€ pour le compte courant de HMD (intérêts courus inclus) et 1.249 k€ pour les obligations convertibles émises en faveur des anciens actionnaires de DPF.

- Les dettes financières, hors quasi fonds propres cités ci-dessus, se montent à 7.324k€.
- La trésorerie nette est de 5.046 k€ (dont 176 K€ de découvert) contre 1.700K€ en fin 2012.

Pour 2014, et comme indiqué ci-dessus, le niveau d'activité prévu est d'environ 44 M€ de chiffres d'affaires, en raison du manque de vin en Bourgogne et en Jura et de la politique de restauration des marges appliquée chez Domaines HM.

Nous prévoyons un résultat courant avant impôts positif.

Par ailleurs, la Société entend poursuivre son plan d'investissement mais aussi lancer un plan d'amélioration des résultats chez Henri Maire, qui passera notamment par la renégociation de certains avantages des commerciaux. L'exécution de ce plan peut présenter des risques commerciaux.

Enfin, le groupe, fort d'une structure financière assainie, reste attentif à toute opportunité de croissance externe qui pourrait consolider ses positions et générer des synergies.

## **2. SOCIETE HENRI MAIRE**

### **2.1. Evolution du chiffre d'affaires – niveau d'activité**

Le chiffre d'affaires net d'Henri Maire S.A. est en recul de 1.69 % à 16.258 K€ contre 16.538 K€ l'an passé.

Cette évolution s'explique essentiellement par la baisse du panier de facturation en VAD, alors que le nombre de commandes facturées a augmenté.

En ce qui concerne Henri Maire, le taux de marge a baissé d'environ 3% par rapport à 2012. Cette baisse n'est pas imputable à une baisse de marge dans nos différents canaux de distribution, mais à l'évolution du mix de circuits de distribution (baisse relative de la vente à domicile et croissance des ventes aux grandes surfaces), et à des opérations de déstockage de vins en fin d'année (correspondant à des quantités provisionnées lors des exercices antérieurs).

Les frais de structure et de commercialisation sont en très forte baisse à 13.705 K€ contre 14.216K€, grâce au plein effet des mesures prises.

Le résultat d'exploitation de la Société affiche une perte de 1.649K€ contre une perte de 1.801K€ en 2012.

Il faut noter que les filiales de HM SA affichent un résultat d'exploitation cumulé positif de 147 K€ contre 68 K€ en 2012. Le résultat d'exploitation consolidé d'Henri Maire (à périmètre comparable à 2012) serait de (1.442 K€) contre (1.724 K€).

L'évolution du chiffre d'affaires par canal de distribution se présente de la manière suivante :

### ***VENTES AUX CONSOMMATEURS***

Le chiffre d'affaires facturé en vente directe en France finit l'année sur un recul de 4 %, contre un recul de 20,2% en 2010, 10,12 % en 2011 et de 6.87% en 2012

Sur 2013, le nombre moyen de VRP présents à l'effectif est de 252 contre 220 en 2012 et 216 en 2011, tandis que le nombre de commandes facturées a été supérieur de 4% à celui de 2012.

La part des nouveaux clients dans la facturation se monte à 43%.

En raison notamment du rajeunissement des clients, le panier moyen facturé a baissé de 8% cette année. Dans le contexte économique actuel, l'évolution du panier sera déterminante pour atteindre les objectifs commerciaux de l'année.

Le test de création d'un nouveau réseau en vente en réunion a été concluant, mais nécessite des moyens en structure important. Son développement a donc été ajourné.

La Société a participé à 68 foires en 2013 contre 66 en 2012. Le nombre de commandes a progressé de 8.9%.

Comme en 2012, la Société a organisé des réunions autour de mini salons ou d'événements tels que les marchés de Noël.

### ***SALON DE DÉGUSTATION D'ARBOIS***

Le chiffre d'affaires du salon de dégustation d'Arbois est en baisse de 2.3% à 302k€ TTC.

### ***EXPORTATION***

Un plan de redéveloppement de l'export a été mis en place mais ses effets ne se matérialisent pas de manière significative : le CA s'établit à 323 K€ contre 382K€ en 2012.

L'acquisition de DOMAINES HM devrait nous apporter une structure et un réseau commercial permettant de développer les ventes de produits jurassiens à l'export.

## **LA VENTE À LA GRANDE DISTRIBUTION**

Les ventes de ce canal de distribution continuent leur progression, à 2,185 M€ contre 1,95 M€ en 2012 et 1,37 M€ en 2011.

La faiblesse des récoltes 2012 et 2013 ne permettra toutefois pas forcément de maintenir les volumes en 2014.

## **PRESTATIONS DE SERVICES**

Les ports facturés ont augmenté de 5.6% (après 8,9% en 2012) malgré la baisse du CA, à la suite de la mise en place dès 2012 d'un plan d'action dans ce domaine.

### **2.2. Analyse du compte de résultat**

Le résultat d'exploitation de la Société affiche une perte de 1.649K€ contre une perte de 1.801K€ en 2012.

Rappelons que sur la base du périmètre consolidé historique, la contribution est de (1.442 K€) contre (1.724 K€).

#### ***Evolution des frais généraux***

Les principaux commentaires à propos de l'évolution de ces charges sont les suivants :

Les charges de personnel diminuent de 396 K€, passant de 8.398K€ en 2012 à 8.004K€ au titre de l'exercice écoulé.

Cette situation résulte de phénomènes en sens contraire :

- d'une baisse forte des frais de personnel de structure de 7% ;
- de l'impact en année pleine de l'augmentation du nombre de vendeurs à partir du 4<sup>ème</sup> trimestre 2012
- du coût du programme d'embauche et de soutien de jeunes vendeurs, qui a alourdi la masse salariale.

Les frais commerciaux, hors salaires, sont maîtrisés et baissent à 1.571 K€ contre 1.764 K€ sur l'exercice précédent, également en proportion du chiffre d'affaires à 10% en 2013 contre 11% en 2012.

Les autres postes de coûts fixes sont contenus. Les charges fixes, hors salaires, passent de 3.223 K€ en 2012 à 3.116 K€ en 2013.

La nouvelle politique tant en matière de qualité des gammes de produits commercialisés que sur le plan de la gestion quantitative des stocks de vins a été poursuivie.

La valeur de réalisation du stock de vin a été déterminée en prenant en considération, d'une part, la qualité des produits concernés et, d'autre part, les perspectives d'écoulement des stocks de vins les plus anciens et, enfin, de la possibilité d'utiliser une partie du stock de vin ancien en fine. La fine sera commercialisée directement sous cette forme ou en étant incorporée dans un nouveau produit similaire au Macvin, produit dont la société manque structurellement.

Une reprise de provisions de 696 K€ a donc été constatée en exploitation.

**Les intérêts et charges financières** progressent du fait des opérations de financement des opérations de croissance externe.

**Le résultat exceptionnel** est négatif de 791 K€.



En effet, un montant de 368 K€ a été consacré aux réorganisations nécessaires à la poursuite de la baisse des coûts de structure de l'entreprise.

Au 31/10/2013, la filiale allemande a été liquidée, compte tenu des provisions passées sur les exercices antérieurs, cette opération n'a pas d'impact significatif sur les comptes 2013.

Dans ces conditions, le résultat net s'établit à (2.718) K€ contre un bénéfice de 906 K€ en 2012.

### **2.3. Principales évolutions des postes du bilan**

Les immobilisations financières (valeurs brutes) ont varié de 9.129 K€ du fait des acquisitions des titres de DPF (1.249 K€) et de la souscription au capital de DOMAINES HM (8.000 K€).

Les immobilisations incorporelles augmentent du fait de l'acquisition des fiches clients (344 K€).

Les autres investissements concernent essentiellement le raccordement à la station d'épuration de la ville d'Arbois (202 K€).

Le stock de la Société est bien tenu, passant de 13.472 K€ en 2012 à 13.077 K€ en 2013 (valeurs brutes).

Les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit n'ont pas évolué par rapport au 31/12/2012, l'amortissement de ces dettes commencera en janvier 2015.

La société HENRI MAIRE a procédé à l'émission, dans le cadre de la prise de contrôle de la société DPF, d'un emprunt obligataire à échéance du 27 juin 2019 avec Bons de Souscription en Actions (BSA) sur deux tranches d'émission correspondant à 780.388 titres obligataires de valeur nominale de 2 €, soit un montant total de 1.560 k€. Le prix d'exercice des BSA est fixé à 2 € de valeur par action HENRI MAIRE souscrite et les obligations seront assorties d'un taux d'intérêt annuel de 4,5 %. La première tranche a été émise le 29 novembre 2013 et a porté sur 624.254 obligations, soit un montant de 1.248 k€ au 31 décembre 2013. La seconde tranche pour le solde doit être réalisée entre le 27 juin et le 31 juillet 2014.

	Montant brut	à 1 an au +	+ d'1 an et 5 ans au +	+ de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	1 249	-	-	1 249
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 496	48	2 637	1 810
Emprunts et dettes financières diverses	-	-	-	-
Avances et acomptes	335	335	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	2 079	2 079	-	-
Personnels et comptes rattachés	946	946	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 111	1 111	-	-
Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
Taxe sur la valeur ajoutée	61	61	-	-
Autres impôts, taxes et assimilées	424	424	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-	-	-
Autres dettes	103	103	-	-
Groupe associés	3768	2 108	1 660	-
Produits constatés d'avance	320	320		
<b>TOTAL</b>	<b>14 890</b>	<b>7 534</b>	<b>4 297</b>	<b>3 058</b>
Emprunts souscrits en cours d'exercice	1 249	-	-	-
Emprunts remboursés en cours d'exercice	-	-	-	-

### III. AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter entièrement la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2013 s'élevant à 2.717.555,25 € au poste « report à nouveau » dont le solde négatif serait ainsi porté de (3.609.017,69) €, son montant actuel, à un montant de (6.326.572,94) €.

En application des dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que la Société n'a pas distribué de dividendes au cours des trois exercices précédents.

### IV. ACTIVITE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

***SOCIETE CIVILE VITICOLE DES DOMAINES HENRI MAIRE***

La SOCIETE CIVILE VITICOLE DES DOMAINES HENRI MAIRE réalise un bénéfice net de 36.228 ,88€ après avoir vendu sa production à la SA Henri Maire.

La récolte a été très peu abondante à cause d'une météo défavorable sur l'ensemble de la France.

3 hectares ont été replantés en 2013.

#### **LA SOCIETE CIVILE VITICOLE DU DOMAINE BREGAND**

Cette filiale, qui exploite les 4 hectares de vignes bio a poursuivi son activité avec un résultat net déficitaire de - 51.452,41 €, inférieur à celui de 2012 (perte de -30.663,31 €).

#### **LA SOCIETE CIVILE DES VIGNOBLES DU DOMAINE DU CHATEAU MONTFORT HENRI MAIRE**

Intégrée dans le périmètre du groupe depuis son acquisition en 2005, son unique activité consiste à louer des terres à la SOCIETE CIVILE VITICOLE DES DOMAINES HENRI MAIRE ou à d'autres agriculteurs.

Le résultat net est bénéficiaire de 7.111,38€.

#### **EURL AUGUSTE PIROU**

La société AUGUSTE PIROU a connu une très bonne activité en 2013 avec un chiffre d'affaires de 1.373 K€ contre 1.048 k€ en 2012. Le résultat net est un bénéfice de 98.606,17€.

#### **SARL MICHEL TISSOT & FILS**

La société MICHEL TISSOT & FILS enregistre un chiffre d'affaires en baisse à 812 K€ contre 893 K€ en 2012. A cause d'une baisse des marges, le résultat net est déficitaire de 29.766,07 €.

#### **SARL GEVIN**

Le chiffre d'affaires hors taxe de GEVIN passe de 35K€ pour 2012 à 120 K€ pour 2013, pour un bénéfice de 32.059,67 € contre une perte de 9.471,50 € en 2012.

L'activité a été essentiellement groupée sur la fin d'année avec des opérations commerciales et grâce à l'enrichissement du catalogue (huiles d'olive, chocolat, diffuseurs de produits à base de vins, caves à vins ...). GEVIN a vocation à vendre des produits du terroir non issus du Jura.

#### **HENRI MAIRE GmbH**

Cette société a été liquidée au 31 octobre 2013 et n'avait plus d'activité.

#### **SARL DHERBEY**

La société DHERBEY voit son chiffre d'affaires diminuer de 124 K€ en 2012 à 86 K€ en 2013 et affiche au titre de l'exercice écoulé une perte nette de -22.223,60€.

#### **SAS DUFOULEUR PERE & FILS DISTRIBUTION**

La société a réalisé un chiffre d'affaires de 5.511 K€ contre 5.600 K€ en 2012 pour un bénéfice de 368.740,79 € contre 285.472,98 € en 2012.

Le résultat 2013 est en ligne avec N-1 et avec les prévisions.

## **SAS DOMAINES HM**

La société a repris les actifs du Groupe COTTIN à compter du 1er octobre 2013, il n'est pas encore possible de porter un jugement sur l'activité.

Au 31 décembre, la société a réalisé un chiffre d'affaires de 8.702 K€ pour un résultat de 21.847,93€.

## **V. PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES**

La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité.

Figurent ci-dessous les principaux risques et incertitudes auxquels le groupe HENRI MAIRE peut être confronté.

### **1. RISQUES LIES A L'APPROVISIONNEMENT**

#### **Risques liés à l'approvisionnement**

Il est crucial pour le Groupe HENRI MAIRE d'assurer un approvisionnement en raisin pérenne.

La qualité et la quantité du raisin dépendent de plusieurs facteurs comme les conditions météorologiques, les maladies éventuelles dont peut souffrir la vigne et le développement des surfaces plantées.

Toutefois, le Groupe possède (à travers les SCV qu'il détient) une part significative des parcelles de vigne qui fournissent le raisin, le reste des parcelles étant loué à différents propriétaires.

Depuis plusieurs années, plus de 95 % de l'approvisionnement des vins du Jura est assuré par les vignes soit détenues en propre par le groupe, soit louées à long terme au travers de baux emphytéotiques. Cette tendance s'accroît d'ailleurs depuis deux ans en dépassant 98 %.

En ce qui concerne la société DPF, une partie importante des volumes est réalisée grâce à des contrats à long terme avec les domaines Yvan et Guy Dufouleur et le domaine Barbier. Le reste des volumes est acheté en négoce, dont une partie importante auprès du groupe Boisset, avec lequel cette collaboration est maintenue.

En ce qui concerne la société DHM, elle dispose de ses propres réseaux d'approvisionnement en négoce, puisqu'elle ne possède pas de vignes. Comme les autres négociants bourguignons, elle est exposée à la baisse de la récolte cette année, ce qui explique pourquoi notre budget a été établi sur une base d'activité significativement plus faible qu'en 2013.

Pour ce qui concerne les matières sèches, seule notre bouteille Henri Maire, qui est un modèle déposé, est produite par un fournisseur unique de premier rang (Verallia / Saint Gobain Emballages). Tous les autres modèles utilisés par les différentes sociétés du groupe sont des modèles standards.

#### **1.2. Risques liés à la production**

La maîtrise des risques liés à la production passe non seulement par la sécurité des approvisionnements mais aussi par une recherche de fiabilité en ce qui concerne les installations. Pour la société Henri Maire, tout le processus de production, de la réception des vendanges à l'expédition des bouteilles, est réalisé au Domaine de Boichailles. Ainsi,

les stocks de vin sont suivis très précisément, et le personnel du Groupe peut détecter à tout moment les anomalies éventuelles et mettre en place les actions nécessaires.

Le stock de vin de la société DPF D a été centralisé à Arbois en début 2014 et les mêmes procédures sont donc suivies.

En ce qui concerne DHM, la société maîtrise aussi tous ses moyens de production et bénéficie de tous les agréments (y compris les certifications qualité IFRS/BRC) garantissant le respect des normes les plus strictes.

### **1.3. Risques liés à l'environnement**

Le Groupe maîtrise sa production de déchets, liés aussi bien à la production de vin qu'à l'emballage des produits. En ce qui concerne le traitement des eaux usées, il est à noter que le raccordement à la station d'épuration d'ARBOIS a été réalisé à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2013.

De même pour le site de DHM à Nuits Saint Georges.

## **2. RISQUES COMMERCIAUX ET CONCURRENTIELS**

### **2.1. Risques liés aux fournisseurs et sous-traitants**

Compte tenu de ses nouvelles activités et des conséquences liées aux récoltes de faible ampleur ces 2 dernières années, le Groupe estime ne pas être soumis de manière trop significative à ce type de risques. En effet, le Groupe élève lui-même une grande partie du vin qu'il distribue, étant ainsi son propre fournisseur. Pour son activité négoce, le risque est maîtrisé par les pratiques en place, l'expérience de la société DHM et la multiplicité des intervenants potentiels.

### **2.2. Risques clients**

Le Groupe estime être faiblement exposé au risque clients. Ses clients en GMS et export font en effet l'objet de procédures d'assurance crédit rigoureuses. D'autre part, les clients VAD, payent comptant ou par acompte et leur grand nombre assure une bonne dispersion du risque clients.

### **2.3. Risques liés aux stocks et à leur gestion**

Le principal risque lié aux stocks et à leur gestion est le risque d'inventus. Récemment, la réduction de la force de vente inhérente aux difficultés de la société a fait apparaître un excédent de capacité.

Une provision pour dépréciation est constatée sur les stocks à rotation lente, sur les stocks excédant les volumes couvrant les besoins identifiés sur les années à venir et sur ceux dont la valeur vénale est inférieure à la valeur comptable.

Depuis 2011, une politique a été mise en place tant en matière de qualité des gammes de produits commercialisés que sur le plan de la gestion quantitative des stocks de vins et des incidences qui en découlent sur la politique commerciale de la société, cette valeur de réalisation a été déterminée en prenant en considération d'une part la qualité des produits concernés et d'autre part les perspectives d'écoulement des stocks de vins selon leur nature.

Le montant global des dépréciations et pertes sur stocks comptabilisées au 31 décembre 2013 s'élève à 684 K€ contre 1.379K€ en 2012.

En effet, une partie des produits provisionnés a été vendue, et une autre a été transformée en fine qui est valorisée dans un nouveau produit, complémentaire au macvin dont nous manquons.

## **2.4. Saisonnalité du chiffre d'affaires**

L'activité d'Henri Maire est saisonnière. Cette saisonnalité est liée notamment aux foires aux vins importantes à l'automne qui génèrent sur l'ensemble du marché des habitudes d'achat plus fortes à l'automne et à l'importance des ventes de fin d'année en vente à domicile. Cela se traduit par une réalisation habituelle du chiffre d'affaires de l'ordre de 40 à 45% sur le premier semestre et de 55 à 60% sur le deuxième semestre, avec une période de faible activité du 15 juillet au 30 août.

La saisonnalité de DPFDF est identique, tandis que celle de DHM peut dépendre de grosses opérations clientèle, tout en suivant les mêmes règles de base.

## **2.5. Risques liés au départ de commerciaux**

Comme dans la plupart des entreprises ayant une activité commerciale, le risque de départ de commerciaux vers la concurrence ne peut pas être écarté. A ce titre, la Société veille à protéger ses activités de toute concurrence déloyale en (i) insérant, quand cela est possible, des clauses de non concurrence dans les contrats qu'elle conclue avec ses salariés et en (ii) mettant en œuvre, s'il y a lieu, toute démarche et/ou action éventuellement judiciaire, qui s'avérerait nécessaire pour faire valoir ses droits.

## **3. RISQUES FINANCIERS**

### **3.1. Risque de liquidité**

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure à ce jour de faire face à ses échéances à venir.

Les crédits consentis aux sociétés du Groupe pour financer leurs opérations ne comportent pas d'obligation de respect de ratios financiers (Covenants) et de clauses d'exigibilité anticipée.

### **3.2. Risque de taux**

Les passifs financiers du Groupe sont constitués principalement de crédits renégociés auprès des établissements financiers, d'avances financières consenties au Groupe par la société HENRI MAIRE DEVELOPPEMENT, d'un emprunt auprès de son co-actionnaire le groupe Boisset, d'un emprunt obligataire souscrit auprès des cédants de DPFDF et d'un emprunt souscrit par DPFDF préalablement à son entrée dans le Groupe.

La totalité de l'endettement du Groupe est à taux fixe.

La dette bancaire du Groupe a été enregistrée aux conditions de marché, à sa juste valeur, conformément à la norme IAS 39, sur la base d'un taux d'intérêt estimé compte tenu du profil de risque du Groupe au moment de la renégociation.

Au cours de l'exercice 2013, le Groupe n'a utilisé aucun instrument financier de couverture de taux.

### **3.3. Risque de change**

Le risque de change du groupe concerne l'activité de DHM aux Etats Unis, qui est libellée en USD. L'encours à risque est d'environ 1,5 M€ par an. Le groupe a pour l'instant choisi de ne pas couvrir ce risque. Les autres facturations sont libellées en euros, ainsi que tous les achats.

### **3.4. Risque de crédit**

Les créances d'exploitation comprennent principalement les créances clients et les produits à recevoir liées à l'activité courante du Groupe. Elles font l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation qui prend en compte la capacité du débiteur à honorer sa dette et l'ancienneté de la créance.

### **3.5. Juste valeur des actifs et passifs financiers**

Les créances et dettes d'exploitation sont toutes à échéance court terme. Leur valeur comptable correspond donc à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

La dette bancaire du Groupe, ayant fait l'objet d'un échéancier renégocié, a été enregistrée aux conditions de marché, à sa juste valeur, conformément à la norme IAS 39, sur la base d'un taux d'intérêt estimé compte tenu du profil de risque du Groupe au moment de la renégociation.

Le Groupe a émis un emprunt obligataire d'une durée de vie de 6 ans avec Bons de Souscription en Actions (BSA) sur deux tranches d'émission, les obligations seront assorties d'un taux d'intérêt annuel de 4,5 %.

La composante dette financière de cet emprunt obligataire a été déterminée sur la base d'un taux d'intérêt estimé compte tenu du profil de risque du Groupe. Ainsi, le Groupe a retenu, un taux d'intérêt effectif de 4.5 % correspondant au taux d'intérêt convenu pour les financements ayant fait l'objet d'un échéancier renégocié selon les modalités décrites ci-dessus (taux d'intérêt identique à celui de l'emprunt obligataire émis).

Ainsi, la composante « dette financière » s'élève à 1.248 k€ au 31 décembre 2013 et correspond à la valeur d'émission de l'emprunt obligataire. La composante « capitaux propres » représentant le reliquat du produit de l'émission devant être affecté aux BSA présente donc un solde nul.

## **4. RISQUES JURIDIQUES, REGLEMENTAIRES ET FISCAUX**

### **4.1. Faits exceptionnels et litiges**

Néant.

### **4.2. Risques liés à la propriété intellectuelle**

Le Groupe n'est pas soumis à ce type de risques, étant propriétaire de ses marques.

### **4.3. Réglementation et risques liés à son évolution**

Les activités du Groupe sont soumises à des réglementations spécifiques (Loi Evin, réglementations sur la production, la détention et la distribution de produits alcoolisés, code de la consommation...) susceptibles d'évoluer. Le Groupe estime maîtriser l'environnement réglementaire.

### **4.4. Risques fiscaux et sociaux**

Dans le cadre de contrôles périodiques, la Société HENRI MAIRE a subi trois contrôles (DOUANES, CONTROLE FISCAL, CONTROLE URSSAF) portant sur les exercices 2008-2010.

L'ensemble des couts liés à ces contrôles a été comptabilisé et fait l'objet d'un paiement échancé sur plus de trois années.

La société a subi en 2013 un nouveau contrôle de l'URSSAF, dont la notification définitive n'a pas été reçue. Les risques potentiels relatifs à ce contrôle ont été dûment provisionnés.

#### **4.5. Risques informatiques**

La plupart des programmes informatiques utilisés par Henri Maire a été développée en interne par une équipe dédiée. La présence de cette équipe dédiée permet d'assurer une très bonne réactivité face à d'éventuelles pannes informatiques.

Les autres sociétés du groupe s'appuient sur des progiciels standards.

### **5. ASSURANCES ET COUVERTURE DES RISQUES**

Outre les assurances traditionnelles (RC, bâtiments, ...) la société dispose d'une assurance Perte d'Exploitation la couvrant à hauteur de 14M€.

### **VI. AUTRES INFORMATIONS**

#### **1. Evénements significatifs intervenus depuis la clôture de l'exercice**

Néant.

#### **2. Activités en matière de recherche et développement**

Néant.

#### **3. Prises de participation au cours de l'exercice**

##### **Acquisition des titres de la SAS DPF**

Le Groupe a pris le contrôle de la société Dufouleur Père et Fils Distribution (DPFD) le 27 juin 2013 par l'acquisition pour un montant de 1.250 k€ de 80 % des titres composant le capital de ladite société. Il est prévu que le Groupe acquière les 20% restant.

La société DPF commercialise essentiellement des vins de Bourgogne, notamment sous les marques Dufouleur et Domaine Barbier. Elle a réalisé sur l'exercice 2013 un chiffre d'affaires de 5.511 k€.

Cette acquisition a été financée par l'émission d'un emprunt obligataire avec de bons de souscription en actions.

L'activité commerciale de la société DPF est intégrée à celle du Groupe depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

##### **Reprise des actifs du Groupe COTTIN**

Le Groupe a repris, par l'intermédiaire de sa filiale DOMAINES HM (DHM), en date du 30 septembre 2013, l'intégralité des actifs opérationnels nécessaires à l'exploitation des activités du Groupe COTTIN FRERES, en particulier les marques LABOURE ROI et NICOLAS POTEI ainsi que l'usine de production et d'emballage basée à Nuits Saint Georges.

Cette transaction a été réalisée pour un montant de 10.950 k€ (prix définitif arrêté au 17 octobre 2013).



Le Groupe COTTIN FRERES commercialise essentiellement des vins de Bourgogne, notamment sous les marques LABOURE ROI et NICOLAS POTEL, trois-quarts de cette activité étant réalisée à l'export, dont une grande partie au Japon et au Royaume-Uni.

Le Chiffre d'affaires annuel des activités acquises au cours de l'année 2013 a été de 29.200 k€.

Dans le cadre des accords avec le Groupe COTTIN FRERES, le prix de cession des actifs repris par le Groupe HENRI MAIRE a été payé selon les modalités suivantes :

- A concurrence de 6 000 k€ à la date de réalisation de la reprise. Cette somme payée le 30 septembre a été financée via un prêt de 8.000 k€ consenti par le Groupe BOISSET. Ce prêt a été compensé en date du 29 novembre 2013 dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire réservée, sur la base d'un prix de 2,17 € par action HENRI MAIRE émise ;
- Le solde du prix de cession a été payé sous la forme d'un billet à ordre émis par la société DOMAINES HM à échéance du 6 janvier 2014 et avalisé par le Groupe BOISSET. Cette seconde échéance de paiement a été financée par un recours à l'endettement pour un montant de 5.000 k€ sous la forme d'un prêt de 5.000 k€ octroyé par le Groupe BOISSET à échéance au 30 septembre 2015 et portant intérêt au taux de 5.5 %. En garantie de ce prêt, HENRI MAIRE s'est engagé à nantir au profit du Groupe BOISSET les titres de la filiale DHM qui a acquis les fonds de commerce NICOLAS POTEL et LABOURE ROI.

L'activité commerciale de la société DHM a été intégrée à celle du Groupe à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2013.

#### **Acquisition des titres de la SCI du JURA**

Un compromis de vente concernant les actifs immobiliers du Groupe COTTIN FRERES a également été signé le 30 septembre 2013. Le prix de cession de ces actifs immobiliers a été arrêté à 1.898 k€. Cette acquisition, devenue définitive fin décembre 2013, a été réalisée par l'intermédiaire de la SCI DU JURA dont le groupe HENRI MAIRE possède 20 % du capital social.

#### **4. Informations relatives aux détenteurs du capital et des droits de vote**

En application de l'article L.233-13 du Code de Commerce, et à la connaissance de la Société, seuls la société HENRI MAIRE DEVELOPPEMENT et le groupe Boisset détenaient plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié et des deux tiers du capital et des droits de vote de la Société au 31 décembre 2013 et aucun actionnaire ne détenait plus des dix neuf vingtièmes du capital et des droits de vote.

#### **5. Aliénation d'actions et participations croisées**

Sur autorisation de l'assemblée générale des actionnaires, la Société a mis en place un programme de rachat d'actions. A ce titre, la Société détenait au 31 décembre 2013 un total de 26.311 de ses propres actions, lesquelles sont également, conformément à la loi, privées du droit de vote.

#### **6. Existence d'un plan de stock-options – Participation des salariés**

Conformément à l'article L.225-184 du Code de commerce, il est précisé qu'il n'existe aucun plan de stock-options.

Par ailleurs, conformément aux dispositions d' l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous précisons qu'aucun salarié ne participe au capital social de la Société dans le cadre d'une gestion collective.

## 7. Informations concernant les mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1, al. 4 du Code de commerce, vous trouverez annexée ci-après la liste des mandats et fonctions exercées dans d'autres sociétés par chacun des mandataires sociaux de la Société (Annexe I).

Les rémunérations, avantages en nature et jetons de présence, versés au cours de l'exercice, par l'ensemble des sociétés du groupe, aux mandataires sociaux font l'objet de l'Annexe II.

## 8. Informations sur l'environnement

Conformément aux dispositions en vigueur, nous vous indiquons les méthodes utilisées par la Société pour éliminer ses déchets.

Pour les déchets de papier, verre, carton, plastique, etc., nous récoltons sélectivement ceux-ci dans cinq bennes qui sont régulièrement enlevées par la société chargée de leur recyclage.

Pour les déchets liés à notre activité de vinificateur, nous distillons la majorité des marcs et des lies. Pour la campagne 2013, comme sur les derniers exercices, la distillation a été confiée à un opérateur spécialisé à l'extérieur de nos locaux.

Pour notre activité liée à l'embouteillage, nous éliminons nos déchets par raccordement aux stations d'épuration de Nuits Saint Georges et d'Arbois respectivement.

## 9. Informations sociales

Au 31 décembre 2013, l'effectif s'élevait à :

	2013	2012
Cadres	13	16
Agents de maîtrise et techniciens	15	16
Employés/ouvriers	54	52
<b>TOTAL</b>	<b>82</b>	<b>84</b>

Le nombre moyen de VRP s'est élevé à 252 sur l'exercice 2013 contre 220 en 2012 et 216 en 2011.

Le montant versé au Comité d'entreprise représente 1,20 % de la masse salariale soit 67.141 € ; auquel s'ajoutent les remboursements des heures de délégation VRP aux membres du Comité d'entreprise et délégués du personnel pour un montant de 74.584€ hors charges sociales, et les frais de déplacements pour 20.083€.

## 10. Dépenses non déductibles fiscalement au titre de l'article 39-4 du Code général des impôts

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous précisons qu'il y a eu, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013, des dépenses non déductibles fiscalement au titre de l'article 39-4 du Code général des impôts pour un montant de 25.267 €.

## 11. Décomposition du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance à la clôture des deux derniers exercices

Ces éléments figurent en Annexe III du présent rapport.

## **12. Tableau des résultats financiers de la Société au cours des cinq derniers exercices**

Le tableau des résultats financiers de la Société au cours des cinq derniers exercices figure en Annexe IV du présent rapport.

## **13. Tableau des délégations en matière d'augmentation de capital**

Le tableau des délégations en matière d'augmentation de capital figure en Annexe V du présent rapport.

### **Le Conseil d'Administration**

#### **Annexes :**

Annexe I	Liste des mandats sociaux
Annexe II	Rémunération, avantages en nature et jetons de présence versés aux mandataires sociaux
Annexe III	Décomposition du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance à la clôture des deux derniers exercices
Annexe IV	Tableau des résultats financiers de la Société au cours des cinq derniers exercices
Annexe V	Tableau des délégations en matière d'augmentation de capital
Annexe VI	Cours de bourse de l'action HENRI MAIRE de Septembre à Mars
Annexe VII	Chiffres d'affaires de la SA HENRI MAIRE

## **ANNEXE ILISTE DES MANDATS SOCIAUX**

### **1. Monsieur Patrick COUPIER, Président-Directeur Général**

<b><u>Fonction</u></b>	<b><u>Nom de la société</u></b>
Président	- Henri Maire Développement (SAS) - Société de Sous-Traitance Aéronautique - DUFOULEUR Père & Fils Distribution (SAS) - DOMAINES HM (SAS) -
Gérant	- Verdosso Industries - Verdosso Management - Arvan C et C

### **2. Monsieur Alain FRIBOURG, administrateur**

<b><u>Fonction</u></b>	<b><u>Nom de la société</u></b>
Président	- CIRPACK (SAS) - - Groupe CLESTRA HAUSERMAN (SAS) - - FINANCIERE WI (SAS) -
Administrateur	- CABCL (SA) - HENRI MAIRE (SA) - DARTESS (SA)
Gérant	- ARTHA (SARL)
Représentant légal	- E2P (SAS) -

### **3. Monsieur Olivier MARCHAND, administrateur puis censeur**

<b><u>Fonction</u></b>	<b><u>Nom de la société</u></b>
Président	- MARCO POLO EQUITY
Gérant	- Bellerive Food - Bellerive Capital - OM Conseil - Etoile 7

### **4. Monsieur Didier MUSIELAK, administrateur**

<b><u>Fonction</u></b>	<b><u>Nom de la société</u></b>
Gérant	- ARKALON Sarl
Directeur Général	- DOMAINES HM

**5. Monsieur François-Xavier HENRY, Directeur Général Délégué**

<u>Fonction</u>	<u>Nom de la société</u>
Directeur Général	- DOMAINES HM

**6. Monsieur Gilles SEGUIN, représentant de la SA Grands Vins Jean Claude Boisset (GVJCB), administrateur**

<u>Fonction</u>	<u>Nom de la société</u>
Président	- SAS ANTONIN RODET, représentant de GVJCB - SAS Les Vins SKALLI, représentant de GVJCB - SAS PONNELLE, représentant de SFG La Vougeraie - SAS APTITUDE et COM - SAS ARBOIS FINANCES (PDG) - SAS ARYANE IMMOBILIER - SAS CAPELLA HOLDING - SAS CARDINALE - SAS DJEVER - SAS DUFOULEUR PERE ET FILS - SAS FINANCIERE GALVA - SAS FONCIERE MARINONI - SAS GVER - SAS JPVER - SAS LES PASTELIERS - SAS MAISON HEBERT - SAS MFP - SAS MMT - SAS NAMBER - SAS PIER INVESTISSEMENTS - SAS SNJP - SAS THUROT PARTICIPATIONS
Directeur Général	- SAS FGV - SAS FIVIN 3V - SAS GVJCB - SAS SFG LA VOUGERAIE -
Directeur Général et Président du CA	- SA ALLANTIS - SA LES DOMAINES BOISSET - SA CIE FI CITEAUX
Administrateur	- SAS GMDF (SAS à CA)

**ANNEXE IIREMUNERATION, AVANTAGE EN NATURE ET JETONS DE PRESENCEVERSES AUX MANDATAIRES SOCIAUX**

Les rémunérations, avantages en nature et jetons de présence, versés au cours de l'exercice, par l'ensemble des sociétés du groupe, aux mandataires sociaux ont été les suivants :

Nom et fonction du dirigeant mandataire social	Exercice 2013	
	Montant dus	Montants versés
<b>Patrick COUPIER</b> Président-Directeur Général depuis le 1 <sup>er</sup> décembre 2010		
Rémunération fixe	30.045,00 €	30.045,00 €
Rémunération variable	0 €	0 €
Rémunération exceptionnelle	0 €	0 €
Jetons de présence	0 €	0 €
Avantages en nature	0 €	0 €
<b>Jean François DUBANT</b> Directeur Général Délégué depuis le 4 mars 2011 jusqu'au 31 mai 2013		
Rémunération fixe	63.000 €	63.000 €
Rémunération variable	7.500,00 €	7.500,00 €
Rémunération exceptionnelle	0 €	0 €
Jetons de présence	0 €	0 €
Avantages en nature	2.391,96€	2.391,96 €
<b>François-Xavier HENRY</b> Directeur Général délégué depuis le 19 octobre 2011		
Rémunération fixe	123.576,93 €	123.576,93 €
Rémunération variable	17.115,38 €	17.115,38 €
Rémunération exceptionnelle	0 €	0 €
Jetons de présence	0 €	0 €
Avantages en nature	0 €	0 €

Les membres du Conseil d'administration ont perçu les sommes suivantes :

Mandataires sociaux non dirigeants	Montants versés au cours de l'exercice 2013
<b>Alain FRIBOURG</b>	
Jetons de présence	0 €
Autres rémunérations	11.037,40 €
<b>Olivier MARCHAND</b>	
Jetons de présence	0 €
Autres rémunérations	12.000.00 €
<b>Patrick COUPIER</b>	
Jetons de présence	0 €
Autres rémunérations	0 €
<b>Didier MUSIELAK</b>	
Jetons de présence	0 €
Autres rémunérations	0 €
<b>TOTAL</b>	23.037,40 €

**ANNEXE III DECOMPOSITION DU SOLDE DES DETTES A L'EGARD DES FOURNISSEURS PAR DATE D'ECHEANCE A LA CLOTURE DES DEUX DERNIERS EXERCICES (SA HENRI MAIRE)**

En K€	Total	Non échus	Echus	- 1 mois	1 à 3 mois	+ de 3 mois
Dettes fournisseurs 31/12/2012	2062	1268	794	492	302	0
Dettes fournisseurs 31/12/2013	2 079	1 006	646	124	130	172

**ANNEXE IV TABLEAUX DES RESULTATS FINANCIERS DE LA SA HENRI MAIRE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

<i>En K€</i>	2009	2010	2011	2012	2013
<b>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
a) Capital social .....	7 880	9 760	9 760	9 760	19 008
b) Nombre d'actions émises .....	788 000	5 741 066	5 741 066	5 741 066	11 181 060
c) Nombre d'obligations convertibles en actions .....					
<b>OPERATIONS ET RESULTAT DE L'EXERCICE</b>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes .....	25 030	20 147	17 184	16 538	16 258
b) Bénéfices avant impôts, participation, amortissements et provisions	- 1072	- 2 725	- 2 687	- 395	-3 151
c) Impôts sur les bénéfices .....	- 49	-28	-120	- 35	- 53
d) Participation des salariés .....					
e) Bénéfices après impôts, participation, amortissements et provisions .....	- 1 310	- 6 261	- 2 967	906	-2 718
f) Montant des bénéfices distribués .....	0	0	0	0	0
<b>RESULTAT PAR ACTIONS (en euros)</b>					
a) Bénéfice après impôts et participation, mais avant amortissements et provisions .....	- 1,36	- 0,47	- 0,43	- 0,06	- 0,28
b) Bénéfice après impôts, participation, amortissements et provisions .....	- 1,66	-1,09	-0,52	0,16	- 0,24
c) Dividendes versé à chaque action .....	-	-	-	-	-
<b>PERSONNEL</b>					
a) Nombre de salariés (Hors VRP) .....	139	108	97	84	82
b) Nombre de VRP	272	223	217	215	245
c) Montant de la masse salariale .....	9 565	7 343	7 118	6 445	6 277
d) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux .....	2 933	2 227	2 201	1 953	1 727

**ANNEXE V TABLEAU DES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL – SA HENRI MAIRE**

- Délégations en cours

DATE DE L'AGE	MONTANT MAXIMUM	DUREE	Résolution N°	OBSERVATIONS
Du 26 Juin 2013	500 000 €	18 mois	6	Délégation à l'effet de passer tous ordres de bourse, signer tous actes de cession ou transfert, conclure tous accords, tous contrats de liquidité, tous contrats d'options en vue de l'achat par la société de ses propres actions
Du 26 Juin 2013	1 800 000 €	18 mois	7	Délégation à l'effet d'émettre un emprunt obligataire assortis de Bons de Souscription d'Actions avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires
Du 26 Juin 2013	7 000 000 €	26 mois	9	Délégation à l'effet d'émettre des actions et toutes valeurs mobilières donnant accès au capital social avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.
Du 26 Juin 2013	7 000 000 €	18 mois	15	Délégation à l'effet d'émettre des actions et toutes valeurs mobilières donnant accès au capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires
Du 26 Juin 2013	Dans la limite de 10% du capital social	26 mois	17	Délégation à l'effet d'augmenter le capital, sans droit préférentiel de souscription, en rémunération d'apport en nature portant sur des droits sociaux, titres de capital ou des valeur mobilières donnant accès au capital
Du 26 Juin 2013	1 300 000 €	18 mois	18	Délégation à l'effet d'émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital (prenant notamment la forme de Bons de Souscription d'Actions de la Société) avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires
Du 26 Juin 2013	Emission dans la limite de 15% de l'émission initiale	26 mois	20	Délégation à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas de demande excédentaire lors de la réalisation de l'augmentation de capital
Du 26 Juin 2013	10% du nombre d'actions composant le capital social au jour de la décision d'attribution	38 mois	21	Délégation à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions au profit des membres du personnel salarié, des mandataires sociaux de la société ou des sociétés qui lui sont liées
Du 26 Juin 2013	10% du nombre d'actions composant le capital social au jour de la décision d'attribution	38 mois	22	Délégation à l'effet d'attribuer gratuitement des actions au profit des membres du personnel salarié, des mandataires sociaux de la société ou des sociétés qui lui sont liées
Du 26 Juin 2013	3% du capital social au jour de l'émission	18 mois	23	Délégation à l'effet de décider une augmentation de capital par émission réservée aux salariés adhérents à un plan épargne entreprise



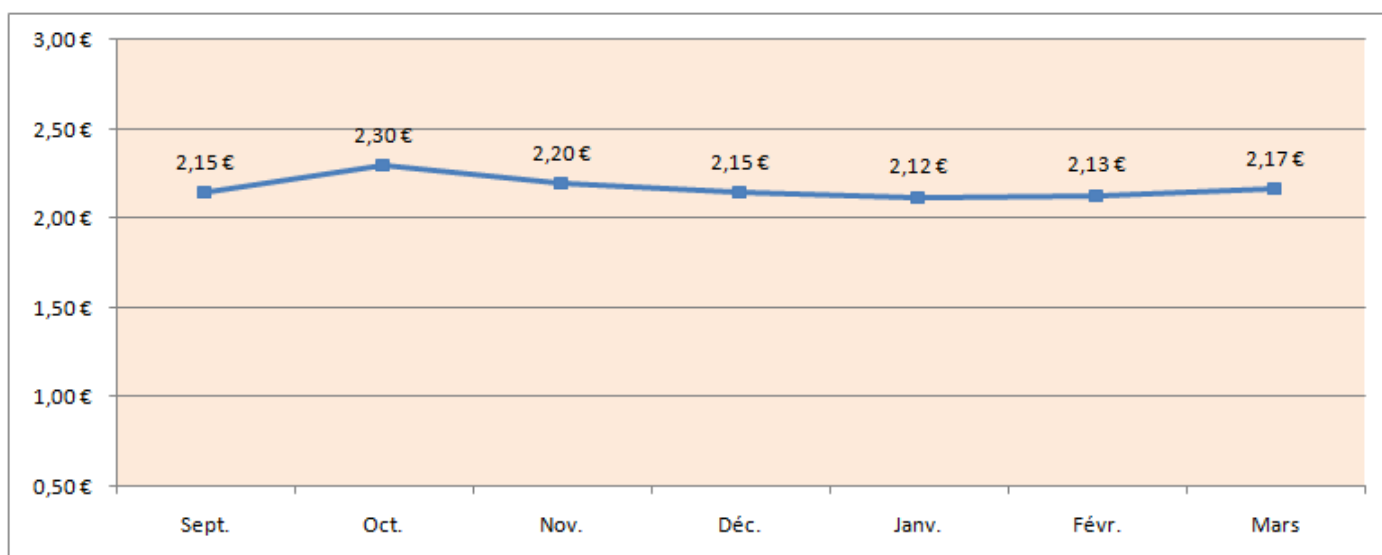
- **Utilisation des délégations au cours de l'exercice**

**Résolution N°7 :** Délégation à l'effet d'émettre un emprunt obligataire assortis de Bons de Souscription d'Actions avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires : émission d'un emprunt obligataire d'un montant total de 1 561 K€ en 2 tranches, la première tranche de 1 248 K€ ayant été émise au 29 novembre 2013, la deuxième tranche est à émettre entre le 27 juin 2014 et le 30 juillet 2014

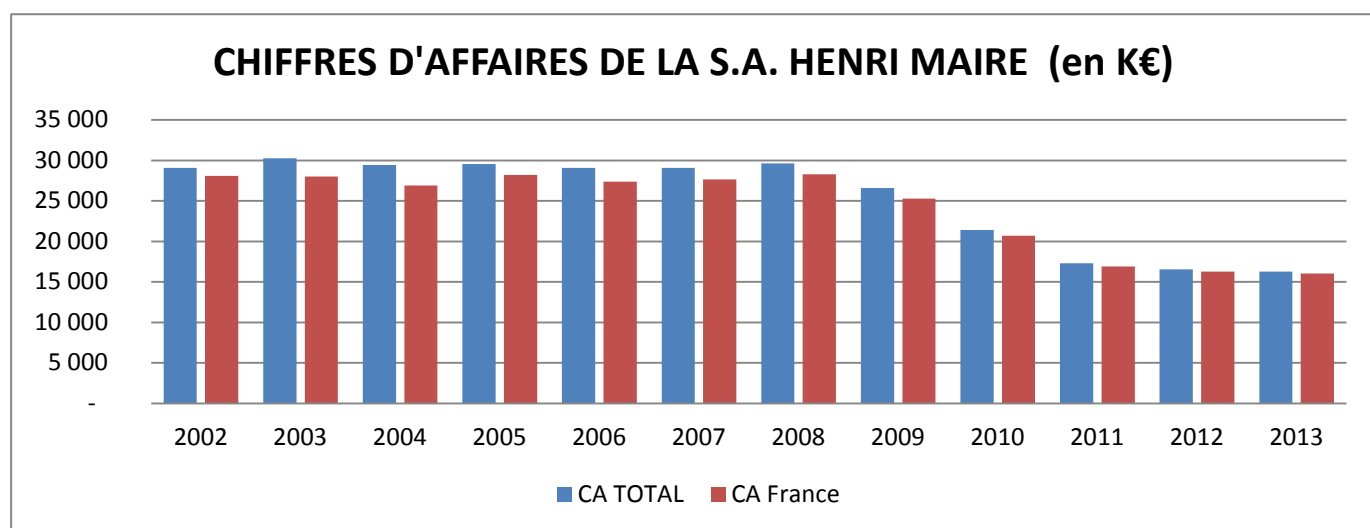
**Résolution N°9 :** Délégation à l'effet d'émettre des actions et toutes valeurs mobilières donnant accès au capital social avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires: augmentation de capital réalisée pour un montant de 3 805 K€ (prime d'émission incluse) au 31 décembre 2013

**Résolution N°15 :** Délégation à l'effet d'émettre des actions et toutes valeurs mobilières donnant accès au capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires : augmentation de capital de 8 000 K€ (prime d'émission incluse) en date du 29 novembre 2013 au profit du Groupe BOISSET par compensation avec un prêt obtenu dans le cadre du financement de l'acquisition des actifs COTTIN

**ANNEXE VI COURS DE BOURSE DE L'ACTION HENRI MAIRE DE SEPTEMBRE A MARS**



**ANNEXE VII CHIFFRES D'AFFAIRES DE LA SA HENRI MAIRE (en milliers d'euros)**



## Activité du Groupe HENRI MAIRE

La société et ses filiales constituent un groupe vitivinicole qui récolte, élève et distribue des vins majoritairement issus des vignobles bourguignon et jurassien.

### ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

#### 1. ETAT DE SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

		31.12.2013	31.12.2012
<b>ACTIF</b>			
<b>(en milliers d'euros)</b>	<b>Notes</b>		
Goodwill	3.1	105	52
Immobilisations incorporelles nettes	3.1	2 949	640
Actifs biologiques	3.2	4 168	4 205
Immobilisations corporelles nettes	3.1	5 943	4 316
Autres actifs financiers non courants		214	187
Impôts différés actifs	5.2	2 177	1 043
<b>Total actifs non-courants</b>		<b>15 556</b>	<b>10 443</b>
Stocks et encours	3.3	24 051	12 521
Clients et comptes rattachés	3.4	4 030	1 857
Autres actifs courants	3.4	1 596	852
Actifs financiers courants	3.5	701	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3.5	5 222	1 700
<b>Total actifs courants</b>		<b>35 600</b>	<b>16 930</b>
<b>Total actifs</b>		<b>51 156</b>	<b>27 373</b>

<b>PASSIF</b> <b>(en milliers d'euros)</b>	<b>Notes</b>	<b>31.12.2013</b>	<b>31.12.2012</b>
Capital	4.1	19 008	9 760
Primes liées au capital		2 557	0
Ecart de réévaluation		1 088	1 150
Réserves consolidées		-2 223	-3 716
Résultat net part du Groupe		236	1 440
Capitaux propres part du Groupe		<b>20 666</b>	<b>8 634</b>
Intérêts minoritaires		274	0
<b>Capitaux propres de l'ensemble</b>		<b>20 940</b>	<b>8 634</b>
Dettes financières non courantes	4.3	9 645	9 691
Provisions et autres passifs non courants	4.2	1 434	1 346
Impôts différés passifs	5.2	2 177	1 043
<b>Total passifs non-courants</b>		<b>13 256</b>	<b>12 080</b>
Provisions courantes	4.5	501	174
Fournisseurs		5 078	2 131
Autres passifs courants	4.4	10 541	3 977
Autres passifs financiers courants	4.3	840	377
<b>Total passifs courants</b>		<b>16 960</b>	<b>6 659</b>
<b>Total capitaux propres et passifs</b>		<b>51 156</b>	<b>27 373</b>

## 2. ETAT DE RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

(en milliers d'euros)	Notes	31.12.2013	31.12.2012 <i>(retraite)*</i>
<b>Ventes de marchandises</b>		26 729	15 915
Autres produits de l'activité		788	700
<b>Produits des activités ordinaires</b>		<b>27 517</b>	<b>16 615</b>
Coût des marchandises vendues		-11 546	-3 286
<b>Marge commerciale</b>	6.1.1	<b>15 971</b>	<b>13 329</b>
Charges de personnel	5.1.1	-11 091	-9 760
Autres charges et produits opérationnels courants		-3 819	-3 419
Impôts et taxes		-1 225	-1 098
<b>Résultat opérationnel courant avant amortissement et provisions</b>		<b>-164</b>	<b>-948</b>
Charges nettes liées aux amortissements et provisions		-955	-662
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>-1 119</b>	<b>-1 610</b>
Autres charges et produits opérationnels non courants	5.1.2	-725	1 628
Incidences des variations de périmètre	5.1.2	1 568	
Variation de la juste valeur des actifs biologiques	3.2	-37	1 428
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>-313</b>	<b>1 446</b>
Coût de l'endettement net		-459	-389
<b>Résultat des activités avant impôts</b>		<b>-772</b>	<b>1 057</b>
Impôts sur les bénéfices	5.2	986	383
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>		<b>214</b>	<b>1 440</b>
Dont part revenant aux minoritaires		-22	0
<b>Dont Résultat Net Part du Groupe</b>		<b>236</b>	<b>1 440</b>
Résultat net par action (en euros)	5.3	0.03	0.252
Résultat net par action après dilution (en euros)	5.3	0.027	0.252

*\* reclassement des provisions pour dépréciation et pertes sur stocks qui étaient comptabilisées en autres charges et produits non courants en 2012, en Coût des marchandises vendues pour 124 k€.*

### 3. ETAT GLOBAL DES GAINS ET PERTES CONSOLIDES

(en milliers d'euros)	31.12.2013	31.12.2012
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé avant part des minoritaires</b>	<b>214</b>	<b>1 440</b>
Variation de la valeur des terres à vignes	-62	1 150
Effet d'impôt <i>(se référer aux notes 2.7.3 et 2.7.5)</i>	21	-383
	<b>-41</b>	<b>767</b>
Engagements envers le personnel : variation de valeur liée aux écarts actuariels <i>(se référer à la note 2.7.11)</i>	<b>39</b>	
<b>Gains et pertes enregistrés en capitaux propres non transférables en résultat</b>	<b>-2</b>	<b>767</b>
<b>Résultat global</b>	<b>212</b>	<b>2 207</b>
Dont part du groupe	232	2 207
Dont part revenant aux minoritaires	-20	0

#### 4. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(en milliers d'euros)	Capital social	Primes liées au capital	Écarts de réévaluation	Écarts actuariels	Réserves Groupe	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres d'ensemble
<b>Au 31 décembre 2011</b>	9 760	-	-		-3 333	6 427	-	6 427
Résultat net de l'exercice					1 440			1 440
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres (Note 1)			1 150		-383	767		767
<b>Au 31 décembre 2012</b>	9 760	-	1 150	-	-2 276	8 634	-	8 634
Variation de capital	9 248	2 557				11 805		11 805
Résultat net de l'exercice					236	236	-22	214
Mouvements sur titres d'autocontrôle					17	17		17
Variation de périmètre (Note 2)					-5	-5	294	289
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres (Note 1)			-62	37	21	-4	2	-2
Frais liés aux opérations sur le capital					-17	-17		-17
<b>Au 31 décembre 2013</b>	19 008	2 557	1 088	37	-2 024	20 666	274	20 940

**Note 1 :** Incidence nette de la réévaluation des terres à vignes et de la variation de valeur liée aux écarts actuariels pour les avantages au personnel (cf. *Etat global des gains et pertes consolidés et se référer aux notes 2.7.3 2.7.5 et 2.7.11*).

**Note 2 :** Acquisition des titres de la société DPF D en 2013 (se référer à la note sur les faits marquants de l'exercice).

## 5. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

(en milliers d'euros)	31.12.2013	31.12.2012
<b>Résultat net de la période Part du groupe</b>	<b>236</b>	<b>1 440</b>
Part des minoritaires	-22	0
Charges nettes liées aux amortissements, provisions, abandons de créances et variations de périmètre	-761	-1 425
Variations des impôts différés	-990	-383
Plus ou moins-values nettes sur cessions d'actifs non courants	-139	-56
Variation de la juste valeur des actifs biologiques	37	-1 428
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>-1 639</b>	<b>-1 852</b>
- <i>Dont capacité d'autofinancement générée par l'activité courante du Groupe (Note 1)</i>	-323	-1 389
<b>Variation du besoin en fonds de roulement</b>	<b>2 132</b>	<b>807</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>	<b>493</b>	<b>-1 045</b>
Acquisitions d'immobilisations corporelles ou incorporelles	-1 138	-1 367
Produits de cession d'immobilisations corporelles, incorporelles et autres actifs non courants	178	179
Variations de périmètre (nettes de trésorerie) (Note 2)	-12 170	
Variation des dettes sur immobilisations (Note 2)	5 002	
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>	<b>-8 128</b>	<b>-1 188</b>
Dividendes versés		
Augmentation de capital (Note 2)	11 804	
Variation des comptes courants d'actionnaires (Note 2)	-1 893	2 600
Variation des dettes financières (Note 2)	1 053	590
Mouvements sur actions propres	17	
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</b>	<b>10 981</b>	<b>3 190</b>
<b>Variation de la trésorerie nette</b>	<b>3 346</b>	<b>957</b>
<b>Trésorerie à l'ouverture</b>	<b>1 700</b>	<b>743</b>
<b>Trésorerie à la clôture</b>	<b>5 046</b>	<b>1 700</b>

Détail de la trésorerie nette	31.12.2013	31.12.2012
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5 222	836
Valeurs mobilières de placement		864
Soldes créditeurs de banques	176	
<b>Total</b>	<b>5 046</b>	<b>1 700</b>

**Note 1 :** Au 31 décembre 2013, hors incidence des coûts de restructuration engagés sur l'exercice pour un montant de 914 k€ et des frais liés aux variations de périmètre pour un montant de 402 k€ (acquisition des titres DPF D et reprise des actifs du groupe COTTIN), la capacité d'autofinancement générée par l'activité courante est négative de 323 k€. Par ailleurs, l'incidence du profit d'un montant de 1 988 k€, résultant de la reprise des activités opérationnelles du Groupe COTTIN Frères est neutralisée pour la détermination de la capacité d'autofinancement 2013.

Sur l'exercice 2012, hors incidence des coûts de restructuration engagés sur l'exercice pour un montant de 463 k€, la capacité d'autofinancement générée par l'activité est négative de 1 389 k€. Cette capacité d'autofinancement est retraitée de l'incidence des abandons de créances comptabilisés pour un montant de 2 000 k€ au 31 décembre 2012.

**Note 2 :** Au titre de l'exercice 2013, ces flux de trésorerie d'investissement et de financement sont issus de l'acquisition de la société DPF D à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2013 et de la reprise des actifs du Groupe COTTIN Frères en date du 30 septembre 2013 (se référer à la note sur les faits marquants de l'exercice 2013).

Sur l'exercice 2012, les montants correspondent aux mesures mises en place dans le cadre de l'aménagement du plan de restructuration de la dette financière du Groupe.

## Commentaires sur la variation de trésorerie consolidée

Le tableau de variation de la trésorerie consolidée détaille les principaux flux financiers de l'exercice 2013.

### ➤ **Variation de la trésorerie issue des activités opérationnelles du Groupe**

Hors incidence des coûts de restructuration engagés sur l'exercice pour un montant de 914 k€ et des frais liés aux variations de périmètre de l'exercice pour un montant de 402 k€, la capacité d'autofinancement générée par l'activité courante est négative de 323 k€, soit une amélioration significative (1 060 k€) par rapport à la capacité d'autofinancement générée par l'activité courante du Groupe sur l'exercice 2012.

Cette capacité d'autofinancement négative est cependant compensée par la variation du BFR liée à l'activité qui est positive de 2 132 k€. Cette variation du BFR est à comparer avec une variation positive du BFR de 807 k€ au 31 décembre 2012.



L'incidence détaillée de la variation du BFR liée à l'activité sur l'exercice 2013 est la suivante :

<b>en milliers d'euros</b>	<b>31.12.2013</b>	<b>31.12.2012</b>
Incidence de la variation des stocks	2 734	-562
Incidence des dépréciations de stocks	-696	95
Incidence de la variation des clients et autres créances nets	-2 688	72
Incidence de la variation des fournisseurs et autres créditeurs	2 782	1 202
<b>Total</b>	<b>2 132</b>	<b>807</b>

Les nouvelles activités opérationnelles du Groupe intégrées au cours de l'exercice 2013 contribuent à hauteur de 3 084 k€ à cette amélioration du BFR. La diminution des provisions pour dépréciation de stocks a une incidence négative de 696 k€ sur la variation du BFR. La variation du BFR hors incidences des acquisitions et provisions est donc négative de 256 k€.

Ainsi au total, la variation de la trésorerie issue des activités opérationnelles du Groupe est positive à hauteur de 493 k€, soit une amélioration de 1 538 k€ par rapport à la trésorerie issue des activités opérationnelles négative de 1 045 k€ au 31 décembre 2012.

#### ➤ **Variation de la trésorerie issue des opérations d'investissement du Groupe**

Les investissements opérationnels du Groupe au 31 décembre 2013 sont principalement constitués par :

- La prise de contrôle en date du 27 juin 2013 de la société DPFD pour un montant net de 1.250 k€. Cette acquisition génère, après prise en compte de la trésorerie acquise et du remboursement des dettes acquises, une sortie nette de trésorerie de 1.220 k€ sur la période ;
- La reprise en date du 30 septembre 2013 de l'intégralité des activités opérationnelles du Groupe COTTIN pour un montant net de 10.950 k€. Cette acquisition génère, après prise en compte d'un crédit vendeur de 5.000 k€, une sortie nette de trésorerie de 5.950 k€ sur la période.

Les autres investissements ont concerné principalement les vignes (replantation et matériel agricole) et le commerce (fichiers clients). Nets des cessions d'actifs, ils représentent au 31 décembre 2013 une sortie nette de trésorerie de 960 k€.

Nets des cessions d'actifs, les flux d'investissements du Groupe représentent sur l'exercice 2013 une sortie nette de trésorerie de 8 128 k€.

Sur l'exercice 2012, les investissements opérationnels du Groupe, avaient généré une sortie nette de trésorerie de 1 188 k€.

➤ **Variation de la trésorerie issue des opérations de financement du Groupe**

La variation de la trésorerie issue des opérations de financement est positive de 10 981 k€. Cette évolution est issue des mesures mises en place pour financer le développement des activités opérationnelles du Groupe HENRI MAIRE au cours de l'exercice 2013 dans le cadre des différentes opérations de croissance externe mentionnées ci-dessus.

Ainsi, ces flux de financement se sont notamment traduits sur l'exercice 2013 :

- par des apports complémentaires en compte courant de la part de l'actionnaire principal, la société HENRI MAIRE DÉVELOPPEMENT, pour un montant de 1 310 k€ portant ainsi le compte-courant de la société HENRI MAIRE DÉVELOPPEMENT à 5 160 k€. Au cours de l'exercice, une partie de ce compte courant a été incorporée aux fonds propres de la de la société HENRI MAIRE pour un montant de 3 500 k€ (prime d'émission incluse) ;
- par des augmentations de capital en numéraire pour un montant de 8 305 k€ (prime d'émission incluse) ;
- et par l'émission de titres obligataires assortis de bons de souscription d'actions (BSA) pour un montant de 1 249 k€ au 31 décembre 2013

Ces différentes opérations financières sont décrites dans la note de l'annexe qui expose les faits marquants de l'exercice 2013.

Sur l'exercice 2012, l'évolution de la trésorerie issue des opérations de financement reflétait les effets des mesures mises en place dans le cadre de l'aménagement du plan de restructuration de la dette financière du Groupe suite à la signature le 21 février 2012 d'un nouvel avenant au protocole d'accord de juillet 2010.

**Ainsi, le solde de ces opérations d'exploitation, d'investissement et de financement, se traduit par une variation positive de la trésorerie de 3 346 k€ sur l'exercice 2013.**

**À l'issue des opérations de l'année 2013, la trésorerie nette s'élève à 5 046 k€ contre 1 700 k€ en 2012.**

## ANNEXE AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les comptes consolidés annuels du Groupe HENRI MAIRE pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 comprennent la Société HENRI MAIRE et ses filiales (l'ensemble désigné comme le Groupe).

Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des comptes consolidés qui ont été établis par le Conseil d'Administration de la société mère, société anonyme de droit français domiciliée à Boichaïlles – 39600 ARBOIS.

La société Henri MAIRE est cotée sur Euronext, compartiment C.

Les comptes consolidés du Groupe HENRI MAIRE ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 21 mars 2014.

### 1. COMMENTAIRES SUR L'ACTIVITE ET L'ORGANISATION DU GROUPE HENRI MAIRE

Fin mai 2010, la société HENRI MAIRE DÉVELOPPEMENT a pris le contrôle de la société HENRI MAIRE par l'acquisition du bloc majoritaire détenu jusqu'alors par les actionnaires historiques d'HENRI MAIRE SA.

Depuis cette date, une nouvelle organisation a été mise en place au sein de la société HENRI MAIRE et un plan de développement a été lancé. Afin de financer ce plan de redressement du Groupe et d'accompagner la reprise de son activité, la dette financière du Groupe a été restructurée au cours des derniers exercices.

Au terme de ces différents accords négociés avec les organismes bancaires, la restructuration de l'endettement du Groupe a été réalisé sous la forme d'abandons de créances, assortis de clauses de retour à meilleure fortune, consentis par les organismes bancaires et par la consolidation d'une partie de leur dette échue en crédit moyen et long terme et par de nouveaux apports de financement de la part de l'actionnaire principal.

#### 1.1 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2013.

##### 1.1.1 Opérations de croissance externe

Dans le cadre du développement de ces activités, le groupe HENRI MAIRE a procédé à deux opérations de croissance externe sur l'exercice 2013.

##### ➤ **Prise de contrôle de la société DPF**

Le Groupe a pris le contrôle de la société Dufouleur Père et Fils Distribution (DPFD) le 27 juin 2013 par l'acquisition pour un montant de 1 250 k€ de 80 % des titres composant le capital de ladite société. Il est prévu que le Groupe acquière les 20% restant.

La société DPF commercialise essentiellement des vins de Bourgogne, notamment sous les marques Dufouleur et Domaine Barbier. Elle a réalisé sur l'exercice 2013 un chiffre d'affaires de 5 511 k€.

Cette acquisition a été financée par l'émission d'un emprunt obligataire avec de bons de souscription en actions (cf. infra).

L'activité commerciale de la société DPFD est intégrée à celle du Groupe depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

#### ➤ **Reprise des actifs du Groupe COTTIN**

Le Groupe a repris, par l'intermédiaire de sa filiale DOMAINES HM (DHM), en date du 30 septembre 2013, l'intégralité des actifs opérationnels nécessaires à l'exploitation des activités du Groupe COTTIN FRERES, en particulier les marques LABOURE ROI et NICOLAS POTEL ainsi que l'usine de production et d'emballage basée à Nuits Saint Georges.

Cette transaction a été réalisée pour un montant de 10 950 k€ (prix définitif arrêté au 17 octobre 2013).

Le Groupe COTTIN FRERES commercialise essentiellement des vins de Bourgogne, notamment sous les marques LABOURE ROI et NICOLAS POTEL, trois-quarts de cette activité étant réalisée à l'export, dont une grande partie au Japon et au Royaume-Uni.

Le Chiffre d'affaires annuel des activités acquises au cours de l'année 2013 a été de 29 200 k€.

Dans le cadre des accords avec le Groupe COTTIN FRERES, le prix de cession des actifs repris par le Groupe HENRI MAIRE a été payé selon les modalités suivantes :

- A concurrence de 6 000 k€ à la date de réalisation de la reprise. Cette somme payée le 30 septembre a été financée via un prêt de 8 000 k€ consenti par le Groupe BOISSET. Ce prêt a été compensé en date du 29 novembre 2013 dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire réservée, sur la base d'un prix de 2,17 € par action HENRI MAIRE émise (cf. infra) ;
- Le solde du prix de cession a été payé sous la forme d'un billet à ordre émis par la société DOMAINES HM à échéance du 6 janvier 2014 et avalisé par le Groupe BOISSET. Cette seconde échéance de paiement a été financée par un recours à l'endettement pour un montant de 5 000 k€ sous la forme d'un prêt de 5 000 k€ octroyé par le Groupe BOISSET à échéance au 30 septembre 2015 et portant intérêt au taux de 5.5 %. En garantie de ce prêt, HENRI MAIRE s'est engagé à nantir au profit du Groupe BOISSET les titres de la filiale DHM qui a acquis les fonds de commerce NICOLAS POTEL et LABOURE ROI.

L'activité commerciale de la société DHM a été intégrée à celle du Groupe à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2013.

Un compromis de vente concernant les actifs immobiliers du Groupe COTTIN FRERES a également été signé le 30 septembre 2013. Le prix de cession de ces actifs immobiliers a été arrêté à 1 898 k€. Cette acquisition, devenue définitive fin décembre 2013, a été réalisée par l'intermédiaire de la SCI DU JURA dont le groupe HENRI MAIRE possède 20 % du capital social.

Les incidences de ces variations de périmètre sont détaillées dans la note 2.6.

### **1.1.2 Opérations financières et évolution des fonds propres du Groupe**

Dans le cadre des négociations engagées avec le Groupe BOISSET au titre de l'acquisition de la société DPFDF et du financement de la reprise des actifs du groupe COTTIN FRERES, plusieurs opérations financières affectant les fonds propres du Groupe ont été réalisées sur l'exercice 2013

Ainsi, ces différentes opérations financières affectant le capital social de la société HENRI MAIRE se sont notamment traduites sur l'exercice 2013 :

- Par une augmentation de capital en numéraire réservée au Groupe BOISSET sur la base d'un prix de 2,17 € par action HENRI MAIRE émise (prime d'émission incluse), soit un accroissement des fonds propres du Groupe de 8 000 k€;
- Par une augmentation de capital pour un montant global de 3 805 k€ (prime d'émission incluse) réalisée à hauteur de 3 500 k€ par l'incorporation d'une partie du compte courant de l'actionnaire principal, la société HENRI MAIRE DEVELOPPEMENT et par des souscriptions d'actionnaires réalisées sur le marché boursier pour le complément. Préalablement à cette incorporation au capital, des apports complémentaires en compte courant de la part de l'actionnaire principal, la société HENRI MAIRE DÉVELOPPEMENT, ont été réalisés sur l'exercice pour un montant de 1 310 k€. Le solde du compte courant de la société HENRI MAIRE DEVELOPPEMENT s'élève à 1 660 k€ au 31 décembre 2013 ;
- Et par l'émission, dans le cadre de la prise de contrôle de la société DPFDF, d'un emprunt obligataire à échéance du 27 juin 2019 avec Bons de Souscription en Actions (BSA) sur deux tranches d'émission correspondant à 780 388 titres obligataires de valeur nominale de 2 €, soit un montant total de 1 560 k€. Le prix d'exercice des BSA est fixé à 2 € de valeur par action HENRI MAIRE souscrite et les obligations seront assorties d'un taux d'intérêt annuel de 4,5 %. La première tranche a été émise le 29 novembre 2013 et a porté sur 624 254 obligations, soit un montant de 1 248 k€ au 31 décembre 2013. La seconde tranche pour le solde doit être réalisée entre le 27 juin et le 31 juillet 2014.

A l'issue de ces opérations la société HENRI MAIRE DEVELOPPEMENT détient 60.65 % du capital social de la société HENRI MAIRE et le Groupe BOISSET détient 32.97 % du capital social de la société HENRI MAIRE (avant prise en compte de la dilution liée aux BSA de l'emprunt obligataire).

### **1.1.3 Autres événements significatifs**

Sur le plan de ses activités opérationnelles, le Groupe a poursuivi sa politique de réduction des coûts et de réorganisation de son réseau commercial. Des coûts d'acquisition et de restructuration significatifs ont également été engagés par le Groupe sur l'exercice dans le cadre de la reprise des nouvelles activités opérationnelles.

L'incidence globale de ces différentes actions sur le résultat opérationnel du Groupe est négative de 1 316 k€ au 31 décembre 2013.

## **1.2 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE.**

Aucun événement postérieur à l'exercice significatif n'est à signaler.

Ainsi, les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013 ont été établis par référence à cet environnement en se fondant sur une hypothèse de continuité d'exploitation, en prenant en considération d'une part la poursuite du plan de réduction de coût mis en place et du plan de recapitalisation du Groupe et d'autre part, le développement des activités opérationnelles du Groupe.

## **2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES**

### **2.1 REFERENTIEL COMPTABLE**

Les comptes consolidés du Groupe HENRI MAIRE sont conformes aux normes et interprétations IFRS publiées par l'IASB telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Les comptes consolidés sont établis en conformité avec les normes comptables internationales édictées par l'IASB (International Accounting Standards Board) et adoptées par l'Union Européenne à la date de clôture. Ces normes comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards) et IAS (International Accounting Standards) ainsi que les IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee) les interprétations d'application obligatoire à la date de clôture. Ces normes et interprétations sont appliquées de façon constante sur les exercices présentés.

#### **2.1.1 Evolution en 2013 du référentiel comptable applicable au Groupe.**

##### **Normes, amendements et interprétations dont l'application est obligatoire en 2013**

- IAS 19 Révisée « Avantages du personnel » applicables à compter du 1er janvier 2013. Cette norme a été adoptée par l'Union Européenne le 5 juin 2012.

Les amendements de la norme IAS 19 traitant des engagements relatifs aux avantages au personnel (retraites, remboursement de frais médicaux et avantages assimilés), prévoient notamment la reconnaissance immédiate des écarts actuariels en capitaux propres. Le Groupe HENRI MAIRE comptabilisait jusqu'au 31 décembre 2012 directement en résultat les écarts actuariels. En raison de la disparition de cette méthode à compter du 1er janvier 2013, le Groupe a enregistré l'incidence de la portion des engagements envers le personnel issue des écarts actuariels en contrepartie des capitaux propres pour un montant de 39 k€. L'effet rétrospectif de ce changement de méthode n'a pas été appliqué à l'exercice 2012 compte tenu de son caractère non significatif (note 4.2);

- IFRS 13 « Evaluation de la juste valeur ». La date d'application fixée par l'IASB concerne les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2013. Cette norme définit les règles de détermination de la juste valeur et les informations méthodologiques à fournir en annexe lorsque la juste valeur est utilisée. L'application de ce texte n'a pas d'impact significatif sur les comptes du Groupe (se référer à la note 2.2.2) ;

- Amendements à IAS 1 « Présentation des autres éléments du résultat global » applicables pour les exercices ouverts à compter du 1er juillet 2012. Cette norme a été adoptée par l'Union Européenne le 5 juin 2012.

Ces amendement d'IAS 1 concernent notamment les gains et pertes enregistrés en capitaux propres et leur présentation distincte, selon qu'ils sont ou non transférables en compte de résultat dans le futur ;

- Amendement à IFRS 7 « Instruments financiers : Informations à fournir - Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers » Cet amendement a été adopté par l'Union Européenne le 29 décembre 2012 et doit être appliqué rétrospectivement pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2013 ;

- Amendements à IAS 12 « Impôts différés liés à des actifs réévalués ». Ces nouvelles dispositions introduisent une présomption selon laquelle l'actif réévalué est recouvré entièrement par la vente, à moins que l'entité puisse apporter la preuve que le recouvrement se produira d'une autre façon, ces amendements sont applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2013.

***Normes, interprétations et amendements adoptés par l'Union Européenne d'application optionnelle en 2013 et d'application obligatoire en 2014***

Les normes applicables à HENRI MAIRE à compter du 1er janvier 2014 sont principalement les normes IFRS 10 "Etats financiers consolidés", IFRS 11 "Accords conjoints" et IFRS 12 "Informations à fournir sur les participations dans les autres entités", sur la consolidation. Celles-ci redéfinissent la notion de contrôle exercé sur une entité, supprimant la possibilité d'utiliser l'intégration proportionnelle pour la consolidation des entités sous contrôle conjoint, seule la méthode de consolidation par mise en équivalence étant admise, et complétant les informations requises dans l'annexe aux comptes consolidés.

L'application de ces textes n'aura pas d'impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe, car aucune entité n'est consolidée selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

**Les autres normes dont l'application ne sera obligatoire qu'en 2014 sont les suivantes :**

- Amendement à IAS 28 « Participation dans des entreprises associées et coentreprises ». IAS 28 a été modifié pour être conforme aux modifications apportées suite à la publication d'IFRS 10 "Etats financiers consolidés", IFRS 11 "Accords conjoints" et IFRS 12 "Informations à fournir sur les participations dans les autres entités". La date d'entrée en vigueur est fixée au 1er janvier, 2014.

- Amendement à IAS 32 « Instruments financiers : Présentation - Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers ». Cet amendement a été adopté par l'Union Européenne le 29 décembre 2012 et est applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2014 ;

Ces normes n'ont pas été anticipées par le Groupe et ne sont pas susceptibles d'avoir des incidences significatives lorsqu'elles seront appliquées.

## **Normes, interprétations et amendements non encore adoptés par l'Union Européenne**

- IFRS 9 « Instruments financiers » applicable à compter du 1er janvier 2015 et non adoptée encore par l'Union Européenne

## **2.2 BASES D'ÉVALUATION, JUGEMENTS ET UTILISATION D'ESTIMATIONS**

### **2.2.1 Principes généraux d'établissement des comptes consolidés**

Les états financiers ont été préparés selon la convention du coût historique, à l'exception des terres à vignes, des actifs biologiques et de certaines dettes financières qui sont comptabilisés selon la convention de la juste valeur (*cf. note 2.2.2*).

Dans le cadre du processus d'établissement des comptes consolidés, l'évaluation de certains soldes du bilan et du compte de résultat nécessite l'utilisation d'hypothèses, estimations ou appréciations.

Les estimations et hypothèses significatives réalisés par la société pour l'établissement des états financiers portent principalement sur :

- L'évaluation des engagements de retraite (*note 2.7.11*) ;
- La valorisation des terres à vignes et des actifs biologiques (*note 2.7.3 et note 2.7.5*) ;
- Les tests de dépréciation des Goodwill et des immobilisations incorporelles (*note 2.7.4*) ;
- Les provisions pour dépréciation des stocks (*note 2.7.7*) et des créances clients (*note 2.7.8*) ;
- Les dettes financières renégociées et l'emprunt obligataire avec Bons de Souscription en Actions (*note 2.7.13*).

Ces hypothèses, estimations ou appréciations, établies sur la base d'informations ou de situations existant à la date d'établissement des comptes, peuvent se révéler, dans le futur, différentes de la réalité.

### **2.2.2 Evaluation à la juste valeur**

La juste valeur (ou valeur de marché) correspond, pour les actifs, au prix de vente qui serait obtenu en cas de cession et, pour les passifs, au montant qui serait versé pour les transférer, ces transactions hypothétiques étant conclues dans des conditions de négociation normales.



Les actifs et passifs évalués à leur juste valeur lors de chaque clôture sont les suivants :

	<b>Modalités de détermination de la juste valeur (niveau dans la hiérarchie de juste valeur définie par IFRS 13 Evaluation à la juste valeur)</b>	<b>Montants enregistrés à la date de clôture</b>
Terres à vignes	Sur la base d'une valeur de marché résultant d'une expertise indépendante réalisée par la SAFER (niveau 2). Voir Note 2.7.3.	Note 3.1
Actifs biologiques	Sur la base d'une valeur de marché résultant d'une expertise indépendante réalisée par la SAFER (niveau 2). Voir Note 2.7.5.	Note 3.2
Production récoltée (raisins)	Sur la base des prix d'achat de raisins équivalents sur les secteurs considérés à leur valeur de transaction respective selon la nature de leur provenance (niveau 2). Voir Note 2.7.7.	Note 3.3
Dettes financières renégociées	Sur la base de données de marché à partir d'un taux d'intérêt effectif estimé compte tenu du profil de risque du Groupe au moment de la renégociation de la dette bancaire (niveau 3). Voir note 2.7.13.	Note 4.3
Emprunt obligataire (OBSA)	Sur la base d'un taux d'intérêt effectif estimé compte tenu du profil de risque du Groupe (niveau 3). Voir note 2.7.13.	Note 4.3

Aucun autre actif ou passif n'a été réévalué à sa valeur de marché à la date de clôture.

### **2.3 METHODES DE CONSOLIDATION**

Les entités dans lesquelles HENRI MAIRE exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif, en droit ou en fait, sont consolidées par intégration globale. Le contrôle existe lorsque la société HENRI MAIRE a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir les avantages de ses activités pertinentes, à savoir les activités qui ont une incidence importante sur les rendements de l'entité faisant l'objet d'un investissement.

Les sociétés sous contrôle conjoint sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Le Groupe ne consolide pas de sociétés selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

Le Groupe ne consolide pas de sociétés selon la méthode de mise en équivalence au 31 décembre 2013 (cf. note 2.6).

Les états financiers des entités contrôlées sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu et jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Toutes les transactions et positions internes sont éliminées en consolidation en totalité pour les sociétés consolidées par intégration globale.

## 2.4 HARMONISATION DES METHODES COMPTABLES

Les états financiers des filiales sont établis sur la même période comptable que celle de la société mère.

Des règles et méthodes identiques sont appliquées pour toutes les sociétés du Groupe.

## 2.5 METHODES DE CONVERSION

Les transactions réalisées en devises étrangères sont converties au cours des devises à la date des transactions. Les dettes et créances en devises sont converties au cours de clôture. Les pertes et profits résultent de la conversion des soldes concernés au cours en vigueur au 31 décembre 2013

## 2.6 PERIMETRE DE CONSOLIDATION

HENRI MAIRE	SA	Arbois	625580279	Commerce vins	100,00	100,00	IG
DOMAINES HENRI MAIRE	SCV	Arbois	778539430	Exploitation vignes	100,00	100,00	IG
DOMAINE DE MONTFORT	SCV	Arbois	382708279	Gestion de patrimoine viticole	100,00	100,00	IG
DOMAINE BREGAND	SCV	Arbois	439455304	Exploitation vignes bio	100,00	100,00	IG
PIROU	SARL	Arbois	317962942	Commerce vins	100,00	100,00	IG
GEVIN	SARL	Paris	626580120	Commerce vins	100,00	100,00	IG
DHERBEY	SARL	Arbois	762202202	Commerce vins	100,00	100,00	IG
TISSOT	SARL	Voiteur	312480064	Commerce vins	100,00	100,00	IG
DPFD	SAS	Nuits St Georges		Commerce vins	79,99	100,00	IG
DHM	SAS	Nuits St Georges		Commerce vins	100,00	100,00	IG

*SCV : Société civile viticole,*

*IG : méthode d'intégration globale*

La société HENRI MAIRE GmbH a été liquidée sur le dernier trimestre 2013. Cette sortie de périmètre est sans incidence significative sur les comptes consolidés du Groupe (incidence négative de 17 k€ sur le résultat consolidé).

### 2.6.1 Variations du périmètre de consolidation

#### ➤ Prise de contrôle de la société DPF

Le Groupe a pris le contrôle de la société Dufouleur Père et Fils Distribution le 27 juin 2013 par l'acquisition pour un montant de 1 250 k€ de 80 % des titres composant le capital de ladite société. L'activité commerciale de la société DPF est intégrée à celle du Groupe depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

A titre informatif, l'affectation du coût d'acquisition a conduit notamment à une réévaluation de stocks nette d'un montant de 470 k€, qui se décompose en une réévaluation brute de 705 k€ et d'un impôt différé passif de 235 k€.

Les actifs incorporels acquis pour un montant de 1 510 k€ ont été comptabilisés en immobilisations incorporelles séparément du goodwill représentatifs de la valeur des noms commerciaux et marques acquis conjointement avec d'autres actifs incorporels nécessaires à leur exploitation (en particulier les contrats d'approvisionnement en vins et les fichiers clientèle).

L'actif net acquis de la société DPF D au 30 juin 2013, après affectation du coût d'acquisition aux actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis évalués à leur juste valeur, se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	30.06.2013
Goodwill	73
Immobilisations incorporelles nettes (marques)	1 513
Immobilisations corporelles nettes	30
Actifs financiers non courants	24
Impôts différés actifs	273
Stocks	1 118
Clients	841
Autres créances	109
Trésorerie	462
Dettes financières non courantes	-960
Provisions non courantes	-138
Impôts différés passif	-235
Fournisseurs	-482
Autres passifs courants	-604
Autres passifs financiers courants	-553
<b>Actif net</b>	<b>1 471</b>
Part des intérêts non contrôlés	-294
<b>Actif net intégré</b>	<b>1 177</b>
<b>Prix d'acquisition</b>	<b>1 250</b>
<b>Goodwill</b>	<b>73</b>

L'acquisition de la société DPF D génère, après prise en compte de la trésorerie acquise et du remboursement des dettes acquises, une sortie nette de trésorerie de 1 220 k€ sur la période.

#### ➤ Reprise des actifs opérationnels du Groupe COTTIN

Le Groupe a repris, par l'intermédiaire de sa filiale DOMAINES HM (DHM), en date du 30 septembre 2013, l'intégralité des actifs opérationnels nécessaires à l'exploitation des activités du Groupe COTTIN FRERES, en particulier les marques LABOURE ROI et NICOLAS POTE L ainsi que l'usine de production et d'emballages localisée à Nuits Saint Georges.

Cette transaction a été réalisée pour un montant de 10 950 k€ (prix définitif arrêté au 17 octobre 2013).

L'activité commerciale de la société DHM a été intégrée à celle du Groupe à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2013.

Un compromis de vente concernant les actifs immobiliers du Groupe COTTIN FRERES a également été signé le 30 septembre 2013. Le prix de cession de ces actifs immobiliers a été arrêté à 1 898 k€. Cette acquisition, devenue définitive fin décembre 2013, a été réalisée par l'intermédiaire de la SCI DU JURA dont le groupe HENRI MAIRE possède 20 % du capital social, pour un montant de 10 k€, et assure la gérance. Cette société dont le 1<sup>er</sup> exercice social sera clôturé le 31 décembre 2014, n'a pas eu d'activité sur l'exercice 2013. Elle n'a pas été consolidée au 31 décembre 2013

A titre informatif, l'affectation du coût d'acquisition des actifs et passifs repris en date du 30 septembre 2013 a notamment conduit à :

- Une réévaluation de stocks nette de vins d'un montant de 2 234 k€, qui se décompose en une réévaluation brute de 3 351 k€ et d'un impôt différé passif de 1 117 k€. Cette réévaluation des stocks a été déterminée en fonction de la valeur d'achat des stocks fondée sur une expertise et sur l'application des prix du BIVB. Par ailleurs, les stocks de produits finis et de Tiré-Bouchés ont fait l'objet d'une réévaluation complémentaire par application d'un taux de marge de 10 %. Les autres stocks ont été intégrés à leur prix d'acquisition,
- Une comptabilisation, des actifs incorporels acquis pour un montant de 800 k€ en immobilisations incorporelles séparément du goodwill car représentatifs de la valeur des noms commerciaux, enseignes et marques commerciales acquis conjointement avec d'autres actifs incorporels nécessaires à leur exploitation (en particulier les fichiers clientèle).
- Une reprise des autres actifs et passifs, en particulier les passifs sociaux à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Ainsi, l'actif net intégré au 30 septembre 2013 lors de la reprise des actifs opérationnels du Groupe Cottin Frères, après affectation du coût d'acquisition aux actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis évalués à leur juste valeur selon les principes généraux décrits ci-avant, se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	30.09.2013
Immobilisations incorporelles nettes (marques)	800
Immobilisations corporelles nettes	1 515
Actifs financiers non courants	0
Impôts différés actifs	67
Stocks	12 449
Provisions non courantes	-202
Impôts différés passif	-1 117
Autres passifs courants	-574
<b>Actif net acquis</b>	<b>12 938</b>
<b>Prix d'acquisition</b>	<b>10 950</b>
<b>Badwill</b>	<b>1 988</b>

Ce badwill a été comptabilisé en résultat opérationnel au 31 décembre 2013 (cf. note 5.1.2).

Cette acquisition génère, après prise en compte d'un crédit vendeur de 5.000 k€, une sortie nette de trésorerie de 5.950 k€ sur la période.

## 2.6.2 Information financière pro forma

Les informations financières pro forma présentées ci-après reflètent les principaux agrégats de l'état de résultat global consolidé du Groupe HENRI MAIRE sur une période de douze mois comme si l'acquisition de la société DPF D et l'intégration des activités opérationnelles du Groupe COTTIN avaient eu lieu au début de la période, soit au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

(en milliers d'euros)	Information financière pro forma sur 12 mois 31.12.2013	Activité DHM sur 9 mois 30/09/2013	Activité DPF D sur 6 mois 30/06/2013	Groupe Henri Maire publié 31.12.2013
<b>Ventes de marchandises</b>	50 093	20 740	2 624	26 729
Autres produits de l'activité	788			788
<b>Produits des activités ordinaires</b>	<b>50 881</b>	<b>20 740</b>	<b>2 624</b>	<b>27 517</b>
Coût des marchandises vendues	-28 826	-16 446	-834	-11 546
<b>Marge commerciale</b>	<b>22 055</b>	<b>4 294</b>	<b>1 790</b>	<b>15 971</b>
Charges de personnel	-14 554	-2 299	-1 164	-11 091
Autres charges et produits opérationnels courants	-6 148	-1 899	-430	-3 819
Impôts et taxes	-1 691	-367	-99	-1 225
<b>Résultat opérationnel courant avant amortissement et provisions</b>	<b>-338</b>	<b>-271</b>	<b>97</b>	<b>-164</b>
Charges nettes liées aux amortissements et provisions	-1 497	-540	-2	-955
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>-1 835</b>	<b>-811</b>	<b>95</b>	<b>-1 119</b>
Autres charges et produits opérationnels non courants	-759	40	-74	-725
Incidences des variations de périmètre	1 568			1 568
Variation de la juste valeur des actifs biologiques	-37			-37
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>-1 063</b>	<b>-771</b>	<b>21</b>	<b>-313</b>
Coût de l'endettement net	-707	-247	-1	-459
<b>Résultat des activités avant impôts</b>	<b>-1 770</b>	<b>-1 018</b>	<b>20</b>	<b>-772</b>
Impôts sur les bénéfices	944	-42	0	986
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>-826</b>	<b>-1 060</b>	<b>20</b>	<b>214</b>
Dont part revenant aux minoritaires	-18		4	-22
<b>Dont Résultat Net Part du Groupe</b>	<b>-808</b>	<b>-1 060</b>	<b>16</b>	<b>236</b>

L'activité commerciale de la société DPF D est intégrée à celle du Groupe depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

Dans le cadre de l'établissement de ces informations financières pro forma, les comptes couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 30 juin 2013 ont été ajoutés au compte de résultat global consolidé du Groupe au 31 décembre 2013. Ainsi, l'état de résultat global consolidé du Groupe est présenté comme si l'acquisition de la société DPF D avait eu lieu au début de la période soit au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

L'activité commerciale de la société DHM est comprise dans celle du Groupe depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2013. Dans le cadre de l'établissement de ces informations financières pro forma, les flux générés par

les activités opérationnelles reprises pour la période allant du 1er janvier 2013 au 30 septembre 2013 ont été intégrés au compte de résultat global consolidé du Groupe au 31 décembre 2013. Ainsi, les activités opérationnelles du Groupe COTTIN sont retenues comme si l'acquisition avait eu lieu en début de période.

Ces comptes présentés pour les besoins de l'information financière pro forma sont établis selon les mêmes méthodes comptables et de présentation que celles retenues pour l'établissement de l'état de résultat global consolidé annuel du Groupe HENRI MAIRE.

## **2.7 METHODES COMPTABLES SPECIFIQUES**

Les principes comptables appliqués par le groupe au 31 décembre 2013 sont identiques à ceux appliqués au 31 décembre 2012, à l'exception de l'application des amendements de la norme IAS 19 traitant des engagements relatifs aux avantages au personnel et qui prévoient notamment la reconnaissance immédiate des écarts actuariels en capitaux propres (*se référer aux notes 2.1.1 et 2.7.11*).

La contribution des sociétés DPF et DHM et leur incidence sur les principaux postes de l'état de situation financière consolidée et sur les principaux agrégats de l'état de résultat global consolidé sont présentées dans les notes annexes ci-après.

### **2.7.1.1 Goodwill**

Lors de la prise de contrôle d'une entreprise ou de l'acquisition de titres de sociétés, le coût d'acquisition est affecté aux actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis évalués à leur juste valeur conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 Révisée. L'écart résiduel constaté entre le coût d'acquisition et la quote-part du Groupe dans la juste valeur des actifs et passifs représente le goodwill. Il est inscrit à l'actif du bilan consolidé dans la rubrique « Goodwill ».

Si cet écart est négatif (Badwill), il est inscrit immédiatement en résultat.

Pour chaque regroupement, le Groupe a la possibilité d'opter soit pour un écart d'acquisition partiel (se limitant à la quote-part acquise par le Groupe) soit pour un écart d'acquisition complet. Dans le cas d'une option pour la méthode de l'écart d'acquisition complet, les intérêts minoritaires sont évalués à la juste valeur et le Groupe comptabilise un écart d'acquisition sur l'intégralité des actifs et passifs identifiables.

L'acquéreur dispose d'un délai maximal de 12 mois, à compter de la date d'acquisition, pour déterminer de manière définitive la juste valeur des actifs et passifs éventuels acquis.

Pour le Groupe HENRI MAIRE, lors de la prise de contrôle d'une entreprise du secteur vitivinicole, les écarts d'évaluation calculés suite à la prise en compte à leur juste valeur des actifs et passifs sont affectés principalement aux stocks de vins et alcools et aux actifs incorporels représentatifs de la valeur des marques acquises conjointement avec d'autres actifs incorporels nécessaires à leur exploitation (en particulier les contrats d'approvisionnement en vins et les fichiers clientèle). L'écart résiduel correspondant aux perspectives de résultat des entités acquises est comptabilisé en Goodwill.

Par ailleurs, les compléments de prix sont inclus dans le coût d'acquisition à leur juste valeur dès la date d'acquisition.

IFRS 3 révisée modifie le traitement des impôts différés actifs puisqu'elle impose de reconnaître en produit les impôts différés actifs qui n'auraient pas été reconnus à la date d'acquisition ou durant la période d'évaluation.

Les goodwill sont comptabilisés à leur coût initial diminué, le cas échéant, du cumul des pertes de valeur, conformément à IFRS 3 Révisée et IAS 36, « Dépréciation d'actifs ».

Les goodwill ne sont pas amortis et ils font l'objet de tests de dépréciation réalisés annuellement ou plus fréquemment s'il existe des indices de pertes de valeur identifiés.

Au 31 décembre 2013, ce poste est principalement constitué par :

- Le goodwill lié à la prise de contrôle de la société DPF D en juin 2013 pour un montant de 73 k€,
- Et les fonds de commerce historiques exploités par le Groupe pour un montant de 32 k€.

## **2.7.2 Immobilisations incorporelles**

Un actif incorporel est un élément non monétaire sans substance physique qui doit être à la fois identifiable, et contrôlé par l'entreprise du fait d'évènements passés et porteurs d'avantages économiques futurs. Un actif incorporel est identifiable s'il est séparable de l'entité acquise ou s'il résulte de droits légaux ou contractuels.

Une immobilisation incorporelle acquise lors d'un regroupement d'entreprises peut être séparable, mais uniquement conjointement avec une immobilisation corporelle ou incorporelle liée. Dans de tels cas, l'acquéreur comptabilise le groupe d'actifs comme un seul actif séparément du goodwill si les justes valeurs individuelles des actifs du groupe ne peuvent être évaluées de façon fiable.

Ainsi, lors d'un regroupement d'entreprise, le Groupe comptabilise séparément du goodwill les actifs incorporels représentatifs de la valeur des noms commerciaux et marques acquis conjointement avec d'autres actifs incorporels nécessaires à leur exploitation commerciale (en particulier les contrats d'approvisionnement en vins et les fichiers clientèle). Seules les marques, les noms commerciaux et les enseignes acquis, individualisables et de notoriété reconnue sont inscrits à l'actif, selon leur valeur de marché ou de transaction à la date de leur acquisition.

Ces noms commerciaux et marques sont étroitement associés aux différentes appellations, par zone géographique, produites ou acquises par le Groupe et distribuées par l'intermédiaire de ses différents réseaux de distribution (ventes à domicile, GMS) et à l'international. Ces actifs incorporels sont considérés, en raison de leur nature, comme des actifs incorporels à durée de vie indéfinie.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées au coût d'acquisition ou au coût de production. Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité déterminable sont amorties linéairement sur des périodes qui correspondent à leur durée d'utilité prévue. Pour les actifs incorporels à durée de vie indéfinie, principalement les marques, enseignes et noms commerciaux, des tests de perte de valeur sont réalisés au moins une fois par an ou plus fréquemment s'il existe des indices de pertes de valeur identifiés.

Les coûts d'acquisition ou de développement de fichiers clientèle engagés depuis le 1er janvier 2010 sont immobilisés.

Ainsi, les immobilisations incorporelles du Groupe sont essentiellement constituées au 31 décembre 2013 :

- De logiciels informatiques et des fichiers clientèle comptabilisés à leur coût d'acquisition ou de production, diminué des amortissements et dépréciations constatées depuis leur date d'acquisition. Les logiciels informatiques sont amortis sur une durée d'un an et les fichiers clientèle sur une durée de trois ans. Ces immobilisations incorporelles représentent un montant net de 649 k€,
- Et de noms commerciaux et marques acquis dans le cadre de la prise de contrôle de la société DPF (1 510 k€) et de la reprise des activités opérationnelles du Groupe COTTIN par la société DHM (800 k€).

### **2.7.3 Immobilisations corporelles (hors actifs biologiques)**

Les immobilisations corporelles (hors actifs biologiques) du Groupe HENRI MAIRE correspondent essentiellement aux terres à vignes, constructions, matériels et installations destinés à l'activité de production, d'élevage et de distribution des vins acquis ou issus du vignoble exploité par le Groupe.

La valeur brute des immobilisations corporelles à l'exception des terres à vignes est constituée de leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des pertes de valeurs constatées depuis leur date d'acquisition. Le Groupe applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Les actifs financés par contrat de location financement sont immobilisés.

La durée d'amortissement correspond à la durée d'utilisation des actifs immobilisés. Cette durée d'utilisation fait l'objet d'une revue lors de chaque arrêté. Le groupe n'a pas retenu de valeur résiduelle à l'échéance.

Les durées d'utilité estimées par le Groupe pour les immobilisations corporelles et leurs composants sont les suivantes :

Nature des immobilisations et des composants	Durée d'utilité estimée
Gros œuvre des bâtiments	30 ans
Second œuvre des bâtiments industriels	15 ans
Second œuvre des bâtiments administratifs	10 ans
Etanchéité (toitures et bardages) des bâtiments industriels	15 ans
Etanchéité (toitures et bardages) des bâtiments administratifs	10 ans
Installations techniques	5 à 10 ans
Matériel et outillage	5 à 10 ans
Matériel de transport	5 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Matériel de bureau	5 ans

Le mode linéaire a été retenu comme mode d'amortissement.

Dès lors qu'un indice de perte de valeur apparaît ou dans l'hypothèse où des circonstances laissent à penser qu'une immobilisation corporelle a pu se déprécier au point de ne plus avoir une valeur au moins égale à la valeur nette inscrite au bilan, un test de dépréciation sera effectué spécifiquement.



## **Terres à vignes**

Depuis le 1er janvier 2012, les terres à vignes, qui étaient classées auparavant dans le poste "Actifs biologiques" (se référer à la note 2.7.5), sont comptabilisées et évaluées à leur juste valeur conformément à la norme IAS 16.31- 42. Cette valeur résulte d'une expertise indépendante réalisée par la SAFER. Le passage à la norme IAS 16 modèle de la réévaluation a eu pour conséquence d'inscrire l'écart entre le coût d'acquisition historique et la valeur de marché en capitaux propres, en « Écarts de réévaluation ». Si, à la suite de cette réévaluation, la valeur comptable de ces actifs diminue, cette diminution doit être comptabilisée en résultat. Toutefois, une réévaluation négative doit être directement imputée en capitaux propres sous la rubrique écart de réévaluation dans la mesure où l'écart de réévaluation présente un solde créditeur pour ces mêmes actifs.

Les actifs concernés (terres à vignes) ont ainsi été reclassés en 2012 en immobilisations corporelles nettes à l'ouverture de l'exercice pour un montant de 667 k€ correspondant à leur juste valeur estimée à cette date et ont été réévalués pour un montant de 1 150 k€ au 31 décembre 2012, soit une incidence nette d'impôt de 767 k€ comptabilisée en capitaux propres sur l'exercice 2012.

La juste valeur des terres à vignes a été révisée au 31 décembre 2013 et une nouvelle expertise du domaine exploité par le Groupe a été réalisée selon les mêmes modalités que celles décrites ci-avant. Ainsi au 31 décembre 2013, la valeur d'expertise des terres à vignes s'élève à 1 732 k€ et un écart de réévaluation d'un montant de 1 088 k€ est comptabilisé en capitaux propres.

### **2.7.4 Modalités de réalisation des tests de dépréciation des actifs immobilisés**

Conformément à la norme IAS 36, des tests de perte de valeur sont réalisés pour les actifs immobilisés corporels et incorporels dès lors qu'un indice de perte de valeur apparaît ou lorsque des événements ou des circonstances indiquent qu'une réduction de valeur est susceptible d'être intervenue et au moins une fois par an pour les actifs incorporels à durée de vie indéfinie, principalement les noms commerciaux, marques, enseignes et goodwill.

Une dépréciation de l'actif est comptabilisée lorsque la valeur recouvrable d'une immobilisation devient inférieure à la valeur nette comptable. La valeur recouvrable d'une immobilisation correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. La dépréciation, imputée en priorité sur l'écart d'acquisition, est comptabilisée en « Autres produits et charges opérationnels ».

La valeur d'utilité est fondée sur les flux de trésorerie futurs actualisés qui seront générés par ces actifs et qui sont déterminés au niveau de l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) ou du regroupement d'UGT à laquelle se rattache l'immobilisation testée. Les UGT correspondent à des regroupements d'actifs générant des flux de trésorerie indépendant des flux générés par les autres UGT.

La juste valeur correspond au prix de cession qui pourrait être obtenu par le Groupe par référence à des transactions similaires récentes réalisées à des conditions normales de marché, diminuée des coûts de sortie.

Le Groupe est organisé par secteur d'activité opérationnel, un secteur d'activité correspondant aux marques et noms commerciaux exploités par le Groupe en fonction de ses différents circuits de distribution (se référer à la note 2.7.17 sur l'information sectorielle). Les actifs corporels et incorporels ont été affectés à ces différents secteurs d'activité.

Les flux de trésorerie sont déterminés au niveau de ces secteurs d'activité en se fondant sur des données économiques caractéristiques de l'activité concernée (réseau de distribution, chiffre d'affaires hors taxes France et export, marge brute et résultat opérationnel courant).

Les marques, enseignes et autres actifs incorporels à durée de vie indéfinie ainsi que les goodwill sont principalement issus des variations de périmètre de l'exercice. En conséquence, ces actifs incorporels ont été maintenus à leur valeur de transaction compte tenu du caractère récent de ces opérations de croissance externe.

Ainsi, aucune dépréciation n'a été enregistrée à ce titre au cours de l'exercice 2013.

### **2.7.5 Actifs biologiques**

Les vignes exploitées pour les vins produits par le Groupe, sont des actifs biologiques au sens d'IAS 41 Agriculture.

Cette norme IAS 41 préconise l'évaluation des actifs biologiques immobilisés lors de leur comptabilisation initiale et à chaque date de clôture, selon la méthode de la juste valeur diminuée des coûts estimés au point de vente, sauf lorsque la juste valeur ne peut être mesurée de manière fiable.

Conformément à cette norme, les vignes exploitées par le Groupe directement en qualité de propriétaire ou indirectement en vertu d'un bail rural ont été valorisés à leur juste valeur.

Afin de fournir une information plus fiable et plus pertinente, les hypothèses et les modalités retenues pour la détermination de la juste valeur des vignes ont été révisées sur l'exercice 2012.

Depuis le 1er janvier 2012, la valeur de marché des vignes résulte d'une expertise indépendante réalisée par la SAFER qui permet de distinguer spécifiquement la valeur des vignes de celle des terres à vignes. Ainsi, les vignes ont été évaluées à la date de clôture à leur juste valeur en appliquant à la dite valeur un abattement de 15 % correspondant aux coûts estimés de commercialisation.

Ainsi au 31 décembre 2012, la juste valeur des vignes déterminée selon les modalités décrites ci-dessus s'élevait à 4 205 k€ soit une variation de 1 428 k€ par rapport à la clôture de l'exercice précédent.

Cette variation a été comptabilisée dans le résultat de l'exercice 2012 conformément à la norme IAS 41.

Les terres à vignes ont été reclassés sur l'exercice 2012 en immobilisations corporelles nettes à l'ouverture de l'exercice pour un montant de 667 k€ correspondant à leur juste valeur estimée à cette date et ont été comptabilisées à leur valeur de marché à la date de clôture selon le modèle de la réévaluation prévu par la norme IAS 16 pour certaines catégories d'actifs corporels (se référer à la note 2.7.3)

La juste valeur des vignes a été révisée au 31 décembre 2013 et une nouvelle expertise a été réalisée selon les mêmes modalités que celles décrites ci-avant.

Ainsi au 31 décembre 2013, la valeur d'expertise des terres à vignes s'élève à 4 168 k€, soit une incidence de 37 k€ comptabilisée dans le résultat de l'exercice 2013.

Conformément aux normes IAS 1 et IAS 41, le Groupe présente séparément dans le corps de son bilan la valeur comptable de ses actifs biologiques.

La variation de la juste valeur des actifs biologiques est identifiée et présentée sur une ligne distincte du compte de résultat.

### **2.7.6 Actifs financiers non courants**

Les titres de participation des sociétés non consolidés sont valorisés à leur juste valeur. S'agissant de sociétés non cotées et de participations minoritaires, leur coût d'acquisition a été assimilé à leur juste valeur.

Les dépôts de garantie et loyers d'avance et autres créances à plus d'un an ont été conservés à leur valeur nominale, leur actualisation étant parfaitement négligeable.

Ces actifs font l'objet d'un test de dépréciation annuellement et lorsque des événements ou des circonstances indiquent qu'une réduction de valeur est susceptible d'intervenir.

### **2.7.7 Stocks et en-cours**

À l'exception des vins produits par le Groupe (cf. infra), les stocks sont comptabilisés à leur coût de revient, hors frais financiers. Le prix de revient est constitué du coût de production (produits finis), ou du prix d'achat majoré de l'ensemble des coûts d'achat et des coûts d'approvisionnement diminués de l'ensemble des avantages obtenus des fournisseurs ; il ne peut excéder la valeur nette de réalisation.

Pour les vins produits pour le Groupe, selon la norme IAS 41, la production agricole récoltée à partir des actifs biologiques doit être évaluée à sa juste valeur diminuée des coûts estimés au point de vente au moment de la récolte.

La norme ne fait pas de distinction entre les entreprises qui vendent leur récolte en l'état et celles qui incorporent cette récolte à leur propre production.

En conséquence les stocks de vins produits par le Groupe sont valorisés selon les principes suivants :

- Les raisins sont incorporés au coût de production des stocks à leur juste valeur à la date de récolte conformément à la norme IAS 41; cette juste valeur des raisins est estimée par référence à un prix de marché sur le secteur (Niveau 2 selon la hiérarchie de juste valeur définie par IFRS 13). Ainsi les raisins sont valorisés à leur valeur de transaction respective selon la nature de leur provenance (apports extérieurs ou vins produits par le Groupe) et en fonction des catégories de produits qui découlent de la récolte,
- Le processus de production du vin, à partir de ces raisins est ensuite valorisé à son coût conformément à la norme IAS 2 ; en application de la norme IAS 2, ce coût doit comprendre tous les coûts d'achats, les coûts de transformation et les autres coûts encourus pour amener les stocks sur le lieu de vente et dans l'état où ils se trouvent. Ainsi, les stocks sont valorisés au coût moyen pondéré. Les frais de cave sont incorporés au coût de revient. Les frais financiers sont exclus de la valorisation.

Compte tenu du processus de vieillissement nécessaire aux différentes catégories de vins produits par le Groupe, la durée de détention de ces stocks est le plus souvent supérieure à un an. Ces stocks restent classés en actifs courants selon l'usage de la profession.

La norme IAS 23 amendée sur la capitalisation des coûts d'emprunt, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009, n'a pas modifié le calcul du coût de revient des stocks des activités Vins et Spiritueux, les biens produits "en grande quantité de manière répétitive" n'entrant pas dans son champ d'application.

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette réalisation. Une provision pour dépréciation est constatée pour les stocks dont la valeur vénale est inférieure à leur valeur comptable.

Cette valeur de réalisation est déterminée en appliquant pour chaque millésime et chaque nature de produit commercialisé en stock un taux progressif de décote en prenant en considération d'une part la qualité des produits concernés et d'autre part les perspectives d'écoulement des stocks de vins selon leur nature.

### **2.7.8 Créances clients**

Les créances sont valorisées à la valeur nominale. Une provision est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire fondée sur la probabilité de leur recouvrement est inférieure à la valeur comptable.

Pour les créances clients particuliers France Henri Maire, la provision constituée prend en compte les risques de non-recouvrement sur l'ensemble des ventes réalisées. Elle est calculée en fonction de l'antériorité des créances. Pour les créances nées au cours de l'exercice, la provision est déterminée statistiquement en fonction des pertes constatées lors des exercices précédents.

Pour les autres créances clients France et Export, les provisions sont établies de façon individualisée dès que des difficultés de recouvrement apparaissent.

### **2.7.9 Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent essentiellement des liquidités en comptes courants bancaires et les placements monétaires immédiatement disponibles dont la durée est inférieure à 3 mois et dont la valeur dans le temps présente un risque de variation négligeable.

Les découverts sont exclus de la notion de « trésorerie et équivalents de trésorerie » et sont comptabilisés en tant que dettes financières courantes.

### **2.7.10 Actions propres**

Conformément à la norme IAS 32, toutes les actions propres détenues par le groupe Henri MAIRE sont enregistrées à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres et sont exclues du nombre moyen pondéré d'actions en circulation. Aucun gain ou aucune perte n'est comptabilisé dans le compte de résultat lors de la cession, de la dépréciation ou de l'annulation de ces actions propres.

### **2.7.11 Provisions et autres passifs non courants**

Ils sont constitués des engagements de retraite et des dettes d'exploitation à plus d'un an.

#### **Engagements de retraite**

En vertu des obligations légales, le Groupe participe à des régimes obligatoires à travers des régimes à cotisations définies. Dans ce cadre, la société n'a pas d'autre obligation que le paiement de cotisations. Celles-ci sont comptabilisées en charges au cours de l'exercice.

Par ailleurs, la norme IAS 19 impose la prise en compte au bilan consolidé de tous les avantages liés au personnel. Elle s'applique principalement aux pensions de retraite.

Les engagements de retraite font l'objet d'une provision inscrite en « Provisions et autres passifs non courants ». Cette provision est égale à la valeur actuelle des droits acquis par les salariés relatifs aux indemnités conventionnelles auxquelles ils pourront prétendre lors de leur départ à la retraite après déduction le cas échéant des fonds garantis dans le cadre d'un contrat d'assurance. Elles élèvent au 31 décembre 2013 à 1.212 k€.

La détermination de l'engagement résulte de la méthode des unités de crédit projetées qui prend en compte l'ancienneté, l'espérance de vie et le taux de rotation du personnel ainsi que des hypothèses de revalorisation et d'actualisation, afin de déterminer la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, les écarts actuariels ne sont plus comptabilisés directement au compte de résultat. Le Groupe a enregistré l'incidence de la portion des engagements envers le personnel issue des écarts actuariels en contrepartie des capitaux propres pour un montant de 39 k€ (cf. note 2.1.1).

Les hypothèses d'évaluation sont détaillées en note 4.2.

#### ***Dettes d'exploitation à plus d'un an***

Ce poste est constitué des éléments suivants :

- de la dette sur les apports des viticulteurs qui ont laissé le soin à la SA Henri MAIRE d'élever leur récolte. Ils sont rémunérés soit en vin, soit en coût actualisé du vieillissement pour un montant de 147 k€;
- et des dettes fiscales et sociales faisant l'objet d'un étalement conformément aux accords conclus avec les organismes concernés pour un montant de 75 k€.

#### ***2.7.12 Provisions courantes***

Une provision est comptabilisée dès lors qu'existe une obligation, vis-à-vis d'un tiers, dont il résultera pour le Groupe un décaissement probable dont le montant peut être évalué de façon fiable. Lorsque la date de réalisation de cette obligation est au-delà d'un an, le montant de la provision fait l'objet d'un calcul d'actualisation, dont les effets sont enregistrés en résultat de l'exercice.

Les litiges sont provisionnés à hauteur des risques estimés par le groupe en se fondant sur une analyse au cas par cas et en fonction des informations disponibles.

#### ***2.7.13 Dettes financières***

Les dettes financières ainsi évaluées sont ventilées entre :

- Emprunts et dettes financières long terme (pour la partie des dettes supérieures à 1 an), qui sont classés en passifs non courants. Ce poste intègre notamment les avances en compte-courant de l'actionnaire principal pour un montant nominal de 1.660 k€ ;
- Emprunts et dettes financières court terme qui intègrent la part à moins d'un an des emprunts et dettes financières à long terme et sont classés en passifs courants.

### ***Dettes financières renégociées***

Afin de financer le plan de redressement du Groupe et d'accompagner la reprise de son activité, la dette financière du Groupe a été restructurée au cours des derniers exercices. Au terme de ces différents accords négociés avec les organismes bancaires, la restructuration de l'endettement du Groupe a été réalisé sous la forme d'abandons de créances, assortis de clauses de retour à meilleure fortune, consentis par les organismes bancaires et par la consolidation d'une partie de leur dette échue en crédit moyen et long terme et de nouveaux apports de financement de la part de l'actionnaire principal.

Cette restructuration de la dette bancaire du Groupe a été effectuée avec l'ensemble des établissements bancaires.

La dette bancaire du Groupe, ayant fait l'objet d'un échéancier renégocié, a été enregistrée aux conditions de marché, à sa juste valeur, conformément à la norme IAS 39, sur la base d'un taux d'intérêt estimé compte tenu du profil de risque du Groupe au moment de la renégociation.

S'agissant d'une renégociation globale de la dette du Groupe entraînant une modification substantielle des termes et conditions des contrats initiaux, les dettes financières ayant fait l'objet de cette renégociation ont été évaluées, selon les modalités suivantes :

- La dette bancaire du Groupe, ayant fait l'objet d'un échéancier renégocié pour un montant de 5 146 k€ au 31 décembre 2012, a été enregistrée aux conditions de marché, à sa juste valeur, conformément à la norme IAS 39, sur la base d'un taux d'intérêt estimé compte tenu du profil de risque du Groupe au moment de la renégociation.

Le taux d'intérêt effectif de la dette a été déterminé par référence aux conditions du dernier avenant signé le 21 février 2012.

Cette analyse a conduit le Groupe à retenir un taux d'intérêt effectif de 4.5 % pour le calcul de la juste valeur de la dette correspondant au taux d'intérêt convenu pour les financements ayant fait l'objet d'un échéancier renégocié.

- Les autres données constitutives de la restructuration du passif bancaire n'ont pas fait l'objet de retraitement.

Les dettes abandonnées par les établissements bancaires en 2010 avec clause de retour à meilleure fortune ne présentent pas un caractère significatif (657 k€) et sont liées à la survenance d'événements futurs incertains. En conséquence, ces dettes n'ont pas été évaluées et enregistrées au passif du bilan consolidé au 31 décembre 2012.

Les abandons de créances avaient été comptabilisés en produits opérationnels non courants au 31 décembre 2010. Un traitement comptable identique a été appliqué pour les nouveaux abandons de créances d'un montant de 2 000 k€ consentis par les organismes bancaires avec clauses de retour à meilleure fortune dans le cadre de l'avenant signé le 21 février 2012.

En effet, les conditions dans lesquelles ces clauses seraient applicables ne sont pas réunies à la date du présent rapport. Cette situation sera réexaminée périodiquement étant précisé que les éventuels effets de ces clauses de retour à meilleure fortune trouveraient à s'appliquer en cas de cession par l'actionnaire principal avant le 31 décembre 2017 du contrôle de la société HENRI MAIRE à un prix par action supérieur à 3.40 €, cette clause étant en tout état de cause plafonnée à un montant de 460 k€.

### ***Autres dettes financières***

Les autres dettes financières sont valorisées au coût amorti, c'est à-dire à leur valeur nominale nette des primes et frais d'émission selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

### ***Emprunt obligataire avec Bons de Souscription en Actions (OBSA)***

Le Groupe a émis un emprunt obligataire à échéance du 27 juin 2019 avec Bons de Souscription en Actions (BSA) sur deux tranches d'émission correspondant à 780 388 titres obligataires de valeur nominale de 2 €, soit un montant total de 1 560 k€. Le prix d'exercice des BSA est fixé à 2 € de valeur par action HENRI MAIRE souscrite et les obligations seront assorties d'un taux d'intérêt annuel de 4,5 %.

La première tranche a été émise le 29 novembre 2013 et a porté sur 624 254 obligations, soit un montant de 1 249 k€ au 31 décembre 2013.

La composante dette financière de cet emprunt obligataire a été déterminée sur la base d'un taux d'intérêt estimé compte tenu du profil de risque du Groupe. Ainsi, le Groupe a retenu, un taux d'intérêt effectif de 4.5 % correspondant au taux d'intérêt convenu pour les financements ayant fait l'objet d'un échéancier renégocié selon les modalités décrites ci-dessus (taux d'intérêt identique à celui de l'emprunt obligataire émis). Ainsi, la composante « dette financière » s'élève à 1 248 k€ au 31 décembre 2013 et correspond à la valeur démission de l'emprunt obligataire. La composante « capitaux propres » représentant le reliquat du produit de l'émission devant être affecté aux BSA présente donc un solde nul.

### ***2.7.14 Impôts différés***

Les impôts différés sont constatés sur toutes les différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé, à l'exception des écarts d'acquisition lors de leur comptabilisation initiale. Les impôts différés sont calculés en appliquant le dernier taux voté à la date de clôture et applicable à la période de reversement des différences. Les effets des modifications des taux d'imposition sont inscrits dans le résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est voté.

Les impôts différés actifs résultant des déficits fiscaux reportables et des différences temporaires ne sont comptabilisés que si leur utilisation est probable. Cette probabilité est appréciée à la clôture de l'exercice, en fonction des prévisions de résultat des entités fiscales concernées.

Au 31 décembre 2013, des impôts différés actifs résultant des déficits fiscaux reportables des différentes entités fiscales du Groupe ont été constatés à hauteur des impôts différés passifs comptabilisés par le Groupe.

### **2.7.15 Produits des activités ordinaires**

Les produits sont essentiellement composés de ventes de produits viticoles livrés à la clientèle. Ils comprennent également des prestations de logistiques assurées par le Groupe et facturées aux clients.

Sont par ailleurs enregistrés en diminution des produits des activités ordinaires, les avantages commerciaux de toutes formes consentis à la clientèle.

### **2.7.16 Soldes intermédiaires de l'état global de résultat consolidé**

#### ***Coût des marchandises vendues***

Les variations de stocks et les frais de transports et autres frais accessoires sur achats et ventes sont pris en compte en tant que correction du coût des marchandises vendues ainsi que les variations de provisions sur stocks et créances clients.

#### ***Résultat opérationnel courant***

L'activité principale du Groupe est une activité de production et de ventes de vins sous différentes marques et noms commerciaux. Le résultat opérationnel courant provient de ces activités, qu'il s'agisse d'opérations récurrentes ou non récurrentes, principales ou accessoires.

#### ***Autres charges et produits opérationnels non courants***

Les éléments non récurrents significatifs, qui, en raison de leur nature, de leur montant ou de leur fréquence, ne peuvent être considérés comme faisant partie des activités et du résultat opérationnel courant du Groupe ont été inclus dans le compte de résultat opérationnel sur la ligne « Autres charges et produits opérationnels non courants ».

Il s'agit en particulier des résultats de cessions d'actifs immobilisés, des éventuelles pertes de valeur constatées sur les marques, noms commerciaux et goodwill relatifs à des participations consolidées. Il s'agit également, s'ils sont significatifs, des coûts de restructuration ou de réorganisation, des frais liés à des litiges, ou de tout autre produit ou charge non courants susceptibles d'affecter la comparabilité du résultat opérationnel courant d'une période à l'autre.

#### ***Variation de la juste valeur des actifs biologiques***

Conformément à la norme IAS 41, le profit ou la perte résultant de la variation de la juste valeur des actifs biologiques est inclus dans le résultat net de la période. Cette variation de la juste valeur des vignobles est identifiée et présentée sur une ligne distincte du compte de résultat.

Les hypothèses et les modalités retenues pour la détermination de la juste valeur des vignes ont été révisées sur l'exercice 2012 (se référer à la note 2.7.5).

Les subventions publiques liées aux actifs biologiques sont également comptabilisées en tant que revenu, dès lors que les subventions considérées sont libérées et leurs conditions d'attribution sont remplies.



### **2.7.17 Information sectorielle**

Conformément à la norme IFRS 8 - secteurs opérationnels, l'information sectorielle présentée est établie sur la base des données de gestion internes utilisées pour l'analyse de la performance des activités et l'allocation des ressources par les décideurs opérationnels (pour le Groupe, les membres du Comité de Direction).

Le Groupe HENRI MAIRE opère dans un seul secteur : la production et la commercialisation de vins sous différents noms commerciaux et différentes marques. L'ensemble de ses actifs est donc consacré à cette activité.

Le Groupe est organisé par secteur d'activité, un secteur d'activité correspondant aux marques et noms commerciaux exploités par le Groupe en fonction de ses différents circuits de distribution. Les actifs corporels et incorporels ont été affectés à ces différents secteurs d'activité opérationnels.

Ainsi, les informations présentées par le Groupe sur les différents secteurs d'activités sont ventilées entre les différentes structures opérationnelles qui exploitent les marques et noms commerciaux dont le Groupe est détenteur. Une information par zone géographique est également fournie.

### **2.7.18 Résultat par actions**

Le résultat par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation durant l'exercice, sous déduction du nombre moyen d'actions auto-détenues.

### 3 NOTES D'INFORMATION SUR L'ETAT DE SITUATION FINANCIERE – ACTIF

#### 3.1 GOODWILL, IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

(en milliers d'euros)	31.12.2012	Effets des Variations de périmètre	Augmentations	Diminutions	31.12.2013
GOODWILL BRUTS	357	73		20	410
Pertes de valeurs	305				305
<b>GOODWILL NETS (1)</b>	<b>52</b>	<b>73</b>		<b>20</b>	<b>105</b>
NOMS COMMERCIAUX ET MARQUES (2)		2 310			2 310
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES BRUTES (3)	1 117	71	365		1 553
Amortissements et dépréciations	477	16	421		914
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES NETTES</b>	<b>640</b>	<b>2 365</b>	<b>-56</b>		<b>2 949</b>
<i>Terrains (4)</i>	1 993			84	1 909
<i>Constructions sur sol propre</i>	6 936				6 936
<i>Installations techniques, matériel et outillage industriel (5)</i>	9 781	1 442	415	6	11 632
<i>Autres immobilisations corporelles (5)</i>	3 712	141	117	71	3 899
IMMOBILISATIONS CORPORELLES BRUTES	22 422	1 583	532	161	24 376
Amortissements	18 106	38	350	61	18 433
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES</b>	<b>4 316</b>	<b>1 545</b>	<b>182</b>	<b>100</b>	<b>5 943</b>

#### (1) Goodwill

L'acquisition de DPFD a donné lieu à la constatation d'un Goodwill d'un montant de 73 k€ dans le bilan consolidé (se référer à la note 2.6). Ce poste est également constitué des fonds de commerce historiques exploités par le groupe (32 k€).

En raison du caractère récent de cette opération de croissance externe, ce goodwill a été maintenu à sa valeur initiale et aucune perte de valeur n'a été enregistrée à ce titre au cours de l'exercice 2013.

#### (2) Noms commerciaux et marques

Ce poste est constitué des noms commerciaux et marques acquis dans le cadre de la prise de contrôle de la société DPFD (1 510 k€) et de la reprise des activités opérationnelles du Groupe COTTIN par la société DHM (800 k€).

Ces actifs incorporels sont considérés, en raison de leur nature, comme des actifs incorporels à durée de vie indéfinie et font l'objet de tests de perte de valeur au moins une fois par an ou plus fréquemment s'il existe des indices de pertes de valeur identifiés. Ils ont été maintenus à leur valeur de transaction compte tenu du caractère récent de ces opérations de croissance externe et aucune dépréciation n'a été enregistrée à ce titre au cours de l'exercice 2013.

### (3) *Autres immobilisations incorporelles*

Ce poste est principalement constitué des fichiers clientèle comptabilisés à leur coût d'acquisition ou de production, diminué des amortissements et dépréciations constatées depuis leur date d'acquisition, soit un montant net de 607 k€ au 31 décembre 2013.

### (4) *Terrains*

La diminution du poste terrains résulte notamment de la variation de l'écart de réévaluation des terres à vignes pour -62 k€ soit une valeur des terres de vignes réévaluées d'un montant de 1 732 k€ au 31 décembre 2013 (*se référer à la note 2.7.3*).

### (5) *Autres immobilisations corporelles*

Les incidences des variations de périmètre de 2013 sont liées à l'intégration de DPF (30 k€) et à la reprise des actifs COTTIN (1 515 k€).

## 3.2 *ACTIFS BIOLOGIQUES*

Ce poste est constitué des vignes exploitées par le Groupe.

(en milliers d'euros)	31.12.2012	Variation de la juste valeur	31.12.2013
Actifs biologiques	4 205	-37	4 168

La variation de la juste valeur des actifs biologiques résulte des principes exposés dans la note "2.7.5 Actifs biologiques".

## 3.3 *STOCKS*

(en milliers d'euros)	Brut	Dépréciations	31.12.2013 Net	31.12.2012 Net
Matières sèches et autres stocks	1 713	-128	1 585	769
Stocks de vins et alcools	22 804	-556	22 248	11 575
En cours de plantation	218		218	177
<b>TOTAL</b>	<b>24 735</b>	<b>(684)</b>	<b>24 051</b>	<b>12 521</b>

La variation du stock net au cours des exercices présentés provient des éléments suivants :

(en milliers d'euros)	Brut	Dépréciations	2013 Net	2012 Net
Au 1 <sup>er</sup> janvier	13 900	-1 379	12 521	12 053
Variation des stocks bruts	-2 701		-2 701	405
Variation de la provision pour dépréciation		695	695	-52
Effets des variations de périmètre	13 567		13 567	
Autres	-31		-31	115
<b>Au 31 décembre</b>	<b>24 735</b>	<b>-684</b>	<b>24 051</b>	<b>12 521</b>

Les incidences des variations de périmètre de 2013 sont liées à l'intégration de la société DPF D pour un montant de 1 118 k€ au 30 juin 2013 et à la reprise des actifs opérationnels du Groupe COTTIN au 30 septembre 2013 pour un montant de 12 449 k€.

Au 31 décembre 2013, les stocks liés à ces nouveaux secteurs d'activité s'élèvent à 11 248 k€.

### 3.4 CLIENTS ET AUTRES ACTIFS COURANTS

#### 3.4.1 Clients

(en milliers d'euros)	31.12.2013	31.12.2012
Créances clients – brut	4 201	1 966
Créances clients – dépréciation	(171)	(109)
<b>Créances clients – net (1)</b>	<b>4 030</b>	<b>1 857</b>

La variation des créances clients au cours des exercices présentés provient des éléments suivants :

(en milliers d'euros)	Brut	Dépréciations	2013 Net	2012 Net
Au 1 <sup>er</sup> janvier	1 966	-109	1 857	1 854
Variation des créances brutes	1 139		1 139	4
Variation de la provision pour dépréciation		-24	-24	-1
Effets des variations de périmètre	1 096	-38	1 058	
Autres				
<b>Au 31 décembre</b>	<b>4 201</b>	<b>(171)</b>	<b>4 030</b>	<b>1 857</b>

Les incidences des variations de périmètre sont liées à l'intégration de la société DPF D au 30 juin 2013.

Au 31 décembre 2013, les créances clients issues de ces nouveaux secteurs d'activités acquis sur l'exercice représentent une valeur nette de 2 274 k€.

### 3.4.2 Autres actifs courants

(en milliers d'euros)	Montant net 31.12.2013	Dont créances échues à - 1 an	Dont créances échues à + 1 an	Montant net 31.12.2012
Personnel et comptes rattachés – brut	676	439	237	536
Personnel et comptes rattachés - dépréciation	-237		-237	-229
<b>Personnel et comptes rattachés (1)</b>	<b>439</b>	<b>439</b>	<b>0</b>	<b>307</b>
Avances et acomptes	465	465		36
Autres organismes sociaux	108	108		134
Autres impôts et taxes	224	224		227
Débiteurs divers	208	208		71
Charges constatées d'avance	152	152		77
<b>Total autres actifs courants</b>	<b>1 596</b>	<b>1 596</b>		<b>852</b>

(1) Ce poste est principalement constitué des avances et acomptes versés aux VRP.

### 3.5 ACTIFS FINANCIERS ET TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

(en milliers d'euros)	31.12.2013	31.12.2012
Titres de participation non consolidés (1)	13	
Autres titres immobilisés	39	30
Prêts	3	3
Dépôts et cautionnements	159	154
<b>Actifs financiers non courants</b>	<b>214</b>	<b>187</b>
Fonds de garantie des sociétés de factoring	<b>701</b>	
<b>Actifs financiers courants</b>	<b>701</b>	
Valeurs mobilières de placement		864
Disponibilités	5 222	836
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie (2)</b>	<b>5 222</b>	<b>1 700</b>

(1) Le poste titres de participation non consolidés est principalement constitué par les titres de la SCI DU JURA pour un montant de 10 k€. Cette société a acquis les actifs immobiliers du Groupe COTTIN qui sont pris à bail par la société DHM. Le Groupe détient 20 % du capital de cette société qui n'a pas eu d'activité sur l'exercice 2013. Elle n'a pas été consolidée au 31 décembre 2013.

(2) L'évolution de la trésorerie est commentée dans la note "Commentaires sur le tableau de variation de la trésorerie consolidée".

## 4 NOTES D'INFORMATION SUR L'ETAT DE SITUATION FINANCIERE – PASSIF

### 4.1 CAPITAL SOCIAL

Au 31 décembre 2013, le capital social, entièrement libéré, de la société HENRI MAIRE est constitué de 11.181.060 actions (5.741.066 actions au 31 décembre 2012), au nominal de 1,70 euro, soit un capital social de 19.007.802 €. Au 31 décembre 2013, 208 788 actions bénéficient d'un droit de vote double, accordé aux actions détenues sous forme nominative depuis plus de deux ans.

Les variations du capital social et des primes, en nombre d'actions et en valeur, s'analysent de la façon suivante :

(en milliers d'euros)				2013	2012
	Nombre	Capital	Prime	Montant Total	Montant Total
Au 1 <sup>er</sup> janvier	5 741 066	9 760	0	9 760	9 760
Augmentation de capital réservée (1)	3 686 636	6 267	1 733	8 000	
Augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (2)	1 753 358	2 981	824	3 805	
<b>Au 31 décembre</b>	<b>11 181 060</b>	<b>19 008</b>	<b>2 557</b>	<b>21 565</b>	<b>9 760</b>

(1) Augmentation de capital en numéraire réservée au Groupe BOISSET sur la base d'un prix de 2,17 € par action HENRI MAIRE émise (prime d'émission incluse).

(2) Augmentation de capital sur la base d'un prix de 2,17 € par action HENRI MAIRE émise (prime d'émission incluse) réalisée à hauteur de 3 500 k€ par l'incorporation d'une partie du compte courant de l'actionnaire principal, la société HENRI MAIRE DEVELOPPEMENT et par des souscriptions en numéraire de la part d'autres actionnaires de la SA HENRI MAIRE pour le solde, soit 305 k€.

A l'issue de ces opérations, la société HENRI MAIRE DÉVELOPPEMENT détient 6.780.879 actions (5 167 976 actions au 31 décembre 2012) de la société HENRI MAIRE représentant 60.65 % du capital social et 59.53% des droits de vote au 31 décembre 2013.

Le Groupe BOISSET détient 3.686.636 actions de la société HENRI MAIRE représentant 32.97 % du capital social et 32.37% des droits de vote au 31 décembre 2013.

#### 4.2 ETAT DES PROVISIONS ET AUTRES PASSIFS NON COURANTS

(en milliers d'euros)	31.12.2012	Effets des variations de périmètre	Augmentations	Diminutions	31.12.2013
Provision pour engagements de retraite (1)	962	340		89	1 213
Dettes viticulteurs à + de 1 ans	160			13	147
Dettes fiscales et sociales (2)	224			150	74
<b>Provisions et autres passifs non courants</b>	<b>1 346</b>	<b>340</b>		<b>252</b>	<b>1 434</b>

(1) Les variations de la provision pour engagements de retraite sont détaillées ci-après ;

(2) Ce poste est constitué des dettes fiscales et sociales faisant l'objet d'un étalement conformément aux accords conclus avec les organismes concernés.

#### Engagements de retraite

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des engagements de retraite pour chaque catégorie de personnel sont les suivantes :

Hypothèses	31.12.2013	31.12.2012
Taux d'actualisation	3.1 %	2.8 %
Départs à la retraite	Sur l'initiative des salariés	Sur l'initiative des salariés
Age de départ à la retraite	65 ans	65 ans
Taux de projection des salaires	VRP : 2% Autres catégories : 1.5 %	VRP : 2% Autres catégories : 1.5 %
Taux de charges sociales	Cadres : 47.20 % Non-cadres 45.20 % VRP : 30 %	Cadres : 47.20 % Non-cadres 45.20 % VRP : 30 %
Turn over	En fonction des tranches d'âge pour chaque catégorie de personnel	En fonction des tranches d'âge pour chaque catégorie de personnel

La charge enregistrée au cours de l'exercice 2013 au titre des engagements de retraite s'établit ainsi :

(en milliers d'euros)	2013
Coûts des services rendus au cours de l'exercice	69
Coût financier net	<b>32</b>
Coûts des services passés	<b>-89</b>
Effet de réduction ou liquidation de régime	
<b>Charge comptabilisée au compte de résultat</b>	<b>12</b>

La variation du passif net comptabilisé au bilan au 31 décembre 2013 s'établit ainsi :

(en milliers d'euros)	Engagement non couvert 31.12.2013
<b>Passif net d'ouverture</b>	<b>962</b>
Charge comptabilisée au compte de résultat	13
Cotisations versées	-63
Effets des variations de périmètre (1)	340
Pertes (gains) actuariels comptabilisés sur l'exercice en capitaux propres (2)	-39
<b>Passif net à la clôture</b>	<b>1 213</b>

(1) Les incidences des variations de périmètre de 2013 sont liées à l'intégration de la société DPF D au 30 juin 2013 pour 138 k€ et à la reprise des actifs opérationnels du Groupe COTTIN pour 202 k€ au 30 septembre 2013.

Au 31 décembre 2013, les nouveaux engagements retraite liés à ces nouveaux secteurs d'activité s'élèvent à 330 k€.

(2) A compter du 1er janvier 2013, les écarts actuariels ne sont plus comptabilisés directement au compte de résultat. Le Groupe a enregistré l'incidence de la portion des engagements envers le personnel issue des écarts actuariels en contrepartie des capitaux propres pour un montant de 39 k€ (cf. notes 2.1.1 et 2.7.11).



### 4.3 PASSIFS FINANCIERS

(en milliers d'euros)	31.12.2013	31.12.2012
Emprunt obligataire	1 249	
Dettes financières à + 1 an et -5 ans	6 106	6 491
Dettes financières à + 5 ans	2 290	3 200
<b>Dettes financières non courantes</b>	<b>9 645</b>	<b>9 691</b>
Crédits de trésorerie	176	
Emprunts et dettes financières diverses	664	377
<b>Autres passifs financiers courants</b>	<b>840</b>	<b>377</b>
<b>Dettes financières brutes</b>	<b>10 485</b>	<b>10 068</b>
Valeurs mobilières de placement		864
Disponibilités	5 222	836
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>5 222</b>	<b>1 700</b>
<b>Dettes financière nette</b>	<b>5 263</b>	<b>8 368</b>

Cette évolution de la dette financière nette reflète les effets des mesures mises en place pour financer le développement des activités opérationnelles du Groupe HENRI MAIRE au cours de l'exercice 2013 dans le cadre des différentes opérations de croissance externe dont les modalités sont exposées dans la note "Commentaires sur le tableau de variation de la trésorerie consolidée" et dans la note sur les faits marquants de l'exercice 2013.

Les principales variations peuvent être résumées comme suit :

- Le compte courant détenu par la société HENRI MAIRE DEVELOPPEMENT sur la société HENRI MAIRE pour un montant de 1 660 k€ au 31 décembre 2013 figure dans le poste de dettes financières non courantes.  
Au cours de l'exercice, des apports complémentaires en compte courant de la part de l'actionnaire principal, la société HENRI MAIRE DÉVELOPPEMENT, ont été réalisés pour un montant de 1 310 k€ portant ainsi le compte-courant de la société HENRI MAIRE DÉVELOPPEMENT à 5 160 k€. Une partie de ce compte courant a été incorporée aux fonds propres de la de la société HENRI MAIRE pour un montant de 3 500 k€ (cf. note 4.1). Ce compte-courant est bloqué jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2015 suite aux accords signés en février 2012.
- Dans le cadre de la prise de contrôle de la société DPF, la société HENRI MAIRE a procédé à l'émission d'un emprunt obligataire à échéance du 27 juin 2019 avec Bons de Souscription en Actions (BSA) sur deux tranches d'émission correspondant à 780 388 titres obligataires de valeur nominale de 2 €, soit un montant total de 1 560 k€. Le prix d'exercice des BSA est fixé à 2 € de valeur par action HENRI MAIRE souscrite et les obligations seront assorties d'un taux d'intérêt annuel de 4,5 %.  
La première tranche a été émise le 29 novembre 2013 et a porté sur 624 254 obligations, soit un montant de 1 249 k€ au 31 décembre 2013. La seconde tranche pour le solde doit être réalisée entre le 27 juin et le 31 juillet 2014.

La composante dette financière de cet emprunt obligatoire a été déterminée selon les principes décrits dans la note 2.7.13 relative aux règles et méthodes d'évaluation des dettes financières.

- Au 31 décembre 2013, les dettes financières liées à l'intégration des nouveaux secteurs d'activité représentent un montant de 1 080 k€ qui se situe dans une fourchette de maturité de 5 ans au plus.

Enfin, la dette bancaire renégociée au cours de l'exercice 2012 a été évaluée selon les principes décrits dans la note 2.7.13 relative aux règles et méthodes d'évaluation des dettes financières. Cette dette financière, intérêts compris, s'élève à 5 196 k€ au 31 décembre 2013.

#### 4.4 AUTRES PASSIFS COURANTS

(en milliers d'euros)	31.12.2013	31.12.2012
Avances et acomptes sur commandes	353	399
Dettes fiscales et sociales	4 463	3 434
Dettes sur immobilisations (1)	5 002	
Autres dettes	717	134
Produits constatés d'avance	6	10
<b>Total autres passifs courants</b>	<b>10 541</b>	<b>3 977</b>

4 Ce montant correspond au solde du prix d'acquisition des actifs opérationnels du groupe COTTIN qui doit être payé sous la forme d'un billet à ordre émis par la société DOMAINES HM à échéance du 6 janvier 2014 et avalisé par le Groupe BOISSET. Cette échéance de paiement sera financée par un recours à l'endettement pour un montant de 5.000 k€ sous la forme d'un prêt de 5.000 k€ octroyé par le Groupe BOISSET à échéance du 30 septembre 2015 et portant intérêt au taux de 5.5 %. En garantie de ce prêt, HENRI MAIRE s'est engagé à nantir au profit du Groupe BOISSET les titres de la filiale DOMAINES HM qui a acquis les fonds de commerce NICOLAS POTEL et LABOURE ROI.

#### 4.5 ETAT DES PROVISIONS COURANTES

(en milliers d'euros)	31.12.2012	Effets des variations de périmètre	Augmentations	Diminutions	31.12.2013
Provision pour risques	150		54	5	199
Provisions pour charges (1)	24	5	299	26	302
<b>Provisions courantes</b>	<b>174</b>	<b>5</b>	<b>353</b>	<b>31</b>	<b>501</b>

(1) L'augmentation de ce poste résulte principalement d'une dotation pour un redressement suite à un contrôle URSSAF.

## 5 NOTES D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

### 5.1 RESULTAT OPERATIONNEL

#### 5.1.1 Charges de personnel

##### Ventilation des rémunérations

(en milliers d'euros)	31.12.2013	31.12.2012
Commissions versées aux VRP	4 340	3 995
Autres rémunérations	4 022	3 513
Charges sociales	2 729	2 252
<b>Charges de personnel</b>	<b>11 091</b>	<b>9 760</b>

Les incidences des variations de périmètre de l'exercice contribuent pour un montant de 1 907 k€ à la progression des charges de personnel sur la période. La variation de ce poste hors incidences des acquisitions est donc négative de 576 k€ et traduit la poursuite du plan d'adaptation des effectifs productifs et indirects du Groupe.

##### Rémunération des dirigeants

La rémunération, les avantages en nature et autres rémunérations versées aux dirigeants aux cours de l'exercice s'élèvent à 244 k€.

##### Effectif moyen

###### - Effectif moyen hors VRP

	31.12.2013	31.12.2012
Cadres .....	24	18
Agents de maîtrise et techniciens .....	30	17
Employés / ouvriers .....	163	94
<b>Total</b>	<b>217</b>	<b>129</b>

L'effectif moyen repris dans le cadre des activités intégrées au Groupe sur la période est de 94 personnes.

###### - Effectif VRP

Le nombre moyens de VRP s'est élevé à 301 sur l'exercice 2013 contre 215 en 2012. Les structures intégrées au groupe au cours de l'exercice contribuent à hauteur de 56 VRP sur la période.

### 5.1.2 *Autres charges et produits opérationnels non courants*

#### *Autres charges et produits opérationnels non courants*

<b>(en milliers d'euros)</b>	<b>31.12.2013</b>	<b>31.12.2012 retraité</b>
Résultat sur cessions d'actifs	138	56
Coûts de restructuration liés au personnel	-480	-463
Coûts de restructuration liés aux variations de périmètre	-434	
Abandons de créances		2 000
Provision pour dépréciation de stocks (1)		
Autres produits et coûts opérationnels non courants	51	35
<b>Autres charges et produits opérationnels non courants</b>	<b>-725</b>	<b>1 628</b>

(1) *les provisions pour dépréciation et pertes sur stocks qui étaient présentées en autres charges et produits non courants en 2012, ont été reclassées en en Coût des marchandises vendues pour 124 k€.*

Au cours de l'exercice 2013, sur le plan de ses activités opérationnelles, le Groupe a poursuivi sa politique de réduction des coûts et de réorganisation de son réseau commercial.

Des coûts de restructuration significatifs ont également été engagés par le Groupe sur l'exercice dans le cadre de la reprise des nouvelles activités opérationnelles. L'incidence globale de ces différentes actions sur le résultat opérationnel du Groupe est négative de 914 k€ sur la période.

Sur l'exercice 2012, afin de financer la fin du plan de redressement du Groupe et d'accompagner la reprise de son activité, un nouvel avenant au protocole d'accord de juillet 2010 a été signé le 21 février 2012. Cet avenant prévoit de nouveaux apports de financement de la part de l'actionnaire principal et une restructuration de l'endettement du Groupe sous la forme d'abandons de créances, assortis de clauses de retour à meilleure fortune, consentis par les organismes bancaires et par un réaménagement des conditions du remboursement en capital des soldes des crédits bancaires. Ces abandons de créances avec clause de retour à meilleure fortune qui représentent un montant de 2 000 k€ ont été comptabilisés au 31 décembre 2012 en produits opérationnels non courants.

#### *Incidences des variations de périmètre*

Les variations de périmètre de l'exercice ont une incidence positive globale de 1 568 k€ qui est constituée des éléments suivants :

- le profit généré par la reprise des actifs COTTIN pour un montant de 1 988 k€ (cf. note 2.6.1) ;
- les frais liés aux acquisitions sur l'exercice des sociétés consolidées, soit un montant de 402 k€ sur la période ;
- et l'incidence de la liquidation de la société HM GmbH pour 18 k€.

### 5.1.3 *Coût de l'endettement net*

Dans la rubrique « Coût de l'endettement net » sont principalement inscrits les intérêts de la dette pour 479 k€ ainsi que les produits financiers de trésorerie pour 20 k€.

## 5.2 IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le groupe d'intégration fiscale est composé à la clôture de l'exercice des sociétés HENRI MAIRE, PIROU, DHERBEY, TISSOT et la société Civile des Vignobles du Domaine du Château Montfort Henri Maire.

La société DHM sera intégrée à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2014. La société DPF ne pourra être intégrée, compte tenu des obligations de détention, qu'à partir de l'exercice 2015 au plus tôt.

### 5.2.1 Analyse de la Charge d'impôt de la période

(en milliers) d'euros)	31.12.2013	31.12.2012
Impôt exigible .....	-4	-
Imposition différée .....	990	-383
<b>Charge ou produit d'impôt comptabilisé en résultat</b>	<b>986</b>	<b>-383</b>
Impôts sur éléments comptabilisés en capitaux propres (1)	20	<b>383</b>
<b>Taux d'imposition effectif</b>	<b>n/a</b>	<b>-36.23 %</b>

(1) Cet effet d'impôt comptabilisé en capitaux propres résulte de la variation de l'écart de réévaluation des terres à vignes.

Sur l'exercice 2013, le produit d'impôt résulte principalement des impôts différés actifs générés par les déficits fiscaux reportables du Groupe qui ont été constatés à hauteur des impôts différés passifs comptabilisés par le Groupe.

### 5.2.2 Analyse du taux d'imposition effectif

(en milliers d'euros)	31.12.2013	%	31.12.2012	%
Résultat avant impôt.....	-772		1 057	
Impôt théorique .....	-257	33,33%	352	33,33%
Effet de la neutralisation des IDP .....	-932		-759	
Différences permanentes (net) .....				
Effet des déficits fiscaux non activés .....	1 009		136	
Autres retraitements de consolidation (1) .....	-806		-112	
<b>Charge ou produit d'impôt effectif</b>	<b>-986</b>	<b>n/a</b>	<b>-383</b>	<b>36.23 %</b>

(1) Cet effet d'impôt est principalement issu du badwill constaté sur la reprise des actifs COTTIN.

### 5.2.3 Actifs et passifs d'impôts différés par nature

(en milliers d'euros)	31.12.2012	Effets des variations de périmètre	Variation impôt différé sur la période	31.12.2013
Marge sur stocks	-68		10	-58
Différences temporaires	128	3	-10	121
Indemnités de départ à la retraite	320	114	-30	404
Déficits fiscaux activés	663	225	821	1 709
<b>Total impôts différés actifs</b>	<b>1 043</b>	<b>342</b>	<b>791</b>	<b>2 176</b>
Crédit-bail	76		24	100
Actifs biologiques	584		-8	576
Réévaluation des terres à vignes (1)	383		-21	362
Réévaluation des stocks		1 353	-215	1 138
<b>Total impôts différés passifs</b>	<b>1 043</b>	<b>1 353</b>	<b>-220</b>	<b>2 176</b>
<b>Position nette</b>	<b>0</b>	<b>1 011</b>	<b>-1 011</b>	<b>0</b>

(1) Cet effet d'impôt qui résulte de la variation de l'écart de réévaluation des terres à vignes est comptabilisé en capitaux propres.

Au 31 décembre 2013, des impôts différés actifs résultant des déficits fiscaux reportables du groupe ont été constatés à hauteur des impôts différés passifs comptabilisés par le groupe soit un produit d'impôt différé de 986 k€ sur l'exercice.

Les déficits fiscaux du groupe se présentent comme suit au 31 décembre 2013.

(en milliers d'euros)	Déficit fiscal 31.12.2013	Part activée 31.12.2013	Part non activée 31.12.2013	Déficit fiscal 31.12.2012	Part activée 31.12.2012	Part non activée 31.12.2012
Groupe Fiscal HENRI MAIRE	11 765	4 785	6 980	8 844	1 989	6 855
Autres entités fiscales	342	342				
<b>Total impôts différés actifs</b>	<b>12 107</b>	<b>5 127</b>	<b>6 980</b>	<b>8 844</b>	<b>1 989</b>	<b>6 855</b>

### 5.3 RESULTAT PAR ACTION

<b>Résultat net par action</b>	<b>31.12.2013</b>	<b>31.12.2012</b>
Résultat net part du Groupe (en milliers d'euros)	<b>236</b>	<b>1 440</b>
Nombre moyen d'actions sur la période <i>Incidence des actions propres</i>	7 901 698 -26 311	5 741 066 -16 707
<b>Nombre moyen d'actions en circulation pendant la période</b>	<b>7 875 387</b>	<b>5 724 359</b>
<b>Résultat net par action (en euros)</b>	<b>0.03</b>	<b>0.252</b>

<b>Résultat net par action – dilué</b>	<b>31.12.2013</b>	<b>31.12.2012</b>
Résultat net part du Groupe (en milliers d'euros)	<b>236</b>	<b>1 440</b>
Nombre moyen d'actions en circulation sur la période <i>Incidence des bons de souscription en actions</i>	7 901 698 780 388	5 724 359
<b>Nombre moyen d'actions en circulation pendant la période après effet de dilution</b>	<b>8 682 086</b>	<b>5 724 359</b>
<b>Résultat net part du Groupe par action dilué (en euros)</b>	<b>0.027</b>	<b>0.252</b>

## 6 INFORMATIONS SUR LES SECTEURS D'ACTIVITES DU GROUPE

Le Groupe HENRI MAIRE opère dans un seul secteur : la production et la commercialisation de vins sous différents noms commerciaux et différentes marques. L'ensemble de ses actifs est donc consacré à cette activité.

Le Groupe est organisé par secteur d'activité, un secteur d'activité correspondant aux marques et noms commerciaux exploités par le Groupe en fonction de ses différents circuits de distribution. Les actifs corporels et incorporels ont été affectés à ces différents secteurs d'activité opérationnels.

Ainsi, les informations présentées par le Groupe sur les différents secteurs d'activités sont ventilées entre les différentes structures opérationnelles qui exploitent les marques et noms commerciaux dont le Groupe est détenteur. Une information par zone géographique est également fournie pour les produits des activités ordinaires.

### 6.1 INFORMATIONS PAR SECTEUR D'ACTIVITE

#### 6.1.1 Au 31 décembre 2013

L'activité de ventes aux particuliers regroupe les activités historiques de production, d'élevage et de distribution des vins sous la marque HENRI MAIRE. L'activité GMS réunit l'activité de ventes auprès de la grande distribution.

La société DPF D commercialise essentiellement des vins de Bourgogne, notamment sous les marques DUFOULEUR et DOMAINE BARBIER. L'activité commerciale de la société DPF D est intégrée à celle du Groupe depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

La structure DOMAINES HM commercialise essentiellement des vins de Bourgogne, notamment sous les marques LABOURE ROI et NICOLAS POTE L, trois-quarts de cette activité étant réalisée à l'export, dont une grande partie au Japon et au Royaume-Uni. L'activité commerciale de la société DHM a été intégrée à celle du Groupe à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2013

	SECTEURS D'ACTIVITE						Total
	Ventes aux particuliers HENRI MAIRE	Ventes à la GMS	DPFD (6 mois)	DHM (3 mois)	Autres	Eliminations et non affectés	
(en milliers d'euros)							
Ventes hors groupe	14 109	2 169	2 787	8 359	93		27 517
Ventes intra-groupe	2 037					-2 037	
<b>Total des ventes</b>	<b>16 146</b>	<b>2 169</b>	<b>2 787</b>	<b>8 359</b>	<b>93</b>	<b>-2 037</b>	<b>27 517</b>
Marge commerciale	12 584	387	1 202	1 792	6		15 971
Résultat opérationnel courant	-1 588	304	-201	366			-1 119
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>-403</b>	<b>311</b>	<b>-179</b>	<b>-48</b>	<b>6</b>		<b>-313</b>

**GMS : Grandes et Moyennes Surfaces**

### **Commentaires sur la marge brute opérationnelle du groupe**

La marge brute du Groupe s'élève à 15 971 k€, en hausse de près de 20 % par rapport à l'exercice précédent suite à l'intégration de nouvelles activités opérationnelles sur la période. A périmètre constant, en particulier pour les activités historiques de ventes aux particuliers des produits HENRI MAIRE, la marge est stable.

Les nouvelles activités reprises par le Groupe ont une incidence négative sur le taux global de marge commerciale du Groupe qui est en repli sur la période passant de 80.2 % en 2012 à 58 % en 2013.

Cette évolution est directement liée à l'intégration de ces nouvelles activités sur la période car le taux de marge opérationnelle sur les activités historiques de ventes aux particuliers des produits HENRI MAIRE est stable à près de 80 % grâce notamment à une bonne maîtrise des coûts de revient des produits vendus.



## Informations sectorielles pro forma

Les informations financières pro forma présentées ci-après reflètent les principaux agrégats des informations par secteur d'activité du Groupe HENRI MAIRE sur une période de douze mois comme si l'acquisition de la société DPFD et l'intégration des activités opérationnelles du Groupe COTTIN avaient eu lieu au début de la période, soit au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Ces informations sectorielles pro forma sont présentées selon les modalités décrites dans la note 2.6.2 de la présente annexe.

	SECTEURS D'ACTIVITE						
	Ventes aux particuliers HENRI MAIRE	Ventes à la GMS	DPFD (12 mois)	DHM (12 mois)	Autres	Eliminations et non affectés	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>							
Ventes hors groupe	14 109	2 169	5 411	29 099	93		27 517
Ventes intra-groupe	2 037					-2 037	
<b>Total des ventes</b>	<b>16 146</b>	<b>2 169</b>	<b>5 411</b>	<b>29 099</b>	<b>93</b>	<b>-2 037</b>	<b>50 881</b>
Marge commerciale	12 584	387	2 992	6 086	6		22 055
Résultat opérationnel courant	-1 588	304	-106	-445			-1 835
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>-403</b>	<b>311</b>	<b>-158</b>	<b>-819</b>	<b>6</b>		<b>-1 063</b>

### 6.1.2 Au 31 décembre 2012

	SECTEURS D'ACTIVITE				
	Ventes aux particuliers HENRI MAIRE	Ventes à la GMS	Autres	Eliminations et non affectés	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Ventes hors groupe	14 268	1 936	411		16 615
Ventes intra-groupe	1 850			-1 850	
<b>Total des ventes</b>	<b>16 118</b>	<b>1 936</b>	<b>411</b>	<b>-1 850</b>	<b>16 615</b>
Marge commerciale	12 669	394	266		13 329
Résultat opérationnel courant	-1 966	230	250		-1 486
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>966</b>	<b>230</b>	<b>250</b>		<b>1 446</b>

## 6.2 INFORMATIONS PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

La répartition des ventes par zone géographique de destination est la suivante :

(en milliers d'euros)	31.12.2013	31.12.2012
France	20 758	16 204
Autres zones	6 759	411
<b>Total des ventes</b>	<b>27 517</b>	<b>16 615</b>

La progression des ventes à l'export résulte principalement de l'intégration des activités opérationnelles de la société DHM pour un montant de 6 185 k€.

## 7 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

### 7.1 RISQUES DE MARCHE

#### 7.1.1 Risque de liquidité

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Afin de financer ce plan de redressement du Groupe et d'accompagner la reprise de son activité, la dette financière du Groupe a été restructurée au cours des derniers exercices. Au terme de ces différents accords négociés avec les organismes bancaires, la restructuration de l'endettement du Groupe a été réalisé sous la forme d'abandons de créances, assortis de clauses de retour à meilleure fortune, consentis par les organismes bancaires et par la consolidation d'une partie de leur dette échue en crédit moyen et long terme, afin d'assurer la poursuite d'activité du Groupe et de nouveaux apports de financement de la part de l'actionnaire principal.

Dans le cadre des négociations engagées avec le Groupe BOISSET au titre de l'acquisition de la société DPF D et du financement de la reprise des actifs du groupe COTTIN FRERES, plusieurs opérations financières affectant les fonds propres et la dette financière brute du Groupe ont été réalisées sur l'exercice 2013

Ainsi, ces différentes opérations financières affectant les fonds propres de l'exercice et les financements du Groupe HENRI MAIRE se sont notamment traduites sur l'exercice 2013 :

- Par une augmentation de capital en numéraire réservée au Groupe BOISSET sur la base d'un prix de 2,17 € par action HENRI MAIRE émise (prime d'émission incluse), soit un accroissement des fonds propres du Groupe de 8 000 k€;
- Par une augmentation de capital pour un montant global de 3 805 k€ (prime d'émission incluse) réalisée à hauteur de 3 500 k€ par l'incorporation d'une partie du compte courant de l'actionnaire principal, la société HENRI MAIRE DEVELOPPEMENT et par des souscriptions d'actionnaires réalisées sur le marché boursier pour le

complément. Préalablement à cette incorporation au capital, des apports complémentaires en compte courant de la part de l'actionnaire principal, la société HENRI MAIRE DÉVELOPPEMENT, ont été réalisés sur l'exercice pour un montant de 1 310 k€. Le solde du compte courant de la société HENRI MAIRE DEVELOPPEMENT s'élève à 1 660 k€ au 31 décembre 2013 ;

- Et par l'émission, dans le cadre de la prise de contrôle de la société DPF, d'un emprunt obligataire à échéance du 27 juin 2019 avec Bons de Souscription en Actions (BSA) sur deux tranches d'émission correspondant à 780 388 titres obligataires de valeur nominale de 2 €, soit un montant total de 1 560 k€. Le prix d'exercice des BSA est fixé à 2 € de valeur par action HENRI MAIRE souscrite et les obligations seront assorties d'un taux d'intérêt annuel de 4,5 %. La première tranche a été émise le 29 novembre 2013 et a porté sur 624 254 obligations, soit un montant de 1 249 k€ au 31 décembre 2013. La seconde tranche pour le solde doit être réalisée entre le 27 juin et le 31 juillet 2014.

Concernant la reprise des actifs opérationnels du groupe COTTIN, le solde du prix de cession doit être payé sous la forme d'un billet à ordre émis par la société DOMAINES HM à échéance du 6 janvier 2014 et avalisé par le Groupe BOISSET. Cette seconde échéance de paiement sera financée par un recours à l'endettement pour un montant de 5 000 k€ sous la forme d'un prêt de 5 000 k€ octroyé par le Groupe BOISSET à échéance du 30 septembre 2015 et portant intérêt au taux de 5.5 %. En garantie de ce prêt, HENRI MAIRE s'est engagé à nantir au profit du Groupe BOISSET les titres de la filiale DHM qui a acquis les fonds de commerce NICOLAS POTEL et LABOURE ROI.

Les passifs financiers du Groupe sont ainsi principalement constitués par les crédits renégociés auprès des établissements financiers et par un emprunt obligataire. Ces crédits consentis aux sociétés du Groupe pour financer leurs opérations ne comportent pas d'obligation de respect de ratios financiers (Covenants) et de clauses d'exigibilité anticipée.

Au 31 décembre 2013, l'encours d'emprunt du groupe auprès des établissements financiers s'établit à 6 976 k€ contre 6 090 k€ au 31 décembre 2012 et l'emprunt obligataire émis s'élève à 1 248 k€ (*se référer à la note 4.2 sur les passifs financiers*).

L'endettement non courant d'un montant de 9 645 k€ se situe dans la fourchette de maturité à + 1an et comprend le compte-courant souscrit auprès de l'actionnaire principal pour un montant de 1 660 k€.

Au 31 décembre 2013, les dettes financières liées à l'intégration des nouveaux secteurs d'activité représentent un montant de 1 080 k€ qui se situe dans une fourchette de maturité de 5 ans au plus.

Les dettes financières renégociées ainsi que le compte-courant de l'actionnaire sont bloqués jusqu'au 1er janvier 2015, les crédits bancaires non amortissables étant bloqués jusqu'au 31 décembre 2018.

Les dettes d'exploitation sont toutes à échéance court terme à l'exception

- de la dette sur les apports des viticulteurs
- et des dettes sociales faisant l'objet d'un étalement conformément aux accords conclus avec les organismes concernés pour un montant de 74 k€.

### **7.1.2 Risque de taux**

Les passifs financiers du Groupe sont constitués par les crédits renégociés auprès des établissements financiers, par l'emprunt obligataire émis sur la période et par des avances financières consenties au Groupe par la société HENRI MAIRE DEVELOPPEMENT (*se référer à la note 4.3 sur les passifs financiers*) ou par d'autres actionnaires.

La totalité de l'endettement du Groupe est à taux fixe.

La dette bancaire du Groupe, ayant fait l'objet d'un échéancier renégocié, qui s'élève à 5 196 k€ au 31 décembre 2013, et l'emprunt obligataire ont été enregistrés aux conditions de marché, à leur juste valeur, conformément à la norme IAS 39, sur la base d'un taux d'intérêt estimé compte tenu du profil de risque du Groupe au moment de la renégociation (*se référer à la note 2.7.13 sur les principes d'évaluation des dettes financières*).

Au cours de la période, le Groupe n'a utilisé aucun instrument financier de couverture de taux.

### **7.1.3 Risque de crédit**

Les créances d'exploitation comprennent principalement les créances clients et les produits à recevoir liées à l'activité courante du Groupe. Elles font l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation qui prend en compte la capacité du débiteur à honorer sa dette et l'ancienneté de la créance.

Les créances clients et les autres créances sont toutes à échéance court terme (*se référer à la note 3.4 sur les clients et autres actifs courants*).

### **7.1.4 Juste valeur des actifs et passifs financiers**

Les Créances et dettes d'exploitation sont toutes à échéance court terme. Leur valeur comptable correspond donc à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

La dette bancaire du Groupe, ayant fait l'objet d'un échéancier renégocié, et l'emprunt obligataire ont été enregistrés aux conditions de marché, à leur juste valeur, conformément à la norme IAS 39, sur la base d'un taux d'intérêt estimé compte tenu du profil de risque du Groupe (*se référer à la note 2.7.13 sur les principes d'évaluation des dettes financières*).

### **7.1.5 Risque de change**

Le risque de change du groupe concerne l'activité de DHM aux Etats Unis, qui est réalisée en USD. L'encours à risque est d'environ 1,5 M€ par an. Le groupe a pour l'instant choisi de ne pas couvrir ce risque.

Les autres facturations sont libellées en euros, ainsi que tous les achats.

## **7.2 ENGAGEMENTS HORS BILAN**

Les engagements donnés et reçus par le Groupe et non comptabilisés au bilan correspondent à des obligations contractuelles non encore réalisées et subordonnées à la réalisation de conditions ou d'opérations ultérieures à l'exercice en cours.

Ces engagements sont principalement composés des éléments suivants :

- Les cautions ou garanties données dans le cadre des lignes de financements mises à la disposition du Groupe à la date de clôture et les garanties données aux établissements financiers pour sûreté des dettes restructurées dans le cadre du protocole signé en juillet 2010 (se référer à la note 4.2 sur les passifs financiers). Il s'agit notamment des clauses de retour à meilleure fortune prévues dans les accords bancaires renégociés en 2011 et 2012 dans le cadre des abandons de créances consentis par les établissements financiers (657 k€ en 2010 et 2 000 k€ en 2012) ;

- Les engagements donnés et reçus dans le cadre de l'acquisition des titres de la société DPF D et de la reprise des actifs opérationnels du groupe COTTIN.

Ainsi, la prise de contrôle de la société DPF D au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2013 est assortie d'une clause de garantie d'actif et de passif consentie par les cédants au profit de la société HENRI MAIRE.

Concernant la reprise des actifs opérationnels du groupe COTTIN, le solde du prix de cession doit être payé sous la forme d'un billet à ordre émis par la société DOMAINES HM à échéance du 6 janvier 2014 et avalisé par le Groupe BOISSET. Cette seconde échéance de paiement sera financée par un recours à l'endettement pour un montant de 5.000 k€ sous la forme d'un prêt de 5.000 k€ octroyé par le Groupe BOISSET à échéance du 30 septembre 2015 et portant intérêt au taux de 5.5 %. En garantie de ce prêt, HENRI MAIRE s'est engagé à nantir au profit du Groupe BOISSET les titres de la filiale DHM qui a acquis les fonds de commerce NICOLAS POTEL et LABOURE ROI.

### 7.2.1 Engagements donnés

(en milliers d'euros)	31.12.2013	31.12.2012
<b>Warrants sur stock (1)</b>	<b>4 885</b>	<b>4 885</b>
Garanties hypothécaires sur les vignes (1)	3 325	3 325
Nantissement sur fonds de commerce (1)	1 821	1 821
Engagement de nantissement de titres (2)	8 000	
Cautionnement par HM des droits et accises douaniers au profit d'ATRADIUS	1 500	
<b>Dettes garanties par des sûretés réelles</b>	<b>13 146</b>	<b>5 146</b>
<b>Cautions données</b>	<b>38</b>	<b>38</b>
<b>Clauses de retour à meilleure fortune (1)</b>	<b>460</b>	<b>460</b>

(1) Ces engagements concernent les garanties données aux établissements financiers pour sûreté des dettes restructurées (se référer à la note 4.3 sur les passifs financiers et à la note sur les faits marquants de l'exercice).

Les warrants garantissant les emprunts et dettes financières courent jusqu'à l'extinction des dettes.

(2) Ces engagements concernent la reprise ces activités opérationnelles du Groupe COTTIN.

Dans le cadre son activité, le Groupe souscrit des contrats de location de locaux industriels et commerciaux. En particulier, lors de la reprise des activités opérationnelles du Groupe COTTIN FRERES, le Groupe a pris à bail à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, auprès de la SCI du JURA, l'usine de production et d'emballage localisée à Nuits Saint Georges. Au 31 décembre 2013, les loyers minimaux à payer résultant de ce contrat de location s'élève à 86 k€.

## 7.2.2 Autres engagements

### Engagements en matière de droit individuel de formation

(en heures)	31.12.2013	31.12.2012
Catégorie VRP	12 669	12 033
Catégorie cadres, agents de maîtrise, employés et ouvriers	7 372	8 823
<b>Total des heures HENRI MAIRE</b>	<b>20 041</b>	<b>20 856</b>
<b>Total des heures DHM</b>	<b>5 495</b>	
<b>Total des heures DPF</b>	<b>4 140</b>	
<b>Total des heures GROUPE</b>	<b>29 676</b>	<b>20 856</b>

## 7.3 INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES

### 7.3.1 Parties liées avec la société HENRI MAIRE DÉVELOPPEMENT

La société HENRI MAIRE est contrôlée par la société HENRI MAIRE DÉVELOPPEMENT qui détient directement 60.65 % de son capital.

Relations avec les parties liées (en milliers d'euros)	31.12.2013	31.12.2012
Prestations d'assistance opérationnelle et technique	194	187
Avances en compte courant d'actionnaire (1)	1 660	3 850

Des apports complémentaires en compte courant de la part de l'actionnaire principal, la société HENRI MAIRE DÉVELOPPEMENT, pour un montant de 1 310 k€ ont été réalisés sur l'exercice, portant ainsi le compte-courant de la société HENRI MAIRE DÉVELOPPEMENT à 5 160 k€.

Au cours de l'exercice, une partie de ce compte courant a été incorporée aux fonds propres de la de la société HENRI MAIRE pour un montant de 3 500 k€ (prime d'émission incluse). Ainsi, le compte courant détenu par la société HENRI MAIRE DEVELOPPEMENT sur la société HENRI MAIRE s'élève à 1 660 k€ au 31 décembre 2013 et figure également dans le poste de dettes financières non courantes (*se référer à la note 4.3 sur les passifs financiers*).

### 7.3.2 Parties liées avec d'autres mandataires sociaux ou actionnaires

Les parties liées avec d'autres mandataires sociaux ou actionnaires concernent le Groupe BOISSET qui détient 32.97 % du capital social de la société HENRI MAIRE.

<b>Relations avec les parties liées (en milliers d'euros)</b>	<b>31.12.2013</b>	<b>31.12.2012</b>
Emprunt obligataire avec BSA	999	
Avances en compte courant d'actionnaire	200	
Bail de location (1)	-	

(1) Franchise de loyers de 3 mois pour le bail de l'usine de production et d'emballage de DHM localisée à Nuits Saint Georges

Dans le cadre du financement de la prise de contrôle de la société DPF, le Groupe HENRIMAIRE a procédé à l'émission d'un emprunt obligataire à échéance au 27 juin 2019 avec Bons de Souscription en Actions (BSA) sur deux tranches d'émission correspondant à 780 388 titres obligataires de valeur nominale de 2 €, soit un montant total de 1 560 k€. Le prix d'exercice des BSA est fixé à 2 € de valeur par action HENRI MAIRE souscrite et les obligations seront assorties d'un taux d'intérêt annuel de 4,5 %.

La première tranche a été émise le 29 novembre 2013 et a porté sur 624 254 obligations, soit un montant de 1 249 k€ au 31 décembre 2013. Cette première tranche a été souscrite par le Groupe BOISSET à hauteur de 80%.

Dans le cadre de la reprise des activités opérationnelles du Groupe COTTIN, le versement d'une partie du prix d'acquisition à concurrence de 6 000 k€ à la date de réalisation de l'opération, a été financée via un prêt de 8 000 k€ consenti par le Groupe BOISSET.

Ce prêt a été compensé en date du 29 novembre 2013 dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire réservée, sur la base d'un prix de 2,17 € par action HENRI MAIRE émise. Le solde du prix de cession doit être payé sous la forme d'un billet à ordre émis par la société DOMAINES HM à échéance du 6 janvier 2014 et avalisé par le Groupe BOISSET. Cette seconde échéance de paiement sera financée par un recours à l'endettement pour un montant de 5 000 k€ sous la forme d'un prêt de 5 000 k€ octroyé par le Groupe BOISSET à échéance du 30 septembre 2015 et portant intérêt au taux de 5.5 %.

En garantie de ce prêt, HENRI MAIRE s'est engagé à nantir au profit du Groupe BOISSET les titres de la filiale DHM qui a acquis les fonds de commerce NICOLAS POTEL et LABOURE ROI.

### **7.3.3 Rémunérations des membres des organes de Gouvernance du Groupe**

Le tableau ci-dessous présente la rémunération des personnes, qui sont à la clôture ou qui ont été durant l'exercice 2013, membres des organes de direction et d'administration du groupe :

(en milliers d'euros)	Salaires bruts	Jetons de présence	Avantages en nature	Frais	Autres prestations facturées
<b><u>Mandataires sociaux :</u></b>					
Patrick COUPIER ( <i>PDG</i> )	30			10	
Alain FRIBOURG					11
Olivier MARCHAND					12
Didier MUSIELAK				3	
<b><u>Directeurs généraux délégués</u></b>					
Jean François DUBANT	71		2		
François Xavier HENRY	141			36	
<b>TOTAL</b>	<b>242</b>		<b>2</b>	<b>49</b>	<b>23</b>

#### 7.4 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

(en milliers d'euros)	Grant Thornton Montant net		Révision et Finance Cogefor Montant net		Autres CAC du Groupe Montant net
	2013	2012	2013	2012	2013
Mission de certification des comptes individuels et consolidés	35	35	35	35	40
Autres diligences directement liées à la mission de commissariat aux comptes	22	5			
<b>Total des honoraires</b>	<b>57</b>	<b>40</b>	<b>35</b>	<b>35</b>	<b>40</b>



# Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Société HENRI MAIRE

Exercice clos le 31 décembre 2013

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société **HENRI MAIRE**, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## 1 Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.1.2 de l'annexe aux comptes consolidés relative à la consolidation des fonds propres qui se caractérise notamment par l'arrivée d'un nouvel actionnaire de référence au côté de l'actionnaire principal.

## **2 Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

### **- Opérations de croissance externe**

La note 1.1.1 « Opérations de croissance externe » de l'annexe aux comptes consolidés expose les opérations de croissance externe réalisées au cours de l'exercice et la note 2.6.1 « Variations du périmètre de consolidation » la détermination de la juste valeur des actifs acquis au cours de l'exercice.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et hypothèses retenues par la direction pour cette détermination

### **- Actifs biologiques**

Les notes 2.2.2, 2.7.5 et 2.7.16 de l'annexe aux comptes consolidés décrivent les modalités d'évaluation et de comptabilisation des actifs biologiques immobilisés exploités par le groupe. Ceux-ci sont évalués selon la méthode de la juste valeur.

Nos travaux ont consisté à revoir les données et hypothèses retenues ainsi que les calculs effectués et à vérifier que les notes de l'annexe fournissent une information appropriée sur la méthode appliquée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **3 Vérification spécifique**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

**Dijon et Dole, le 16 avril 2014**

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton  
Membre français de Grant Thornton  
International

François Pons  
Associé

Révision et Finance - Cogefor

Laurent Fournier  
Associé

## COMPTES ANNUELS

### Exercice clos le 31 Décembre 2013

#### 1.1 BILAN ACTIF

	2013			2012
	Montant brut	Amort. ou provisions	Montant net	
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
. Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits similaires	125	115	10	16
Fonds commercial	664	632	32	32
Autres immobilisations incorporelles	1382	822	560	623
<b>TOTAL (1)</b>	<b>2 170</b>	<b>1 569</b>	<b>602</b>	<b>671</b>
. Immobilisations corporelles				
<b>Terrains</b>	166	-	166	166
Constructions	6 283	5 814	469	516
Inst. Techniques, mat. out. Industriels	8 156	7 562	594	378
Autres immobilisations corporelles	2 668	2 567	101	109
Immobilisations en cours et avances				2
<b>TOTAL (2)</b>	<b>17 273</b>	<b>15 943</b>	<b>1 330</b>	<b>1 171</b>
Immobilisations financières				
Participations	12 721	-	12 721	3 463
Prêts et autres participations financières	120	-	120	91
<b>TOTAL (3)</b>	<b>12 841</b>	<b>-</b>	<b>12 841</b>	<b>3 554</b>
<b>TOTAL (1+2+3)</b>	<b>32 284</b>	<b>17 511</b>	<b>14 773</b>	<b>5 396</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks				
Matières premières	659	127	532	561
En cours de production de biens				
Produits intermédiaires et finis	12 221	556	11 665	11 371
Marchandises	197		197	161
<b>TOTAL (4)</b>	<b>13 077</b>	<b>684</b>	<b>12 393</b>	<b>12 093</b>
Avances et acomptes versées sur commandes	29		29	36
Créances				
Clients et comptes rattachés	1 767	123	1 644	1 650
Autres créances	2 699	290	2 409	2 030
<b>TOTAL (5)</b>	<b>4 495</b>	<b>413</b>	<b>4 082</b>	<b>3 716</b>
VMP	-		-	864
Disponibilités	626		626	702
<b>TOTAL (6)</b>	<b>626</b>		<b>626</b>	<b>1 566</b>
Charges constatés d'avance	<b>93</b>		<b>93</b>	<b>86</b>
Actifs circulant et charges constatées d'avance				
<b>TOTAL (4+5+6+7)</b>	<b>18 291</b>	<b>1 096</b>	<b>17 194</b>	<b>17 462</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>50 575</b>	<b>18 608</b>	<b>31 967</b>	<b>22 857</b>

## 1.2 BILAN PASSIF

	2013	2012
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital social	19 008	9 760
Primes d'émission, de fusion, d'apport	2 557	-
Réserve légale	290	290
Réserves statutaires ou contractuelles	258	258
Report à nouveau	-3 609	-4 515
Bénéfice de l'exercice	-2 718	906
Subvention d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>TOTAL (1)</b>	<b>15 786</b>	<b>6 699</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Avances conditionnées		
<b>TOTAL (2)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour charges	1 086	898
Provisions pour risques	205	150
<b>TOTAL (3)</b>	<b>1 292</b>	<b>1 048</b>
<b>DETTES (*)</b>		
Emprunts obligataires convertibles	1 249	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits (**)	4 495	4 496
Emprunts et dettes financières diverses (associés)	3 768	4 738
Avances et acomptes reçus sur commande en cours	335	393
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 079	2 062
Dettes fiscales et sociales	2 542	2 954
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	103	105
<b>TOTAL (4)</b>	<b>14 570</b>	<b>14 748</b>
Produits constatés d'avance		
<b>TOTAL (5)</b>	<b>320</b>	<b>362</b>
<b>TOTAL (4+5)</b>	<b>14 890</b>	<b>15 110</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>31 967</b>	<b>22857</b>
(*) Dont dettes à moins d'un an	7 200	6 421
(**) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	0	0

### 1.3 COMPTE DE RESULTAT

	2013	% CA	2012	% CA
<b>PRODUITS</b>				
Vente de marchandises	1 679	10,33	1 334	8.07
Production vendue	14 579	89,67	15 204	91.93
<b>TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>16 258</b>	<b>100,00</b>	<b>16538</b>	<b>100,00</b>
<b>CONSOMMATIONS</b>				
<b>MARCHANDISES ET MATIERES</b>				
Achat de marchandises	432		376	
Variation sur stock (marchandises)	-36		-41	
Achat de matières premières et autres approvisionnements	3887		4 018	
Variation de stock (matières premières)	431		-211	
Autres achats et charges externes	4 475		4 604	
<b>TOTAL</b>	<b>9 188</b>		<b>8 746</b>	
<b>MARGES SUR MARCHANDISES ET MATIERES</b>	<b>7 070</b>	<b>43,49</b>	<b>7 792</b>	<b>47,11</b>
<b>AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>				
Reprise sur provisions				
Autres produits	1 715		603	
<b>TOTAL</b>	<b>1 715</b>	<b>10,55</b>	<b>603</b>	<b>3,65</b>
<b>CHARGES</b>				
Impôts taxes et versements assimilés	950		978	
Salaires et traitements	6 277		6 445	
Charges sociales.	1 727		1 953	
Amortissements et provisions	1 407		744	
Autres charges	73		73	
<b>TOTAL</b>	<b>10 434</b>	<b>64,18</b>	<b>10 193</b>	<b>61,63</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>- 1 649</b>	<b>- 10,14</b>	<b>- 1 801</b>	<b>- 10,89</b>
Produits financiers	123		98	
Charges financières	454		363	
<b>Résultat financier</b>	<b>- 331</b>	<b>- 2,04</b>	<b>-264</b>	<b>-1,60</b>
<b>Résultat courant</b>	<b>- 1 979</b>	<b>- 12,17</b>	<b>- 2065</b>	<b>- 12,48</b>
Produits exceptionnels	790		5 367	
Charges exceptionnelles	1 591		2 431	
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>- 791</b>	<b>-4,87</b>	<b>2 936</b>	<b>17,7</b>
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices	53	0,33	35	0,21
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-2 718</b>	<b>-16,72</b>	<b>906</b>	<b>1,84</b>
<b>Résultat par action en euros</b>	<b>-0,24</b>		<b>0.16</b>	

## 2. ANNEXE AUX COMPTES INDIVIDUELS

### 2.1. COMMENTAIRES SUR L'ACTIVITE ET L'ORGANISATION DE LA SOCIETE HENRI MAIRE

Fin mai 2010, la société HENRI MAIRE DÉVELOPPEMENT a pris le contrôle de la société HENRI MAIRE par l'acquisition du bloc majoritaire détenu jusqu'alors par les actionnaires historiques d'HENRI MAIRE SA.

Depuis cette date, une nouvelle organisation a été mise en place au sein de la société HENRI MAIRE et un plan de développement a été lancé.

#### *2.1.1. OPERATIONS DE CROISSANCE EXTERNE*

Dans le cadre du développement de ces activités, la société HENRI MAIRE a procédé à deux opérations de croissance externe sur l'exercice 2013.

##### ➤ **Prise de contrôle de la société DPFD**

Le Groupe a pris le contrôle de la société Dufouleur Père et Fils Distribution (DPFD) le 27 juin 2013 par l'acquisition pour un montant de 1 250 k€ de 80 % des titres composant le capital de ladite société. Il est prévu que la société acquière les 20% restant.

La société DPFD commercialise essentiellement des vins de Bourgogne, notamment sous les marques Dufouleur et Domaine Barbier. Elle a réalisé sur l'exercice 2013 un chiffre d'affaires de 5 511 k€.

Cette acquisition a été financée par l'émission d'un emprunt obligataire avec bons de souscription en actions.

L'activité commerciale de la société DPFD est intégrée depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

##### ➤ **Reprise des actifs du Groupe COTTIN**

La société HENRI MAIRE a créé une nouvelle filiale, la SAS DOMAINES HM (DHM), en date du 30 septembre 2013, filiale qui a repris l'intégralité des actifs opérationnels nécessaires à l'exploitation des activités du Groupe COTTIN FRERES, en particulier les marques LABOURE ROI et NICOLAS POTEL ainsi que l'usine de production et d'emballage basée à Nuits Saint Georges.

Cette transaction a été réalisée pour un montant de 10 950 k€ (prix définitif arrêté au 17 octobre 2013).

Le Groupe COTTIN FRERES commercialise essentiellement des vins de Bourgogne, notamment sous les marques LABOURE ROI et NICOLAS POTEL, trois-quarts de cette activité étant réalisée à l'export, dont une grande partie au Japon et au Royaume-Uni.

Le Chiffre d'affaires annuel des activités acquises au cours de l'année 2013 a été de 29 200 k€.

Dans le cadre des accords avec le Groupe COTTIN FRERES, le prix de cession des actifs repris par la société DHM a été payé selon les modalités suivantes :

- A concurrence de 6 000 k€ à la date de réalisation de la reprise. Cette somme payée le 30 septembre a été financée via un prêt de 8 000 k€ consenti par le Groupe BOISSET à la SA

HENRI MAIRE. Ce prêt a été compensé en date du 29 novembre 2013 dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire réservée, sur la base d'un prix de 2,17 € par action HENRI MAIRE émise ;

- Le solde du prix de cession a été payé sous la forme d'un billet à ordre émis par la société DOMAINES HM à échéance du 6 janvier 2014 et avalisé par le Groupe BOISSET. Cette seconde échéance de paiement a été financée par un recours à l'endettement pour un montant de 5 000 k€ sous la forme d'un prêt de 5 000 k€ octroyé par le Groupe BOISSET à échéance au 30 septembre 2015 et portant intérêt au taux de 5.5 %. En garantie de ce prêt, HENRI MAIRE s'est engagé à nantir au profit du Groupe BOISSET les titres de la filiale DHM qui a acquis les fonds de commerce NICOLAS POTEL et LABOURE ROI.

L'activité commerciale de la société DHM a été intégrée à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2013.

Un compromis de vente concernant les actifs immobiliers du Groupe COTTIN FRERES a également été signé le 30 septembre 2013. Le prix de cession de ces actifs immobiliers a été arrêté à 1 898 k€. Cette acquisition, devenue définitive fin décembre 2013, a été réalisée par l'intermédiaire de la SCI DU JURA dont la SA HENRI MAIRE possède 20% du capital social.

#### *2.1.2. OPERATIONS FINANCIERES ET EVOLUTION DES FONDS PROPRES DE LA SOCIETE*

Dans le cadre des négociations engagées avec le Groupe BOISSET au titre de l'acquisition de la société DPFDF et du financement de la reprise des actifs du groupe COTTIN FRERES, plusieurs opérations financières affectant les fonds propres de la SA HENRI MAIRE ont été réalisées sur l'exercice 2013

Ainsi, ces différentes opérations financières affectant le capital social de la société HENRI MAIRE se sont notamment traduites sur l'exercice 2013 :

- Par une augmentation de capital en numéraire réservée au Groupe BOISSET sur la base d'un prix de 2,17 € par action HENRI MAIRE émise (prime d'émission incluse), soit un accroissement des fonds propres du Groupe de 8 000 k€;
- Par une augmentation de capital pour un montant global de 3 805 k€ (prime d'émission incluse) réalisée à hauteur de 3 500 k€ par l'incorporation d'une partie du compte courant de l'actionnaire principal, la société HENRI MAIRE DEVELOPPEMENT et par des souscriptions d'actionnaires réalisées sur le marché boursier pour le complément. Préalablement à cette incorporation au capital, des apports complémentaires en compte courant de la part de l'actionnaire principal, la société HENRI MAIRE DÉVELOPPEMENT, ont été réalisés sur l'exercice pour un montant de 1 310 k€. Le solde du compte courant de la société HENRI MAIRE DEVELOPPEMENT s'élève à 1 660 k€ au 31 décembre 2013 ;
- Et par l'émission, dans le cadre de la prise de contrôle de la société DPFDF, d'un emprunt obligataire à échéance du 27 juin 2019 avec Bons de Souscription en Actions (BSA) sur deux tranches d'émission correspondant à 780 388 titres obligataires de valeur nominale de 2 €, soit un montant total de 1 560 k€. Le prix d'exercice des BSA est fixé à 2 € de valeur par action HENRI MAIRE souscrite et les obligations seront assorties d'un taux d'intérêt annuel de 4,5 %. La première tranche a été émise le 29 novembre 2013 et a porté sur 624 254

obligations, soit un montant de 1 249 k€ au 31 décembre 2013. La seconde tranche pour le solde doit être réalisée entre le 27 juin et le 31 juillet 2014.

A l'issue de ces opérations la société HENRI MAIRE DEVELOPPEMENT détient 60.65 % du capital social de la société HENRI MAIRE et le Groupe BOISSET détient 32.97 % du capital social de la société HENRI MAIRE (avant prise en compte de la dilution liée aux BSA de l'emprunt obligataire).

### *2.1.3. AUTRES EVENEMENTS SIGNIFICATIFS*

Sur le plan de ses activités opérationnelles, la société a poursuivi sa politique de réduction des coûts et de réorganisation de son réseau commercial. Des coûts d'acquisition significatifs et de restructuration ont également été engagés par la société sur l'exercice dans le cadre de la reprise des nouvelles activités opérationnelles.

### *2.1.4. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE*

Aucun évènement postérieur à l'exercice significatif n'est à signaler.

## 2.2. METHODES ET PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis et présentés conformément à la réglementation française en vigueur, résultant des arrêtés du Comité de la Réglementation comptable (CRC).

Les conventions générales comptables sont appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- indépendance des exercices
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

### *2.2.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES*

#### Concessions, brevets et droits similaires :

Il s'agit essentiellement des logiciels achetés à des prestataires de services informatiques. Ils sont amortis sur une durée d'une année.

#### Fonds commercial :

La valeur du fonds de commerce figurant à l'actif ressort essentiellement de la réévaluation légale de 1976.

Un amortissement a été pratiqué sur l'écart de réévaluation. Celui-ci est complètement amorti.

#### Autres immobilisations incorporelles :

Les coûts d'acquisitions ou de développements des fichiers clients engagés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 sont immobilisés et amortis sur une durée de 3 ans.

### *2.2.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES*



La Société applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble des immobilisations corporelles.

Conformément aux dispositions du Règlement, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations corporelles. La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais accessoires.

Les composants et durée d'utilité retenus sont:

- Constructions :
  - Structure : 30 ans
  - Second œuvre : 10 à 15 ans
  - Etanchéité : 10 à 15 ans
- Matériel de transport : 5 ans
- Agencements et installations : 20 ans
- Mobilier de bureau : 10 ans
- Matériel et Installations techniques : 5 à 10 ans
- Matériel de bureau : 5 ans

Le mode d'amortissement retenu est le mode linéaire

Les immobilisations, amortissables fiscalement sur une durée d'usage inférieure ou selon le mode dégressif, font l'objet d'un amortissement dérogatoire. La société ne pratique pas d'amortissements dérogatoires.

### 2.2.3. PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISES

Les immobilisations financières, dont les titres de participation, sont enregistrées à leur valeur d'acquisition.

Lorsque la valeur d'inventaire devient inférieure à cette valeur, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'usage pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net ré estimé de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Notamment, l'évaluation des titres de la Société Civile Viticole des domaines Henri Maire tient compte des plus-values latentes sur les vignobles détenus par celle-ci.

L'évaluation des titres des sociétés de négoce intègre la valeur de leur clientèle.

### 2.2.4. STOCKS

Les stocks de vins sont valorisés au coût moyen pondéré. Ce coût comprend tous les coûts d'achats, les coûts de transformation et les autres coûts encourus pour amener les stocks sur le lieu de vente et dans l'état où ils se trouvent. Les frais de cave sont incorporés au coût de revient et les frais financiers sont exclus de la valorisation.

Compte tenu du processus de vieillissement nécessaire aux différentes catégories de vins produits et commercialisés, la durée de détention de ces stocks est le plus souvent supérieure à un an.

Pour les stocks des autres approvisionnements, ils sont valorisés au coût moyen pondéré intégrant l'ensemble des coûts d'achat et des coûts d'approvisionnement diminués de l'ensemble des avantages obtenus des fournisseurs.

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation. Une provision pour dépréciation est constatée pour les stocks dont la valeur vénale est inférieure à leur valeur comptable.

Cette valeur de réalisation est déterminée en appliquant pour chaque millésime et chaque nature de produit commercialisé en stock un taux de décote en prenant en considération d'une part la qualité des produits concernés et d'autre part les perspectives d'écoulement des stocks de vins selon leur nature.

Le montant global des dépréciations comptabilisées au 31 décembre 2013 s'élève à 684 k€.

#### *2.2.5. CREANCES CLIENTS ET AUTRES CREANCES*

Les créances clients sont valorisées à la valeur nominale. Une provision est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Pour les créances clients FRANCE, la provision constituée prend en compte les risques de non recouvrement sur l'ensemble des ventes réalisées. Elle est calculée en fonction de l'antériorité des créances. Pour les créances nées au cours de l'exercice, la provision est déterminée statistiquement en fonction des pertes constatées lors des exercices précédents.

Pour les créances clients EXPORT, les provisions sont établies de façon individualisées.

Les autres créances sont valorisées à leur valeur nominale. Ce poste est principalement constitué au 31 décembre 2013 des créances sur les autres sociétés du Groupe pour un montant de 1 449 k€. La valeur d'inventaire de ces créances Groupe est déterminée en fonction de l'actif net ré estimé de la filiale. Notamment, l'évaluation des titres et des créances de la Société Civile Viticole des domaines Henri Maire tient compte des plus-values latentes sur les vignobles détenus par celle-ci.

Ainsi, ces créances sont dépréciées à hauteur de 52 k€ au 31 décembre 2013 après une reprise de provision nette de 387 k€ sur l'exercice.

#### *2.2.6. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES*

Ce poste est principalement constitué de la provision pour indemnité de départ en retraite.

Les engagements de la société concernant les indemnités de départ en retraite non couverts par un contrat d'assurance sont portés en provisions pour risques et charges. L'évaluation des engagements est calculée conformément à la norme IAS 19, et à la recommandation du Comité National de la Comptabilité du 1er avril 2003.

Les engagements sont calculés sur la base d'une évaluation actuarielle des droits potentiels acquis par les salariés, selon la méthode des unités de crédit projetées, et diminués de l'évaluation des fonds de garantie souscrits. La provision s'élève à 783k€ au 31 décembre 2013.

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des engagements sont les suivantes :

- Calcul établi en fonction des catégories de personnel : employées, ouvriers, cadres, VRP ;
- Prise en compte des facteurs de rotation des personnels et de mortalité pour chaque collègue;
- Age de départ à la retraite à 65 ans à l'initiative du salarié ;
- Taux de progression des salaires de 2 % pour les VRP et 1,5 % pour les autres catégories du personnel (taux identiques à ceux retenus en 2011);
- Taux de charges sociales : 47.2 % pour les cadres, 45.20 % pour les non-cadres et 43.09 % pour les VRP;
- Un taux d'actualisation de 3.1 % a été retenu en 2013 (taux de 2.8% en 2012).

### 3. NOTES SUR LE BILAN ACTIF

#### 3.1. SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISE

IMMOBILISATIONS	En valeur brute (K€)			
	31/12/12	Augmentations	Diminutions	31/12/13
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES TOTAL (1)</b>	<b>1 826</b>	<b>344</b>	<b>-</b>	<b>2 170</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains	166	-	-	166
Constructions sur sol propre	6 283	-	-	6 283
Installations techniques, matériel et outillage industriel	7 863	300	7	8 156
Autres immobilisations corporelles	2 698	13	43	2 668
Immobilisations en cours et avances sur immobilisations	2	-	2	-
<b>TOTAL (2)</b>	<b>17 012</b>	<b>313</b>	<b>52</b>	<b>17 273</b>
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>				
Participations	3 593	9 259	130	12 721
Prêts et autres immobilisations financières	91	29	1	120
<b>TOTAL (3)</b>	<b>3 684</b>	<b>9 288</b>	<b>131</b>	<b>12 841</b>
<b>TOTAL GENERAL (1+2+3)</b>	<b>22 522</b>	<b>9 945</b>	<b>183</b>	<b>32 284</b>

AMORTISSEMENTS		31/12/12	Augmentations	Diminutions	31/12/13
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>TOTAL (1)</b>	<b>1 156</b>	<b>412</b>	<b>-</b>	<b>1 569</b>
		-			-
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>		-			-
Constructions sur sol propre		5 767	47	-	5 814
Installations techniques, matériel et outillage industriel		7 485	83	6	7 562
Autres immobilisations corporelles		2 590	21	43	2 567
	<b>TOTAL (2)</b>	<b>15 842</b>	<b>148</b>	<b>49</b>	<b>15 941</b>
	<b>TOTAL GENERAL (1 + 2)</b>	<b>16 998</b>	<b>561</b>	<b>49</b>	<b>17 1</b>

### 3.2 ETAT DES STOCKS

NATURE DU STOCK	Montant brut	Dépréciations	Montant net	Montant net
	31 décembre 2013	31 décembre 2013	31 décembre 2013	31 décembre
Stock d'emballages commerciaux	487	41	446	434
Autres stocks de matières premières	172	86	86	127
<b>TOTAL (1)</b>	<b>659</b>	<b>127</b>	<b>532</b>	<b>561</b>
Vins et Alcools		556	11 665	11 371
Marchandises en l'état		0	197	161
<b>TOTAL GENERAL (1 + 2 +3)</b>	<b>13 077</b>	<b>684</b>	<b>12 393</b>	<b>12 093</b>

### 3.3. ETAT DES CREANCES

	Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an
<b>DE L'ACTIF IMMOBILISE</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	3		3
Autres immobilisations financières	87		87
<b>TOTAL CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>90</b>		<b>90</b>
<b>DE L'ACTIF CIRCULANT</b>			
Créances clients et comptes rattachés		<b>1 767</b>	
<b>AUTRES CREANCES</b>			
Personnel et comptes rattachés	667	667	
Autres organismes sociaux	104	104	
Impôts sur les bénéfiques	0	0	
Taxe sur la valeur ajoutée	48	48	
Autres impôts et taxes	23	23	
Groupe et associés	1 449	1 449	
Débiteurs divers	360	360	
Fournisseurs débiteurs	48	48	
<b>TOTAL AUTRES CREANCES</b>	<b>2 699</b>	<b>2 699</b>	
Charges constatées d'avance	93	93	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>4 649</b>	<b>4 559</b>	<b>90</b>

### 3.4. PRODUITS A RECEVOIR

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Clients Factures à établir	0
Avoirs à obtenir	22
Personnels et comptes rattachés (commissions aux VRP)	357
Organismes sociaux	104
Autres impôts et taxes	2
Débiteurs divers (ce poste est notamment constitué par les prestations administratives, produits	308
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>793</b>

#### 4. NOTE SUR LE BILAN PASSIF

##### 4.1. VARIATION DE LA SITUATION NETTE

	31/12/2012	Affectation du résultat 2012	Variations de l'exercice	Variation de capital	31/12/2013
Capital social	9 760			9 248	19 008
Primes d'émission, de fusion...				2 557	2 557
Réserve légale	290				290
Réserve statutaires ou contractuelles	258				258
Report à nouveau	- 4 515	+ 906			- 3 609
Résultat de l'exercice	+ 906	- 906	- 2 718		- 2 718
<b>TOTAUX</b>	<b>6 699</b>	<b>0</b>	<b>- 2 718</b>	<b>11 805</b>	<b>15 786</b>

Le capital social est composé de 11 181 060 actions. La valeur nominale d'une action est de 1,7 euros.

##### 4.2. VARIATIONS DE PROVISIONS

	31/12/2012	Augment.	Dimin.	31/12/2013
<b>PROVISIONS REGLEMENTEES</b>				
Amortissements dérogatoires	-	-	-	-
<b>TOTAL (1)</b>	-	-	-	-
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>				
Provision retraites	861	-	78	783
Provisions pour amendes et pénalités	72	3	-	75
Provisions pour charges fiscales et sociales	37	293	27	303
Autres provisions	78	52	-	130
<b>TOTAL (2)</b>	<b>1 048</b>	<b>349</b>	<b>105</b>	<b>1 292</b>
<b>PROVISIONS POUR DEPRECIATIONS</b>				
Sur immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Sur participations	130	-	130	-
Sur autres immobilisations financières	-	-	-	-
Sur stocks	1 379	684	1 379	684
Sur compte clients	103	101	81	123
Sur comptes représentants et autres créances	229	9	-	238
Sur créances groupe	439	22	409	52
	<b>2 279</b>	<b>815</b>	<b>1 998</b>	<b>1 096</b>
<b>TOTAL GENERAL (1+2+3)</b>	<b>3 327</b>	<b>1 164</b>	<b>2 103</b>	<b>2 388</b>
Dont dotations et reprises				
D'exploitation		845	1 538	
Financières				
Exceptionnelles		316	565	

#### 4.3. ETAT DES DETTES PAR ECHEANCE AU 31 DECEMBRE 2013

	Montant brut	à 1 an au +	+ d'1 an et 5 ans au +	+ de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 495	48	2 637	1 810
Emprunts obligataires convertibles(1)	1 249	-	-	1 249
Avances et acomptes	335	335	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	2079	2 079	-	-
Personnels et comptes rattachés	946	946	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux (2)	1 111	1 111	-	-
Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
Taxe sur la valeur ajoutée	61	61	-	-
Autres impôts, taxes et assimilées	424	424	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-	-	-
Autres dettes	103	103	-	-
Groupe associés (3)	3 768	2 108	1 660	-
<b>TOTAL</b>	<b>14 570</b>	<b>7 215</b>	<b>4 297</b>	<b>3 059</b>
Produits constatés d'avance (4)	320	320	-	-
Emprunts souscrits en cours d'exercice	1 249	-	-	-
Emprunts remboursés en cours d'exercice	-	-	-	-

(1) Se référer à la note sur les faits marquants de l'exercice 2013

(2) Ce poste est constitué des dettes fiscales et sociales faisant l'objet d'un étalement conformément aux accords conclus avec les organismes concernés

(3) Ce poste est constitué à hauteur de 1 660k€ par le compte-courant de la société HENRI MAIRE DEVELOPPEMENT

(4) Ce poste est constitué du produit constaté d'avance comptabilisé lors de l'opération de lease back qui a eu lieu sur 2012. Il est repris dans les résultats ultérieurs de la société pendant la durée du contrat au prorata des loyers (conformément aux règles comptables en vigueur).

#### 4.4. CHARGES A PAYER

Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	48
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	266
Avoirs à accorder	41
Frais de personnel à payer	521
Dettes fiscales et sociales	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-
Groupe associés	251
Autres charges à payer	54
<b>TOTAL</b>	<b>1 181</b>

## 5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

### 5.1. CHIFFRE D'AFFAIRES HT

	2013	2012
France	16 023	16 285
Export	235	253
<b>TOTAL</b>	<b>16 258</b>	<b>16 538</b>

### 5.2. FRAIS DE PERSONNEL

La rémunération et avantages en nature et jetons de présence versée aux dirigeants au cours de l'exercice, s'élève à 244 K€.

### 5.3. EFFECTIF MOYEN

#### - *Effectif moyen hors VRP*

	2013	2012
Cadres	13	16
Agents de maîtrise et techniciens	15	16
Employés/ouvriers	54	52
<b>TOTAL</b>	<b>82</b>	<b>84</b>

#### - *Effectif moyen VRP*

Le nombre moyen de VRP s'est élevé à 245 sur l'exercice 2013 contre 215 en 2012. Celui-ci n'a pas cessé de croître sur le 1<sup>er</sup> semestre pour atteindre 256 fin juillet pour ensuite décroître à 239 VRP fin décembre.

### 5.4. RESULTAT FINANCIER

	2013	2012
Revenus des participations	-	-
Intérêts emprunts et bancaires	-299	- 206
Intérêts de comptes courant	91	48
Autres charges	-128	-105
Autres produits	5	0
<b>TOTAL</b>	<b>-331</b>	<b>-264</b>



## 5.5. RESULTAT EXCEPTIONNEL NET

	2013	2012
Cession d'immobilisations	43	85
Abandons de créances relatifs au protocole bancaires (1)	-	-1 918
Indemnités licenciements et transactionnelles	- 368	-327
Indemnités liées à des redressements fiscaux et sociaux	-	-291
Mise à niveau des stocks de produits finis	-	-
Frais d'acquisition des titres	-221	
Provisions risques social et fiscal	-279	282
Provisions réglementées	-	-
Provisions titres de participations groupe	-	601
Provisions créances groupe (2)	6	904
Provisions sur stocks (débouchage...)	- 132	- 96
Provision sur prix de revient futurs	-	-28
Provision sur retraite (effet taux d'actualisation)	-	-110
Liquidation HM GMBH (3)	8	
Autres provisions	8	82
Divers	144	-84
<b>TOTAL</b>	<b>-791</b>	<b>2 936</b>

(1) Se référer à la note sur les faits marquants de l'exercice 2012.

(2) Les provisions pour dépréciation des créances Groupe concernent les sociétés SARL GEVIN (reprise de 28k€) et SARL DHERBEY (dotation de 22k€).

(3) La liquidation de la société HM GMBH a entraîné une perte relative à la sortie des titres (129k€) et du compte courant (379k€) compensée par les reprises de provisions des titres (129k€) et du comptes courant (381k€) qui avaient été constatées lors des clôtures précédentes.

## 5.6. INCIDENCES DES EVALUATIONS FISCALES DEROGATOIRES

	2013	2012
Résultat de l'exercice	-2 718	906
Variation des provisions réglementées	-	-
- Amortissements dérogatoires	-	-
- Hausse des prix	-	-
Impact fiscal	-	-
<b>RESULTAT HORS EVALUATIONS FISCALES DEROGATOIRES</b>	<b>-2 718</b>	<b>906</b>

## 5.7. VENTILATION DE L'IMPÔT

		Exceptionnel	TOTAL		Exceptionnel	TOTAL
Résultat avant impôts	-1 979	- 791	- 2 771	- 2 065	2 936	<b>871</b>
Participation						
Impôts	370	-317	-53	-35	0	<b>- 35</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>-1 610</b>	<b>- 1 108</b>	<b>-2 718</b>	<b>- 2 030</b>	<b>2 936</b>	<b>906</b>

La Société HENRI MAIRE intègre fiscalement les Sociétés DHERBEY, PIROU, TISSOT et la société Civile des Vignobles du Domaine du Château Montfort Henri Maire.

La convention d'intégration fiscale prévoit la réallocation immédiate des charges et produits d'impôts aux sociétés du Groupe. L'économie d'impôts constatée par le Groupe est limitée aux impôts dus par les filiales

## 6. AUTRES INFORMATIONS

### 6.1. ENGAGEMENTS DONNES

<i>En K€</i>	<b>2013</b>	<b>2012</b>
<b>Warrants sur stock (1)</b>	<b>4 885</b>	<b>4 885</b>
Garanties hypothécaires sur les vignes (1)	3 325	3 325
Nantissement sur fonds de commerce (1)	1 821	1 821
Nantissement des titres DHM (2)	8 000	
<b>Dettes garanties par des sûretés réelles</b>	<b>13 146</b>	<b>5 146</b>
<b>Cautions données (3)</b>	<b>1 538</b>	<b>38</b>
<b>Clauses de retour à meilleure fortune (1)</b>	<b>460</b>	<b>460</b>

(1) Ces engagements concernent les garanties données par le Groupe aux établissements financiers pour sûreté des dettes restructurées. Les warrants garantissant les emprunts et dettes financières courent jusqu'à l'extinction des dettes.

(2) Ces engagements concernent la reprise ces activités opérationnelles du Groupe COTTIN.

(3) Cautionnement par HM des droits et accises douaniers de DHM au profit d'ATRADIUS

### 6.2. ENGAGEMENTS RECUS

<i>En K€</i>	<b>2013</b>	<b>2012</b>
Clause retour à meilleure fortune (avec les filiales)	450	450
<b>TOTAL</b>	<b>450</b>	<b>450</b>

### 6.3. AUTRES ENGAGEMENTS

#### ENGAGEMENT RELATIF AU CREDIT BAIL :

Capital restant dû	78 k€
Redevances à payer	83 k€

**ENGAGEMENT RELATIF AU LEASE BACK :**

Capital restant dû	310 k€
Redevances à payer	422 k€

<b>ENGAGEMENT DE RETRAITE :</b>	783 k€
dont montant provisionné	783 k€
dont montant couvert par l'assurance	0 k€
soit un engagement net de	783 k€

**ENGAGEMENT EN MATIERE DE DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION (DIF) :**

<i>En heures</i>	<b>2013</b>	<b>2012</b>
Cadres / Agents de maîtrise/ Employés/ouvriers	7 372	8 823
VRP	12 669	12 033
<b>TOTAL</b>	<b>20 041</b>	<b>20 856</b>

6.4. ACCROISSEMENTS ET ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE DE L'IMPÔT AU TAUX DE 33.1/3 %

**Accroissements :** -

<b>Allégements :</b>	<b>Base</b>	<b>Impôt</b>
Organic	26k€	9 k€
IDR	783 k€	261 k€

6.5. TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

SOCIETE OU GROUPE DE SOCIETES	Capital	Primes d'émission, réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos	Bénéfice ou perte (-) du dernier exercice clos
				Brute	Nette			
<b>En K€</b>								
<b>A - FILIALES</b>								
(50 % au moins détenu par la société)								
SCV des Domaines Henri Maire	848	339	100	2 743	2 743	1 343	2 179	36
SARL Pirou Arbois	134	439	100	588	588	50	1 374	99
SARL TISSOT	10	190	100	40	40	0	818	-30
SCV des vignobles du Domaine du château Montfort	63	78	100	88	88	4	36	7
SAS DHM	8 000	- 6	100	8 000	8 000	0	8 728	24
SAS DPF D	200	646	80	1 249	1 249	0	5 384	367
				<b>12 708</b>	<b>12 708</b>			
<b>B - PARTICIPATIONS</b>								
(10 à 50 % du capital détenu par la société)								
SCI du Jura	50	NC	20	10	10	0	NC	NC
SARL GEVIN	10	-31	16	3	3	0	36	-9
<b>TOTAL</b>				<b>13</b>	<b>13</b>			

## 6.6. ENTREPRISES ET PARTIES LIEES

### 6.6.1. ENTREPRISES LIEES

Le tableau suivant présente la contribution des entreprises liées dans les principaux comptes du bilan et du compte de résultat :

POSTES	Montant concernant les entreprises	
	Liées	Avec lesquelles la société a un lien de participation
<b><u>Bilan :</u></b>		
Participation	-	
Créances clients et comptes rattachés	1	
Autres créances	1 725	
Emprunts et dettes financières divers	1 857	
Fournisseurs et comptes rattachés	163	
Autres dettes	25	
<b><u>Compte de résultat :</u></b>		
Achats de matières premières et marchandises	2 104	
Autres charges	191	
Production vendue	2 269	
Autres produits	16	
Revenus des participations	-	
Autres produits financiers	108	
Charges financières	25	

### 6.6.2. PARTIES LIEES

La société HENRI MAIRE est contrôlée par la société HENRI MAIRE DÉVELOPPEMENT qui détient directement 60.65 % de son capital.

Les prestations d'assistance opérationnelle et technique facturées sur l'exercice par la société HENRI MAIRE DÉVELOPPEMENT à la société HENRI MAIRE s'élèvent à 150 k€ auxquels s'ajoutent 12 k€ de frais. Aucune autre transaction d'importance significative n'a été conclue au cours de l'exercice par le Groupe avec la société HENRI MAIRE DÉVELOPPEMENT.

Le compte courant détenu par la société HENRI MAIRE DEVELOPPEMENT sur la société HENRI MAIRE s'élève à 1.660 k€ au 31 décembre 2013 et figure également dans le poste de dettes financières non courantes.

La société GRANDS VINS JEAN CLAUDE BOISSET (GVJCB) possède également 32.97% du capital de la société HENRI MAIRE. Aucune prestation particulière n'est réalisée entre les deux sociétés hormis la fourniture à HENRI MAIRE par GVJCB de vins dans le cadre de conditions commerciales courantes.

Le tableau ci-dessous présente la rémunération des personnes, qui sont à la clôture ou qui ont été durant l'exercice 2013, membres des organes de direction et d'administration du groupe :

<b>Mandataires sociaux</b>	Salaires bruts (sans AN)	Jetons de présence	Avantages en nature	Frais	Autres prestations facturées
<b>En K€</b>					
<b><u>Membres du Conseil d'Administration :</u></b>					
Patrick COUPIER (PDG)	30	-	-	10	-
Alain FRIBOURG	-	-	-	-	11
Olivier MARCHAND	-	-	-	-	12
Didier MUSIELAK	-	-	-	3	-
<b><u>Directeur général délégué</u></b>					
Jean François DUBANT	71	-	2	-	0
François Xavier HENRY	141	-	-	36	-
	<b>242</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>49</b>	<b>23</b>

#### 6.7. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires des commissaires aux comptes pris en charge dans le cadre de missions effectuées en 2013 sont les suivants :

(en milliers d'euros)	Grant Thornton Montant net		Révision et Finance - Cogefor Montant net	
	2013	2012	2013	2012
Mission de certification des comptes individuels et consolidés	35	36	35	36
Autres diligences directement liées à la mission de commissariat aux comptes	22	-	-	-
<b>Total des honoraires</b>	<b>57</b>	<b>36</b>	<b>35</b>	<b>36</b>

#### 6.8. CICE

La société bénéficie au titre de 2013 du Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi pour un montant de 150.242 euros au nom d'Henri Maire et de 36.081 euros au titre de la SCV. Le CICE a été préfinancé en 2013 par la BPI à hauteur de 163.000 euros.

Conformément aux textes en vigueur, le CICE a été utilisé dans le cadre d'opérations de recrutements, de recherche de nouveaux marchés à l'international ainsi qu'à la reconstitution du fonds de roulement.

#### 6.9. PROJET D'AFFECTATION DU RESULTAT

Les comptes de l'exercice écoulé se traduisent par une perte dont le montant s'élève à – 2.717.555,25€, que nous proposons d'affecter de la manière suivante :

Pour la totalité en poste « report à nouveau » dont le solde s'établirait ainsi à –6.326.572,94 €.

### 6. TABLEAU DE VARIATION DE LA TRESORERIE

<i>En K€</i>	<b>2013</b>	<b>2012</b>
<b>Résultat net de la période</b>	<b>-2 718</b>	<b>906</b>
Charges nettes liées aux amortissements et provisions	807	-421
Plus ou moins-values nettes sur cessions d'actifs immobilisés	-1	- 85
Abandons de créances	-	-1 918
<b>Capacité d'autofinancement (note 1)</b>	<b>-1 910</b>	<b>- 1 518</b>
Variation du besoin en fonds de roulement (note 1)	-1 172	-396
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>	<b>-3 083</b>	<b>- 1 914</b>
Acquisitions d'immobilisations corporelles ou incorporelles	-655	- 597
Produits de cession d'immobilisations corporelles, incorporelles	1	650
Variation des titres de participation	-9 259	-
Autres immobilisations financières	-29	-
Dettes sur immobilisations	-	-
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>	<b>-9 941</b>	<b>53</b>
Dividendes versés	-	-
Augmentation de capital	11 805	-
Variation des dettes financières	278	2 798
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</b>	<b>12 083</b>	<b>2 798</b>
<b>Variation de la trésorerie nette</b>	<b>-940</b>	<b>937</b>
<b>Trésorerie à l'ouverture</b>	<b>1 566</b>	<b>629</b>
<b>Trésorerie à la clôture</b>	<b>626</b>	<b>1 566</b>
<b>Détail de la trésorerie nette</b>		
VMP	-	864
Trésorerie	626	702
Soldes créditeurs de banques et crédits de trésorerie court terme	-	-
<b>Total</b>	<b>626</b>	<b>1 566</b>

## 8. RESULTAT FINANCIER DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

En K€	2009	2010	2011	2012	2013
<b>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
a) Capital social	7 880	9 760	9 760	9 760	19 008
b) Nombre d'actions émises	788 000	5 741 066	5 741 066	5 741 066	11 181 060
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
<b>OPERATIONS</b>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	25 030	20 147	17 184	16 538	16 258
b) Bénéfices avant impôts, participation, amortissements et provisions	- 1072	- 2 725	- 2 687	- 395	- 3 151
c) Impôts sur les bénéfices	- 49	-28	-120	- 35	-53
d) Participation des salariés	-	-	-	-	-
e) Bénéfices après impôts, participation, amortissements et provisions	- 1 310	- 6 261	- 2 967	906	-2 718
f) Montant des bénéfices distribués	-	-	-	-	-
<b>RESULTAT PAR ACTIONS (en euros)</b>					
a) Bénéfice après impôts et participation, mais avant amortissements et provisions	- 1,36	- 0,47	- 0,43	- 0,06	-0,28
b) Bénéfice après impôts, participation, amortissements et provisions	- 1,66	-1,09	-0,52	0,16	-0,24
c) Dividendes versé à chaque action	-	-	-	-	-
<b>PERSONNEL</b>					
a) Nombre de salariés (hors VRP)	133	108	96	84	82
b) Nombre de VRP	278	223	217	215	245
c) Montant de la masse salariale	9 565	7 343	7 118	6 445	6 277
d) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	2 933	2 227	2 201	1 953	1 727

## 9. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.



## INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

*Les chiffres et commentaires ci-dessous ne concernent que la SA HENRI MAIRE.*

### 1) INFORMATIONS SOCIALES

#### a. Emploi

- Effectifs

	Ouvriers	Employés	ADM	Cadres	VRP	Total
Effectif total au 31.12.13	23	20	14	11	239	307
Répartition par sexe :						
Hommes...	18	3	7	10	195	233
Femmes...	5	17	7	1	44	74
Répartition par âge :						
Moins de 25 ans...	1	1	1		22	25
De 25 à 34 ans...	2	3		1	40	46
De 35 à 44 ans...	6	6	6	2	35	55
De 45 à 54 ans...	13	2	5	6	66	92
Plus de 55 ans...	1	8	2	2	76	89

- Embauches

	Ouvriers	Employés	ADM	Cadres	VRP	Total
Nombre d'embauche en CDI	1	19	1	2	412	435
Dont contrat de professionnalisation		18				18
Nombre d'embauche en CDD		6				6

- Départs

	Ouvriers	Employés	ADM	Cadres	VRP	Total
Total des départs	3	26	3	3	357	392
Nombre de démission		1	1	1	57	60
Nombre de licenciement économique dont départ en retraite						
Nombre de licenciement autre cause	2	3	2	1	17	25
Nombre de fin de CDD	1	7				8
Nombre de fin de période d'essai		11		1	279	291
Nombre de ruptures conventionnelles		3			1	4
Nombre de mutations						
Nombre de départ volontaire à la retraite	0	1			3	4
Nombre de décès						

b. Rémunération et évolution

- Hors VRP

	Ouvriers			Employés			ADM			Cadres		
	2011	2012	2013	2011	2012	2013	2011	2012	2013	2011	2012	2013
Masse salariale annuelle	5913 94	5183 18	5000 58	5944 33	4589 56	4531 18	5833 81	5004 54	4624 00	1181 207	1028 076	8446 62
Effectif mensuel moyen	29,0 0	27,4 2	24,1 8	28,0 0	24,0 8	22,0 0	19,0 0	16,0 8	14,6 4	19,00	17,00	12,8 2
Rémunération mensuelle brut moyenne	1 699	1 575	1 723	1 769	1 588	1 716	2 559	2 594	2 632	5 181	5 040	5 491

- VRP

	VRP		
	2011	2012	2013
Masse salariale annuelle totale	4208355	4166633	4248218
Effectif mensuel moyen	216	215	244.7
Rémunération mensuelle brut moyenne	1624	1615	1447

- Total

	Total HM		
	2011	2012	2013
Masse salariale annuelle totale	7158770	6672437	6508455
Effectif mensuel moyen	311	299.58	318.34
Rémunération mensuelle brut moyenne	1918	1856	1704

c. Organisation du travail

- Durée du travail

	Ouvriers	Employés	ADM	Cadres	VRP
Durée du travail hebdomadaire	35h	35h	35h	Forfait jour	Non identifiable

L'entreprise a signé un accord de modulation du temps de travail.

Les conditions d'application de cet accord sont rediscutées tous les ans dans le cadre des Négociations annuelles Obligatoires.

Des dispositions spécifiques régissent les conditions de travail des personnels des vignes, employés par notre filiale la SCV Henri Maire, pour les adapter à la saisonnalité des travaux viticoles, et en particulier aux vendanges.

- Absentéisme

	Ouvriers	Employés	ADM	Cadres	VRP	Total
<u>Nbre de journées d'absence</u>	549	563	106	17	4 753	5 988
Nbre de journées théoriques travaillées	6 093	5 544	3 689	3 231	61 664	80 222
Pourcentage d'absentéisme	9,01%	10,16%	2,87%	0,53%	7,71%	0
Nbre de journées d'absence pour Maladie	365	298	101	17	3 119	3 900
Répartition de la maladie selon la durée :						
- de 10 jours...	27	26	10	3	192	258
de 10 à 20 jours...	23	24	-	14	244	305
+de 20 jours...	315	248	91	-	2 683	3 337
Nbre d'arrêts de plus de 6 mois	-	1	-	-	4	5
Nbre de journées d'absence pour Accident de travail, de trajet et maladie professionnelle	172	261	-	-	901	1 334
Nbre de journées d'absence pour maternité/paternité	-	-	-	-	184	184
Nbre de journées d'absence pour congés autorisés (événements familiaux, ...)	12	4	5	-	549	570

d. Relations sociales

- Tenue et périodicité des réunions :

Un comité d'entreprise unique, représentant le personnel de la SA Henri Maire et de sa filiale viticole, se réunit mensuellement. Une réunion des délégués du personnel est tenue en même temps.

- Composition des institutions représentatives du personnel

<u>Comité d'entreprise</u>	
<i>Titulaires</i>	6
<i>Suppléant</i>	5
<u>Représentants syndicaux</u>	
<u>Délégués du personnel</u>	
<i>Titulaire</i>	6
<i>Suppléant</i>	7
<u>Délégué syndicaux</u>	
	4

e. Santé et sécurité

- CHSCT et programme réalisé en 2013

Le CHSCT se réunit conformément à ses obligations : une réunion trimestrielle.

En 2013, l'attention a été portée sur la sécurisation des sites de travail notamment :

- Réduire les risques de chute en hauteur par l'investissement d'une nacelle élévatrice, la mise en place d'échelle antidérapante, ...
- Sensibilisation des salariés sur les risques liés au travail : mise en place d'une signalétique de sécurité.

- Accidents du travail, fréquence et gravité en 2013

	(Hors VRP)	VRP
Nombre d'accident du travail avec arrêt de travail	2	2
Nombre d'heures travaillées	121138	402532
Taux de fréquences des accidents du travail Nbre d'AT avec arrêt de travail x 1 000 000 / Nbre d'H travaillées	16,51	4,97
Nombre des journées perdues	243	92

Nombre d'heures travaillées	121138	402532
Taux de gravité des accidents du travail Nbre de journées perdues x 1 000 / Nbre d'H travaillées	2,01	0,23
Nbre d'incapacités permanentes (partielles et totales) notifiées à l'établissement au cours de l'année considérée	2	2
Nbre d'accidents de trajet ayant entraîné un arrêt de travail	-	2
Nbre d'accidents dont est victime le personnel temporaire ou de service dans l'établissement	-	-
Taux de la cotisation Sécurité Sociale d'accidents de travail	2,51%	1,70%
Montant de la cotisation Sécurité Sociale d'accidents de travail	58807	56225

#### f. Formation

Les principaux axes de formation définis et les actions réalisées sont les suivants :

- Adaptation aux nouvelles technologies et aux nouvelles pratiques agricoles :
  - Perfectionnement logiciel Sage (paie)
  - Perfectionnement logiciel Astrow (pointeuse)
  - Formation ACCESS
  - Formation informatique
- Développement des compétences : polyvalence
  - Formation Anglais
- Formation réglementaire aux conduites d'engins et formation liée à la sécurité :
  - Maintien et actualisation des compétences SST
  - CACES
  - Habilitation électrique
- Maintien de générations actives de vendeurs :

- Formation permanente aux nouvelles méthodes de prospection
- Formation d'intégration
- Maîtrise du métier dans un cadre adapté à une législation toujours en mouvement :
  - La gestion des contributions indirectes sur les alcools

Le personnel formé et le nombre d'heure de formation

	Hors VRP	VRP
Pourcentage de la masse salariale consacré à la formation continue	1,6	1,6
Nombre de stagiaires :		
Hommes	9	127
Femmes	13	35
Nbre d'heures de stage	300	2592

#### g. Diversité et égalité des chances

La politique de lutte contre les discriminations est menée activement, l'entreprise s'efforce de mettre en avant la mixité, les offres d'emploi sont non sexués, les critères d'embauche sont objectifs, ils sont basés sur l'expérience, la formation, les compétences professionnelles et techniques.

Plus particulièrement, en ce qui concerne l'égalité homme/femme, un rapport de situation comparée a été présenté et approuvé par les représentants du personnel.

Plus particulièrement, en ce qui concerne l'emploi de travailleurs handicapés, l'entreprise respecte ses obligations légales et emploie plus de 6% de son effectif salarié.

## 2) Informations environnementales :

### a) Politique générale en matière environnementale :

- La société pratique une viticulture raisonnée, et possède un vignoble certifié bio, dont la surface va passer de 4 à 11 hectares en 2014.
- Dans les chais, un investissement de traitement des eaux usées a été mis en place en 2013 (raccordement à la station d'épuration de la ville d'Arbois).

- Enfin, la société a créé, il y a plusieurs années, son propre modèle de bouteille légère, ce qui permet de générer des économies significatives de CO2, tant à la production du verre, qu'au moment des différents transports.
- Des actions d'information des salariés employés à la vigne ont été menées et se sont traduites par l'introduction du « certificat phytosanitaire ».
- L'entreprise n'a pas connaissance de sinistre environnemental dont elle serait responsable ou victime.

b) Pollution et gestion des déchets :

- Les processus de l'entreprise ne produisent pas spécifiquement de pollution aérienne, mis à part les engins agricoles, dont la flotte a été largement renouvelée ces trois dernières années. Les émissions dans les sols sont limitées par nos pratiques de viticulture raisonnée (voir ci-dessus).
- Les principaux déchets issus de notre processus industriel concernent le verre, recyclé par une société spécialisée, et les bois, cartons et plastiques utilisés pour les emballages, qui sont confiés à un autre prestataire.

c) Utilisation durable des ressources :

- la consommation d'eau dépend fortement des récoltes, car elle intervient essentiellement durant le processus de vinification pour le refroidissement de nos cuves. La consommation a varié de 14.550 m3 à 16.563 m3.
- L'entreprise réduit ses consommations de matière première et de CO2 en utilisant le plus largement possible un modèle de bouteille 9% plus léger que les bouteilles standard, et dont le dessin lui est propre. En 2013, ce modèle de bouteille a représenté **78%** des volumes environ.
- la consommation d'énergie, de l'entreprise, hors engins roulants, a été la suivante :

	2011	2012	2013
Fuel	65 000 l	90 000 l	77 000 l
Gaz	419 000 l	431 000 l	424 800 l
Electricité	870 000 kW	881 000 kW	929 000 kW

- En ce qui concerne l'utilisation des sols la société a mis en place depuis 2012 un logiciel qui lui permet de suivre l'évolution de la consommation de produits phytosanitaires et d'engrais.

-



d) Changement climatique :

La société n'est pas concernée à court terme et n'a pas de plan d'action.

e) Protection de la biodiversité :

Nos cultures contribuent à la bio-diversité.

**2. Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable :**

a) Impact territorial, économique et social de l'activité de la société :

A cause de son organisation intégrée, la société est le plus gros employeur de son secteur dans sa région.

Elle accroît ses effectifs de vendeurs et favorise ainsi le développement d'emplois stables et durablement basés en France.

b) Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines :

RAS

c) Sous-traitance et fournisseurs :

Tous les fournisseurs sont français ou exceptionnellement européens et atteignent de hauts niveaux de RSE.

d) Loyauté des pratiques :

- Eu égard à nos marchés et à notre clientèle, nous ne sommes pas concernés par les problématiques de lutte contre la corruption.
- En matière de respect des mesures en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs, notre activité étant exercée à 97% en France, nous avons mis en place les contrôles nécessaires pour respecter toutes nos obligations légales.

e) Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme.

RAS

# Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Société HENRI MAIRE

Exercice clos le 31 décembre 2013

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société **HENRI MAIRE**, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## 1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.1.2 relative à la consolidation des fonds propres qui se caractérise notamment par l'arrivée d'un nouvel actionnaire de référence au côté de l'actionnaire principal.

## 2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 2.2.3 de l'annexe, expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des titres de participation et notamment l'évaluation des titres de la Société Civile Viticole des Domaines Henri Maire qui tient compte des plus-values latentes déterminées par des experts indépendants sur les vignobles détenus par celle-ci.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et hypothèses retenues par la direction ainsi qu'à vérifier le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## 3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Dijon et Dole, le 18 Avril 2014

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton  
Membre français de Grant Thornton  
International  
François Pons  
Associé

Révision et Finance - Cogefor  
  
Laurent Fournier  
Associé

**RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS**

**Assemblée Générale d'approbation des comptes**

**de l'exercice clos le 31 décembre 2013**

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

**1. CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

**Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé**

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

**1.1 Contractants : DUFOULEUR PERE & FILS DISTRIBUTION (D.P.F.D.)**

*Personne* : Monsieur Patrick COUPIER  
*concernée*

*Nature et objet* : La société D.P.F.D. met à disposition de la SA HENRI MAIRE des télévendeurs et un encadrement, salariés par elle-même, afin de

démarcher téléphoniquement une clientèle identifiée par HENRI MAIRE.

*Modalités* : La convention signée en juin 2013 précise que D.P.F.D. facturera mensuellement à la société HENRI MAIRE les coûts supportés par elle au titre des rémunérations chargées des télévendeurs dédiés au prorata du CA réalisé au profit d'HENRI MAIRE.

*Charge de l'exercice* : 44 428 €

## **1.2 Contractants : DUFOULEUR PERE & FILS DISTRIBUTION (D.P.F.D.)**

*Personne concernée* : Monsieur Patrick COUPIER

*Nature et objet* : Convention d'assistance par laquelle HENRI MAIRE assure au profit de la société D.P.F.D. les prestations suivantes :

- assistance de la direction de l'entreprise
- prestations administratives et financières
- prestations d'assistance commerciale et stratégique

*Modalités* : 36 000 € hors taxes annuels. Pour 2013, application du prorata temporis sur le 4° trimestre.

Frais et débours pris en charge sur justificatifs.

*Produit de l'exercice* : 9 000 €

## **1.3 Contractants : DUFOULEUR PERE & FILS DISTRIBUTION (D.P.F.D.)**

*Personne concernée* : Monsieur Patrick COUPIER

*Nature et objet* : Convention de prestation par laquelle HENRI MAIRE assure au profit de la société D.P.F.D. les prestations suivantes :

- assurer le stockage et la gestion des marchandises appartenant à la société D.F.P.D.
- réaliser la saisie informatique des commandes clients
- réaliser la préparation et l'expédition des commandes clients

*Modalités* : 91 000 € hors taxes annuels. Pour 2013, le montant sur le 4° trimestre est limité à 3 750 € pour la période.

Frais et débours pris en charge sur justificatifs.

*Produit de l'exercice* : 3 750 €

#### **1.4 Contractants : DOMAINES HM**

*Personne concernée* : Monsieur Patrick COUPIER

*Nature et objet* : Convention d'assistance par laquelle HENRI MAIRE assure au profit de la société D.HM les prestations suivantes :

- conseils en matière de stratégie,
- assistance dans le cadre de projets d'investissements ou de désinvestissements stratégiques,
- études des opportunités stratégiques créatrices de valeur,
- assistance dans la phase d'identification et de conception de nouveaux projets,
- assistance à la mise en place de projets,
- assistance à la mise en place d'opérations de restructuration financière et de haut de bilan.

*Modalités* : 44 000 € pour la période courant du 1<sup>er</sup> octobre 2013 au 31 décembre 2013 puis une rémunération annuelle HT de 201 000 € à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Frais et débours pris en charge sur justificatifs.

*Produit de l'exercice* : 48 500 €

#### **1.5 Contractants : SOCIETE CIVILE VITICOLE DES DOMAINES HENRI MAIRE**

*Personne concernée* : Monsieur Patrick COUPIER

*Nature et objet* : Convention de prestation par laquelle la SCV DES DOMAINES HENRI MAIRE met à disposition d'HENRI MAIRE les éléments suivants :

- les matériels pris en Crédit-Bail suivants : Filtre tangentiel, 14 Cuves Inox de 100hl, et un convoyeur à vendange
- les prestations de Monsieur Emmanuel LAURENT, œnologue et directeur technique

*Modalités* : Le prestataire perçoit une redevance assise sur :

- la base du coût de location tels que facturés par l'organisme de financement, soit 3 474,19 € par mois.
- La moitié du salaire chargé de Monsieur LAURENT

Charge de l'exercice : 117 842 €

**1.6 Contractants : SOCIETE CIVILE VITICOLE DES DOMAINES HENRI MAIRE et SOCIETE CIVILE VITICOLE DOMAINE BREGAND**

Personne concernée : Monsieur Patrick COUPIER

Nature et objet : Contrat de fourniture

Modalités : Les sociétés civiles viticoles des Domaines HENRI MAIRE et du Domaine BREGAND vendent à la SA HENRI MAIRE, en novembre, le vin de la récolte de l'année payable au comptant.

Le prix est fixé par le Conseil d'Administration sur la base du prix de marché.

Charge de l'exercice : - S.C.V. des Domaines HENRI MAIRE 2 003 757 € HT  
- S.C.V. Domaine BREGAND 15 292 € HT

---

2 019 049 € HT

**2. CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

**Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé**

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

**2.1 Contractant : HENRI MAIRE DEVELOPPEMENT**

Personne concernée : Monsieur Patrick COUPIER

Nature et objet : Convention d'assistance comprenant :

- conseils en matière de stratégie,
- assistance dans le cadre de projets d'investissements ou de désinvestissements stratégiques,

- études des opportunités stratégiques créatrices de valeur,
- assistance dans la phase d'identification et de conception de nouveaux projets,
- conseils en matière de stratégie,
- assistance à la mise en place de projets,
- assistance à la mise en place d'opérations de restructuration financière et de haut de bilan.

*Modalités* : 150 000 € hors taxes annuels.

Frais et débours pris en charge sur justificatifs.

*Charge de l'exercice* : 150 000 €

## **2.2 Contractant : SARL OLIVIER MARCHAND CONSEIL**

*Personne concernée* : Monsieur Olivier MARCHAND

*Nature et objet* : Prestations d'assistance dans le domaine de l'organisation commerciale.

*Modalités* : 1 000 € hors taxes mensuels avec facturation complémentaire possible.

Frais et débours pris en charge sur justificatifs.

Durée initiale de 12 mois du jour de la conclusion tacitement renouvelable par périodes de 3 mois.

*Charge de l'exercice* : 12 000 €

## **2.3 Contractant : SARL ARTHA**

*Personne concernée* : Monsieur Alain FRIBOURG

*Nature et objet* : Prestations d'assistance.

*Modalités* : 1 000 € hors taxes par mois.

Frais et débours pris en charge sur justificatifs.

Durée initiale de 12 mois du jour de la conclusion, tacitement renouvelable par période de 3 mois.

*Charge de l'exercice* : 11 036 €



Fait à Dijon et Dole,

Le 9 avril 2014

Les Commissaires aux Comptes

GRANT THORNTON

REVISION & FINANCE - COGEFOR

Membre français de GRANT THORNTON  
INTERNATIONAL

- Laurent FOURNIER -

- François PONS -

**RAPPORT DU PRESIDENT PREVU PAR L'ARTICLE L 225-37  
DU CODE DE COMMERCE AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013**

**1- INTRODUCTION : RAPPEL DES OBLIGATIONS LEGALES ET DU CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE DE LA LOI**

Conformément aux dispositions de l'article L 225-37 alinéa 6 du Code de Commerce, l'objet de ce rapport est de rendre compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société.

Le contrôle interne est un dispositif mis en œuvre par les administrateurs, les dirigeants et le personnel d'une organisation et destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- la réalisation et l'optimisation des opérations
- la fiabilité des informations financières
- la conformité aux lois et aux réglementations en vigueur.

**2 - GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL**

**2.1 – COMPOSITION DU CONSEIL - FONCTIONNEMENT**

La société a été pourvue d'un conseil de Surveillance jusqu'au 30 novembre 2010, puis d'un conseil d'administration à partir de l'assemblée générale ayant décidé la modification de son mode de gouvernance.

Le conseil d'administration nommé à cette occasion comprend 4 membres, (tous des hommes), ayant une formation supérieure.

Jusqu'au mois de septembre 2013, deux administrateurs représentaient l'actionnariat de l'entreprise et deux administrateurs sont indépendants. En octobre 2013, un administrateur représentant le groupe Boisset a été nommé en remplacement d'un administrateur indépendant qui est devenu censeur de notre conseil.

Le conseil d'administration s'est réuni 8 fois au cours de l'année 2013 :

- Le 25 mars pour l'arrêté des comptes et la préparation de l'assemblée générale ;
- Le 17 avril, pour autoriser l'opération de rachat de la société DPFDF ;
- Le 22 avril, essentiellement pour préparer l'assemblée générale et adapter la gouvernance de l'entreprise;
- Le 26 juin, pour modifier une résolution de l'assemblée, faire un point sur l'acquisition de DPFDF et autoriser celle des actifs de la société Cottin Frères ;

- Le 13 septembre, pour nommer un nouvel administrateur représentant le groupe Boisset, nommer Olivier Marchand au poste de censeur, et autoriser les différentes opérations sur capital nécessaires.
- Le 24 septembre pour une autorisation pour une caution.
- Le 27 septembre pour un point sur la reprise des actifs COTTIN, une autorisation de souscription d'un prêt de 6 m€ auprès du groupe BOISSET et du nantissement des actions de DOMAINES HM au profit du groupe BOISSET en garantie du prêt.
- Le 26 décembre pour constater le montant de l'augmentation de capital, analyser le budget 2014 et les documents prévisionnels de gestion et valider les conventions réglementées mise en place au cours de l'exercice.

Le conseil d'administration a pu disposer des éléments nécessaires en vue de statuer en connaissance de cause par la communication régulière et préalable des documents ou informations.

Le taux de participation a été excellent puisque tous les membres étaient présents lors de 6 réunions sur 8, 3 membres sur 4 lors des 2 autres réunions.

Par ailleurs, les membres du conseil se réunissent régulièrement au sein d'un comité stratégique, sur demande du Président.

En 2013, le comité stratégique s'est réuni 2 fois dans le cadre de réunions physiques, et a été réuni plusieurs fois par téléphone par le Président.

Un comité d'audit et un comité des rémunérations ont été institués en décembre 2010 en application des recommandations MEDEF / AFEP. Ils sont constitués des administrateurs indépendants de la société.

La gouvernance interne de l'entreprise est composée d'un comité de direction, qui s'est réuni toutes les deux semaines en 2013 et comprend les responsables des fonctions suivantes : commerce, production, direction technique (vignes et chai), finances et ressources humaines.

La direction de l'entreprise élabore un reporting comptable mensuel, discuté en comité de direction et dont des extraits sont envoyés au conseil d'administration.

## 2.2 – CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Aux termes de ses délibérations en date du 24 novembre 2010, le conseil de surveillance de la société a procédé à la revue des principes de gouvernement d'entreprise formulés par l'AFEP et le MEDEF résultant de la consolidation du rapport de l'AFEP et du MEDEF d'octobre 2003 et de leurs recommandations de janvier 2007 et d'octobre 2008 (le « **Code de Gouvernement d'Entreprise** »).

A la suite de quoi, le conseil de surveillance du 24 novembre 2010 a pris acte des recommandations formulées par l'AFEP et le MEDEF dans son code de gouvernement d'entreprise et de ce qu'elles participent au renforcement des objectifs de gouvernement d'entreprise que la Société s'efforce de poursuivre.

A cette occasion, le conseil de surveillance a également fixé ainsi qu'il suit les critères requis pour pouvoir être qualifié d'administrateur indépendant :

- ne pas être salarié ou mandataire social de la Société ou d'une société de son groupe et ne pas l'avoir été au cours des cinq dernières années ;
- ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle la Société détient un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la Société détient un mandat d'administrateur ;
- ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaire, banquier de financement :
  - o significatif de la Société ou de son groupe ;
  - o ou pour lequel la Société ou son groupe représente une part significative de l'activité ;
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ;
- ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des cinq dernières années ;
- ne pas être administrateur (ou membre du conseil de surveillance) de l'entreprise depuis plus de 12 ans ;
- ne pas détenir plus de 10 % du capital social de la Société (critère spécifique retenu par le conseil indépendamment des recommandations de l'AFEP et du MEDEF).

Par la suite, le groupe HENRI MAIRE a étudié l'opportunité d'appliquer les recommandations et règles de gouvernance prévues par le code MIDDLENEXT, plus adapté au fonctionnement et à la taille du groupe HENRI MAIRE, sans toutefois avoir à ce jour formellement délibéré sur les recommandations prévues dans ce code. Toutefois, il est précisé que le groupe HENRI MAIRE s'efforce de suivre les recommandations issues de ce code, dans la mesure où celles-ci lui sont applicables.

### **3 – LIMITATIONS DES POUVOIRS DU PRESIDENT.**

Le président directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers.

### **4 – PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE**

Ce rapport présente de manière descriptive le système de contrôle interne de la société.

#### 4.1 - OBJECTIFS DE LA SOCIETE EN MATIERE DE PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

Les procédures de contrôle interne en vigueur chez HENRI MAIRE ont pour objet :

- D'une part, de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;
- D'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société ;

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Comme tout système de contrôle il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques soient totalement éliminés.

Le contrôle interne de la société est renforcé par le comité d'audit qui analyse les comptes de la société.

#### 4.2- DESCRIPTION SYNTHETIQUE DES PROCEDURES DE CONTROLE MISES EN PLACE

##### 4.2.1 Les acteurs du contrôle interne

De manière succincte, sont impliquées les principales fonctions suivantes :

- La production qui englobe aussi bien les achats de produits que la production et l'organisation des expéditions ;
- Le service comptable et financier, qui supervise l'informatique
- Le réseau de vente et le Marketing, qui constituent l'ensemble de l'activité commerciale de l'entreprise avec le réseau d'environ 250 VRP.
- Les ressources humaines

***Les contrôles internes sont exercés sous la responsabilité de la direction de l'entreprise.***

Pour ce faire, ils disposent :

- D'une comptabilité permettant de suivre régulièrement les postes de dépenses et leur conformité avec le budget.
- D'un suivi juridique en liaison avec différents cabinets spécialisés ;
- D'un laboratoire d'analyse qui réalise régulièrement des audits de qualité sur les productions des chais.
- D'équipements de traçabilité aval, permettant ainsi des contrôles de correspondance entre le produit qui figure dans le carton expédié et le produit commandé par le client.

Par ailleurs, des enquêtes sont réalisées régulièrement, par exemple sur la qualité de la satisfaction client.

Des audits indépendants sont régulièrement missionnés par des clients distributeurs, pour vérifier les processus d'élaboration des produits et la traçabilité de ceux-ci.

L'APAVE remplit une mission annuelle de vérification de la protection humaine dans l'entreprise (appareils à pression, électricité, appareils de levage, etc ...)

Enfin, les commissaires aux comptes exercent un contrôle approfondi dans le cadre de leur mission sur la sécurité des comptes et sur la qualité des informations fournies.

#### 4.2.2 Informations synthétiques sur les procédures de contrôle internes mises en place par la société

Les investissements sont présentés au conseil dans le cadre du budget, puis réalisés dans le cadre de l'exécution de celui-ci sous la responsabilité de la direction de l'entreprise.

En cas de modification substantielle de ce programme, les nouveaux investissements sont présentés au Conseil.

La procédure d'achat a été également rédigée :

Il existe un certain nombre de personnes accréditées qui peuvent passer des commandes qui sont enregistrées en informatique avec toutes leurs conditions.

A réception de la facture, si celle-ci est conforme à la commande elle est mise en paiement sans nouvelle autorisation.

En revanche, en cas d'écart, la comptabilité fournisseurs demande une nouvelle autorisation au responsable des commandes.

La procédure prévoit également que les chèques ou virements ne peuvent être signés que par trois membres du comité de direction.

La trésorerie est suivie au jour le jour et fait l'objet d'une transmission d'information quotidienne.

#### 4.2.3 Contrôle juridique et opérationnel exercé par la société mère sur les filiales :

La philosophie générale est une centralisation de la gestion des filiales, aussi bien en matière comptable qu'en matière de direction, la quasi-totalité des postes de gérant des filiales étant tenue par des membres du comité de direction.

Le « reporting » de celles-ci est donc assuré en même temps que le « reporting » de la maison mère, par la direction financière du groupe.

De manière générale, les décisions stratégiques dans les filiales sont prises par les gérants, en concertation avec la société mère. D'ailleurs, le rapport de gestion de la société mère évoque également la gestion de chacune des filiales.

#### 4.2.4 Contrôle interne relatif à l'élaboration de l'information financière et comptable de la société mère :

Comme cela est prévu par les textes, nos commissaires aux comptes ont établi un rapport complémentaire sur ce contrôle interne dans notre entreprise.

### **5- PROCEDURE DE GESTION DES RISQUES**

Les principaux risques auxquels est confrontée la société sont de 2 ordres :

- Un risque lié à l'existence de créances impayées, en France et à l'encontre de clients étrangers
- Un risque de nature informatique correspondant aux données confidentielles et commerciales nécessaires à nos activités.

S'agissant des créances impayées, nous disposons d'une procédure interne de recouvrement de nos créances clients et d'une politique de non-provisionnement futur en cas d'existence d'un quelconque impayé. Ainsi, s'il existe un risque d'insolvabilité de l'un de nos clients, les montants en question ne sauraient déraper et sont de faible montant.

S'agissant des créances à l'étranger, nous avons souscrit une assurance type COFACE destinée à couvrir le risque d'impayé et/ou de non recouvrement de nos créances.

Enfin, s'agissant des risques de nature informatique, notre système de gestion utilise un jeu de disques durs sauvegardé sur une baie de stockage située physiquement sur un autre lieu. Un investissement de sécurisation de ces disques de stockage a été réalisé en fin 2010.

Une présentation plus détaillée des risques auxquels la Société peut être confrontée figure dans le rapport de gestion 2013.

### **6- REGLES ET PRINCIPES DE DETERMINATION DES REMUNERATIONS ET AVANTAGES EN NATURE ALLOUES AUX MANDATAIRES SOCIAUX**

Hormis le Président directeur général, deux des membres du conseil perçoivent une rémunération au titre de missions spécifiques définies dans des conventions dûment autorisées par le conseil dans le cadre des dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce.

Par ailleurs, il est précisé qu'aucun jeton de présence n'a été versé aux membres du conseil au titre de l'exercice 2013.

La rémunération du Président directeur général est fixe.

A toutes fins utiles, les avantages en nature des membres du comité de direction sont déterminés de manière forfaitaire en application des règles sociales et fiscales applicables en la matière.

Dans tous les cas et depuis qu'il a été mis en place, la rémunération des mandataires sociaux et des membres du comité de direction est étudiée préalablement par le comité des rémunérations.

## **7 – MODALITES DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE**

Les modalités de participation des actionnaires à l'assemblée générale sont les suivantes :

### **a) Conditions de convocation**

Les assemblées générales des actionnaires sont convoquées dans les conditions légales et réglementaires, étant précisé que les modalités de convocation des assemblées générales annuelles et des assemblées générales extraordinaires sont identiques.

### **b) Conditions d'admission**

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions dont il est propriétaire, a le droit de participer à l'assemblée.

A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, les actionnaires pourront choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- Adresser une procuration à la Société sans indication de mandataire ;
- Voter par correspondance ;
- Donner une procuration à un autre actionnaire ou à son conjoint.

Conformément à l'article R.225-85 du Code de commerce, seuls seront admis à assister à l'assemblée, à voter par correspondance ou à s'y faire représenter, les actionnaires qui auront justifié de cette qualité par l'enregistrement comptable des titres à leur nom ou au nom de l'intermédiaire inscrit pour leur compte, au plus tard trois jours ouvrés avant la date fixée pour cette assemblée à zéro heure, heure de Paris :

- soit, pour les actionnaires propriétaires d'actions nominatives, dans les comptes de titres nominatifs tenus par SWISSLIFE BANQUE PRIVEE (Service Assemblées – Tour SwissLife – 1, boulevard Marius Vivier Merle – 69443 LYON CEDEX 03), pour le compte de la Société ;
- soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire habilité mentionné à l'article L.211-3 du Code monétaire et financier, pour les actionnaires propriétaires d'actions au porteur.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire habilité mentionné à l'article L.211-3 du Code monétaire et financier doit être constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier, le cas échéant par voie électronique dans les conditions prévues à l'article R.225-61 du Code de commerce, annexée (i) au formulaire de vote à distance ou de procuration, ou encore, (ii) à la demande de carte d'admission établis au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit.

Pour faciliter l'accès des actionnaires à l'assemblée, il leur est recommandé de se munir, préalablement à la réunion, d'une carte d'admission qu'ils pourront obtenir de la manière suivante :

- l'actionnaire au nominatif devra adresser sa demande à SWISSLIFE BANQUE PRIVEE (Service Assemblées – Tour SwissLife – 1, boulevard Marius Vivier Merle – 69443 LYON CEDEX 03) ;
- l'actionnaire au porteur devra, trois jours au moins avant la date de l'assemblée, demander à son intermédiaire bancaire ou financier une attestation de participation.

Une attestation est également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'assemblée et qui n'a pas reçu sa carte d'admission le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.



Il est rappelé, conformément à la réglementation en vigueur, que :

- les actionnaires désirant se faire représenter ou voter par correspondance à l'assemblée peuvent, à compter de la convocation, se procurer le formulaire de vote par correspondance et de pouvoir par demande adressée à la société – Château de Boichailles – 39600 ARBOIS (à l'attention de Mr Vincent GOULOIS) ou à SWISSLIFE BANQUE PRIVEE (Service Assemblées – Tour SwissLife – 1, boulevard Marius Vivier Merle – 69443 LYON CEDEX 03). Toute demande devra être présentée par lettre recommandée avec accusé de réception et parvenir à SWISSLIFE BANQUE PRIVEE ou à Mr Vincent GOULOIS six jours au moins avant la date de l'assemblée ;
- les formulaires de vote par correspondance dûment remplis et signés devront, pour pouvoir être pris en compte, parvenir au siège social de la Société ou à SWISSLIFE BANQUE PRIVEE – Service Assemblées Générales, à l'adresse ci-dessus, trois jours calendaires au moins avant la réunion de l'assemblée ;
- tout actionnaire ayant voté par correspondance n'aura plus la possibilité de participer directement à l'assemblée ou de s'y faire représenter en vertu d'un pouvoir.

L'actionnaire qui a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation peut à tout moment céder tout ou partie de ses actions. Cependant, si la cession intervient avant le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, la Société invalide ou modifie en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance, le pouvoir, la carte d'admission ou l'attestation de participation. A cette fin, l'intermédiaire habilité mentionné à l'article L.211-3 du Code monétaire et financier notifie la cession à la Société ou à son mandataire et lui transmet les informations nécessaires.

Aucune cession ni aucune autre opération réalisée après le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, quel que soit le moyen utilisé, n'est notifiée par l'intermédiaire habilité mentionné à l'article L.211-3 du Code monétaire et financier ou prise en considération par la Société, nonobstant toute convention contraire.

### **c) Droits de vote**

Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix au moins.

Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions est attribué :

- à toutes les actions entièrement libérées et pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire,
- aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Ce droit de vote double cessera de plein droit pour toute action convertie au porteur.

Enfin, nous vous rappelons que chaque actionnaire dispose d'un droit d'information dont les modalités d'exercice sont déterminées par la loi et les règlements en vigueur.

## **8 – INFORMATIONS CONCERNANT LA STRUCTURE DU CAPITAL**

Nous vous rappelons que les informations concernant la structure du capital et les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique figurent dans le rapport de gestion.

# Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société HENRI MAIRE

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société HENRI MAIRE et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président du Conseil d'Administration de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

## **Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

#### Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

**Dijon et Dole, le 16 avril 2014**

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton  
Membre français de Grant Thornton  
International

Révision et Finance - Cogefor

François Pons  
Associé

Laurent Fournier  
Associé

## ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

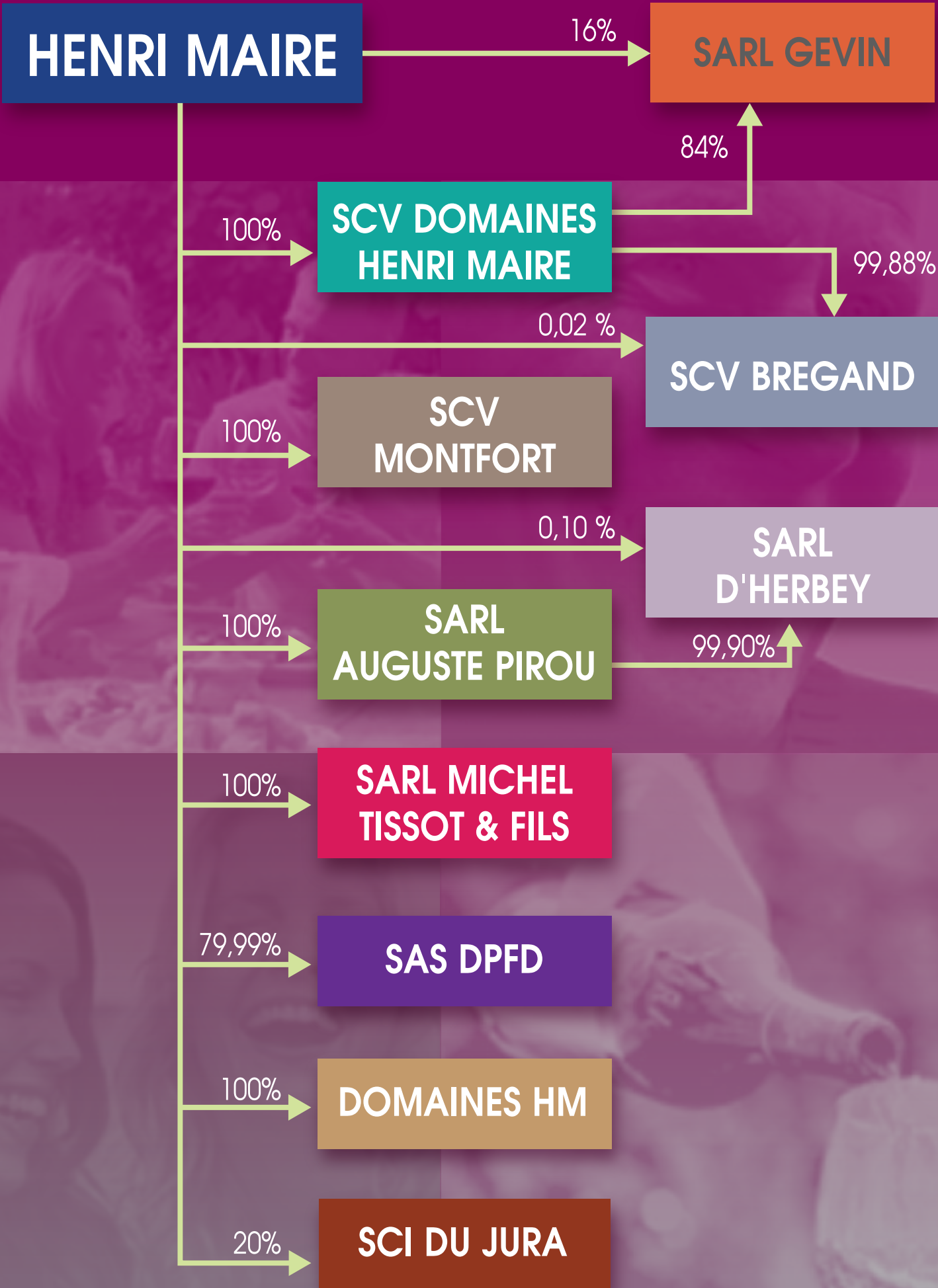
J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée.

Fait à Arbois, le 25 mars 2014

Le Président Directeur Général

Patrick Coupier

# ORGANIGRAMME DU GROUPE HENRI MAIRE





HENRI MAIRE

Découvrir & Partager

[www.henri-maire.fr](http://www.henri-maire.fr)